

Faculté de droit et de criminologie

Réseaux sociaux numériques et insécurité

Étude de l'influence des contenus relatifs à la criminalité sur les perceptions et le sentiment d'insécurité des utilisateurs

ANTOINE Erinne

Promoteur : Christian-Paul De Valkeneer

Année académique 2024-2025

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site www.uclouvain.be/drt - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit

- Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.

Reconnaissance du plagiat comme faute

- Je suis conscient.e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).
- Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.

Engagement à citer mes sources

- Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).

Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient.e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire marque la fin de mon parcours universitaire, une étape riche d'enseignements et d'expériences. À travers ces années d'études, j'ai non seulement acquis des connaissances précieuses, mais également développé des compétences qui m'accompagneront tout au long de ma vie professionnelle et personnelle.

À l'issue de ce parcours, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers mon promoteur, Monsieur De Valkeneer, pour son encadrement, ses remarques constructives et le temps consacré à l'aboutissement de ce travail.

Je remercie également toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce mémoire. Je pense en particulier aux nombreuses personnes qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire, sans qui cette étude n'aurait pu voir le jour.

Un merci tout particulier aux membres des ateliers du mémoire, dont le soutien et les échanges ont été précieux, tant pour garder le cap que pour maintenir la motivation tout au long de ce projet.

Enfin, je tiens à remercier mes proches pour leur présence, leurs encouragements et leur soutien inconditionnel. Leur écoute, leur patience et leur compréhension ont été essentiels tout au long de ce mémoire.

TABLES DES MATIÈRES

Introduction Générale	1
1 Revue de la littérature	4
1.1 Médias et criminalité	5
1.1.1 La représentation du crime dans les médias	5
1.1.2 Les médias et leur rôle	6
1.1.3 Les réseaux sociaux numériques	8
1.1.3.1 La notion de réseau social	9
1.1.3.2 Fonctionnalités et typologie des réseaux sociaux	10
1.1.3.3 Caractéristiques et utilisation des réseaux sociaux	12
1.1.3.4 Les algorithmes	13
1.1.3.5 Évolutions à l'ère des réseaux sociaux numériques	15
1.1.4 Conclusion	16
1.2 Perceptions et sentiment d'insécurité	17
1.2.1 Les représentations et perceptions de la criminalité	17
1.2.2 La notion d'insécurité	17
1.2.3 Le sentiment d'insécurité	20
1.2.4 Facteurs d'influence	22
1.2.4.1 Les facteurs sociodémographiques	22
1.2.4.2 Les facteurs psychologiques et sociaux	22
1.2.4.3 Les facteurs environnementaux	23
1.2.4.4 L'expérience personnelle de victimation	24
1.2.4.5 La consommation des médias et des réseaux sociaux	25
1.2.5 Conclusion	32
2 Analyse quantitative	33
2.1 Méthodologie	33
2.1.1 Rappel de la problématique	33
2.1.2 Stratégie de recherche	33
2.1.3 Outil de collecte	35
2.1.4 Diffusion du questionnaire	35
2.1.5 Traitement des données	35
2.1.6 Les biais inhérents à la recherche	36

2.2	Présentation et analyse des résultats	39
2.2.1	Table des figures	39
2.2.2	Table des tableaux	39
2.2.3	Données sociodémographiques	41
2.2.3.1	Le sexe des participant(e)s	41
2.2.3.2	L'âge des participant(e)s	42
2.2.3.3	Le niveau d'instruction des participant(e)s	44
2.2.3.4	La catégorie socio-professionnelle des participant(e)s	45
2.2.3.5	La zone de résidence des participant(e)s	46
2.2.4	Expériences et perceptions	47
2.2.4.1	Utilisation des réseaux sociaux numériques	47
2.2.4.1.1	Les plateformes utilisées par les participant(e)s	47
2.2.4.1.2	La fréquence d'utilisation des participant(e)s	48
2.2.4.1.3	Les activités pratiquées sur les réseaux sociaux	52
2.2.4.2	Confiance envers les médias	53
2.2.4.3	Contenus sur la criminalité	54
2.2.4.3.1	L'exposition (in)volontaire	54
2.2.4.3.2	La fréquence d'exposition	55
2.2.4.3.3	La fréquence d'interaction	56
2.2.4.3.4	L'influence des contenus	57
2.2.4.4	Expérience de victimation	57
2.2.4.4.1	La victimation directe	57
2.2.4.4.2	La victimation indirecte	60
2.2.4.5	Le sentiment d'insécurité	62
2.2.4.5.1	Le degré d'insécurité des participant(e)s	62
2.2.4.5.2	Le degré d'insécurité selon les contextes	63
2.2.4.5.3	Facteurs d'influence	64
2.3	Discussion et conclusions	72
3	Conclusion générale	75
4	Bibliographie	77
5	Annexes	87
5.1.1	Annexe 1 : publications diffusées sur Facebook et Instagram	87
5.1.2	Annexe 2 : Fermeture du groupe Facebook Student Namur	88
5.1.3	Annexe 3 : Questionnaire : « L'impact des réseaux sociaux numériques sur le sentiment d'insécurité »	89

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis le début des années 2000, les réseaux sociaux numériques connaissent une augmentation importante de leur nombre d'utilisateurs et à mesure que la connectivité devient plus accessible, de plus en plus de personnes se tournent quotidiennement vers Internet pour s'informer ou se divertir, mais pas seulement (Williams et al., 2021). En effet, permettant un relai de l'information plus rapide ainsi que l'interaction avec une variété de contenus, les réseaux sociaux sont aujourd'hui de véritables canaux de communication et de socialisation (Blanc, 2010). Toutefois, malgré leurs nombreux avantages, l'expansion de ces espaces virtuels soulève tout de même des questions quant à la désinformation et à son influence sur la perception de phénomènes sociaux tels que la criminalité.

Nous pouvons constater que les plateformes de réseaux sociaux sont fréquemment utilisées pour exprimer des mécontentements, des inquiétudes ou encore pour mettre en garde la population en dénonçant ou signalant des agissements ou des comportements dont les gens sont victimes. Par exemple, d'après l'article de presse « *Agressions à Namur : Porter plainte, au lieu de se répandre sur Internet* » (J.D., 2022), certains messages sur les réseaux sociaux tendent à dénoncer l'insécurité qui serait en augmentation à Namur. Sur le groupe Facebook étudiant *Student Namur*, nous pouvions notamment retrouver ceci : « *Faites attention à vous Rue Godefroid svp, nous venons de voir quelqu'un se faire agresser à la lame. Heureusement, nous avons su prévenir la police qui n'était pas loin...* ».¹ Il se trouve que de nombreuses publications de ce genre sont diffusées sur les réseaux sociaux et il semblerait qu'elles suscitent beaucoup de réactions. D'après les commentaires qui y sont laissés, leur nombre important serait interprété comme une augmentation de la délinquance et de la criminalité, mais également comme un problème lié à la sécurité.

Selon l'article en question, la police a effectivement été appelée, mais en se rendant sur place, elle « n'a trouvé ni l'appelant, ni la potentielle victime » et les caméras de surveillance ne permettaient pas non plus d'objectiver les faits. Dans ce cas, les informations rapportées sur Internet ne concordaient pas avec la réalité. Cela interpelle le parquet qui encourage alors les victimes à porter plainte « plutôt que de se répandre sur

¹ Cf. Annexe 1

Facebook ». Étienne Gaublonne, le substitut du Procureur du Roi² interrogé dans le cadre de cet article, dit d'ailleurs que cette « réalité [...] orientée ou falsifiée sur les réseaux, [...] ne fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité, pour rien ». Le magistrat précise ensuite qu'il y a lieu de faire une distinction entre l'insécurité, qui est de l'ordre de la subjectivité, « et la criminalité, qui est objectivable ». Il ajoute aussi que l'interprétation des citoyens est souvent « hasardeuse » voir erronée, entendant par-là qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'apprécier correctement le danger ou le risque. Mais à quoi cela est-il dû ?

Plusieurs études³ ont établi le fait que la (sur) médiatisation du crime ainsi que sa représentation parfois simpliste ou irréaliste pouvait impacter nos perceptions et nos croyances à l'égard de celui-ci, et par conséquent, notre sentiment d'insécurité. Mais qu'en est-il de l'effet des réseaux sociaux ?

Dans le cadre de ce mémoire, nous porterons notre attention sur les effets de la consommation des médias et des réseaux sociaux sur les perceptions, les représentations, les opinions des individus en ce qui concerne la criminalité. Plus spécifiquement, ce qui nous préoccupera tout au long de ce travail est de déterminer si l'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les réseaux sociaux peut contribuer à influencer le sentiment d'insécurité des utilisateurs.

Pour mener à bien cette analyse, le présent travail se divisera en deux parties. La première, de nature théorique, s'appuiera sur la littérature existante afin d'explorer la relation entre les médias et la criminalité, ainsi que les évolutions introduites par l'émergence et la popularisation des réseaux sociaux. Elle nous aidera à mieux comprendre comment la médiatisation, qu'elle soit traditionnelle ou numérique, agit sur notre compréhension et nos ressentis à l'égard de la criminalité. Cette partie nous permettra également de clarifier certains concepts clés tels que les perceptions et représentations sociales, ou l'insécurité, tout en faisant le point sur les études antérieures qui ont identifié les facteurs d'influence les plus déterminants.

² Désormais procureur du Roi de Namur

³ Baier et al., 2016 ; Berger, 2023 ; Curiel et al., 2020 ; Dantinne, 2009 ; Gerbner et al., 2002 ; Lagrange 1993 ; Mesko 2008 ; Parent 1993 ; Roché, 1998 ; Van Dijk, 1993.

Ce cadre théorique nous servira ainsi de base pour étudier, à l'aide d'un questionnaire en ligne⁴, dans quelle mesure les réseaux sociaux et le contenu que l'on y retrouve impactent le sentiment d'insécurité. Dans cette seconde partie essentiellement empirique, nous exposerons la méthodologie adoptée en abordant également les biais potentiels qui sont associés à ce type de récolte de données. Puis, nous présenterons et interpréterons les résultats obtenus pour tirer des conclusions sur l'influence que les réseaux sociaux exercent sur le sentiment d'insécurité.

Enfin, nous clôturerons ce travail par une conclusion générale, qui reprendra les principaux résultats obtenus ainsi que les idées importantes abordées au cours de ce mémoire. Cette synthèse permettra d'évaluer la portée de nos conclusions et d'ouvrir des pistes pour des recherches futures.

⁴ Cf. Annexe 3

1 REVUE DE LA LITTÉRATURE

La partie théorique de ce mémoire se base sur des éléments pertinents issus de la littérature scientifique se rapportant à notre sujet. Composée de deux chapitres, elle traite, dans un premier temps, de la manière dont la criminalité est représentée dans les médias et du rôle que jouent ces derniers dans la construction de notre perception du phénomène criminel. Cette interaction entre crime et médias nous concerne tous, étant donné que nous sommes tous « des personnes médiatiquement exposées, et par conséquent des consommateurs plus ou moins avertis de contenus médiatiques liés au crime » (Dantinne, 2009, p.301). Nous y aborderons ensuite l'émergence et la popularisation des réseaux sociaux, en examinant les évolutions qu'ils ont engendrées, ainsi que les questions que cela soulève en matière de diffusion et de perception de l'insécurité.

Dans un deuxième temps, nous préciserons les concepts de perceptions et représentations sociales, ainsi que les notions d'insécurité et de sentiment d'insécurité, qui bien qu'étant sujets de préoccupation actuelle, s'avèrent relativement complexes à définir. Nous terminerons par explorer les influences potentielles sur ces perceptions et le sentiment d'insécurité en abordant divers facteurs identifiés dans la littérature. Cette analyse nous mènera ainsi au facteur central de ce mémoire : la consommation des médias et en particulier des réseaux sociaux.

1.1 MÉDIAS ET CRIMINALITÉ

1.1.1 LA REPRÉSENTATION DU CRIME DANS LES MÉDIAS

Le crime éveille, depuis toujours, notre curiosité et notre fascination, des sentiments intrinsèques, voire instinctifs, qui sont propres à notre nature humaine. Cette espèce d'attrance a toujours été présente (ex. : exécutions publiques qui attiraient de nombreux spectateurs) et a évolué avec les moyens de diffusion de l'information pour atteindre une nouvelle dimension à l'ère de la médiatisation (Alglave, 2020).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la représentation du crime à travers les médias n'est pas un phénomène propre à notre époque. En effet, selon Holuigue (2005), cette « vocation à relater des événements décrits comme sensationnels [...] » (p.5) remonte à plusieurs siècles. Déjà au Moyen Âge, les récits de faits divers étaient transmis oralement par les autorités judiciaires, soucieuses du maintien de l'ordre public (Châles-Courtine, 2011). Progressivement, cette rubrique, centrée sur les crimes violents, dérangeants et hors du commun — les crimes dits « de sang », est devenue indispensable à notre information. Elle occupe encore aujourd'hui une place importante au sein des actualités quotidiennes (Holuigue, 2005).

D'ailleurs, selon les médiévistes, la réalité criminelle de l'époque avait déjà « peu de choses à voir avec les récits anxiogènes diffusés massivement » (Châles-Courtine, 2011, p.4). Ces récits servaient à provoquer l'indignation, entretenir ou renforcer les peurs collectives et les normes sociales afin de dissuader les comportements déviants ou criminels. Cet enjeu politique, qui se poursuit au cours des siècles, contribue à déformer la perception que le public se fait de la criminalité et justifie la mise en place de mesures sécuritaires et plus répressives (Châles-Courtine, 2011).

Dès le XIX^e siècle, le crime est dépeint sous plusieurs formes : dans la littérature à travers des romans policiers, des thrillers, des bandes dessinées ou des articles de presse ; dans l'art sous forme de peintures ou de photographies ; et au théâtre ou au cinéma (Holuigue, 2005). On assiste à un réel « spectacle du crime » (Debuyst et al., 2008).

De nos jours, il est également mis en scène sous forme « d'histoires vraies » par des séries télévisées, des documentaires, des podcasts, mais aussi à travers des témoignages écrits ou vidéos diffusés sur les réseaux sociaux. Ces nouveaux formats s'ajoutent aux méthodes traditionnelles de diffusion de l'information criminelle, comme

les articles de presse, qui exploitent désormais également les plateformes numériques pour toucher un public plus large (Cardon, 2011). Par exemple, des médias comme *L'Avenir*, *Le Soir*, ou *SudInfo* utilisent leurs profils sur les réseaux sociaux pour diffuser des nouvelles liées à la criminalité, témoignant ainsi de l'évolution continue de la représentation du crime dans notre société contemporaine.

Cela montre que cet intérêt pour le crime, bien qu'il ait évolué à travers les époques, est toujours profondément ancré dans notre quotidien et a été intensifié par les médias sous différentes formes au fil du temps.

1.1.2 LES MÉDIAS ET LEUR RÔLE

Un média est un procédé permettant la distribution, la diffusion ou la communication d'œuvres, de documents, ou de messages sonores ou audiovisuels (Larousse en ligne, s.d.). Le terme « médias » fait référence aux moyens de communication de masse (mass media) et inclut aussi bien les formes traditionnelles telles que la presse, la radio, la télévision ou le cinéma, que les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme Internet, les réseaux sociaux ou encore l'intelligence artificielle (Dzierlatka, 2020).

Les médias traditionnels jouent un rôle essentiel dans le traitement et la diffusion de l'information. Ils sont chargés de collecter, trier et interpréter les nouvelles et actualités avant de les transmettre au public (Holuique, 2005). Cependant, ce processus n'est pas neutre, car « tous les faits, événements ou comportements ne disposent pas d'une probabilité identique d'être médiatisés » (Dantinne, 2009, p.302). En effet, « toute médiatisation est le résultat d'un tri, d'un choix, une construction du réel au service de stratégies qui ne peuvent être réduites au seul désir d'informer » (Châles-Courtine, 2011, p.4). Ce choix sélectif est basé sur des critères spécifiques tels que l'immédiateté des faits, leur potentiel dramatique ou leur caractère inattendu (Dantinne, 2009 ; Intravia et al., 2017). Cela explique pourquoi, parmi les divers sujets traités, « les affaires criminelles occupent une place privilégiée et singulière sur la scène médiatique » (Châles-Courtine, 2011, p.4).

Toutefois, ce travail de sélection médiatique ne reflète pas toujours fidèlement la réalité criminelle (Lagrange, 1993). Constamment à la recherche du scoop, de l'exclusivité et de témoignages inédits, la logique des médias privilégie des sujets

attractifs et des contenus divertissants (Baier et al., 2016 ; Parent, 1993). Cette quête du sensationnel et course à l'audimat s'inscrivent dans un contexte concurrentiel, où diverses stratégies sont utilisées afin de capter l'attention du public (ex. : usage de titres percutants et accrocheurs, mise en avant des détails morbides ou choquants...) (Baier et al., 2016 ; Holuigue, 2005 ; Mesko, 2008). Qu'il s'agisse de reportages factuels ou de contenus fictionnels (Baier et al., 2016), les formes violentes de criminalité sont largement surreprésentées en comparaison aux données statistiques (Dantinne, 2009 ; Van Dijk, 1980). En effet, bien qu'ils soient les plus rares, ce sont souvent les crimes les plus graves qui reçoivent le plus d'écho de la part des médias (Roché, 1998). Par exemple, alors que l'homicide ne représente que 0,5% de la criminalité enregistrée (Ministère public, 2021), il constitue pourtant 45% des affaires médiatisées (Sherizen, 1978, cité dans Lagrange, 1993). De même, en 1989, 65% de l'espace médiatique lié aux crimes dans les journaux britanniques était consacré à des crimes violents, alors que ces derniers ne représentaient que 6% des crimes enregistrés (Dickinson, 1993, cité dans Curiel et al., 2020). Une étude latino-américaine plus récente révèle que, bien que le crime y soit rarement mentionné⁵, les réseaux sociaux souffrent, conformément aux médias traditionnels, d'une forte partialité à l'égard des crimes violents ou sexuels. Les meurtres et crimes violents y sont largement surreprésentés avec plus de 567 tweets par meurtre pour 100 cas réels. À l'inverse, les infractions contre la propriété, qui sont bien plus courantes, sont sous-représentées, avec seulement 0,21 tweet pour 100 infractions de ce type. Ainsi, les tweets liés à la violence dominant, représentant 6,51 tweets sur 100, soit 3,7 fois plus que ceux contre la propriété (Curiel et al., 2020).

Cela illustre que les médias, qu'ils soient traditionnels ou numériques, ont tendance à mettre l'accent sur le spectaculaire, au détriment de la véracité ou de la fidélité aux faits, transformant ainsi l'information en une forme de divertissement (Dantinne, 2009).

D'après Lagrange (1993), l'exceptionnalité d'un évènement ne suffit pas à le rendre sensationnel. Ce qui capte véritablement l'attention du public, c'est « sa puissance projective » (p. 182) ou la familiarité émotionnelle avec le contexte (Dantinne, 2009). Il

⁵ Curiel et ses collègues (2020) ont collecté, sur une période de 70 jours, des millions de tweets dans les plus grands pays hispanophones d'Amérique latine afin d'identifier si le crime y était fréquemment mentionné. Les résultats ont montré qu'environ 15 tweets sur 1000 (1,5%) étaient liés à la criminalité ou la peur du crime et que les utilisateurs qui tweetaient à ce propos étaient généralement des individus engagés, des journalistes ou des agences de presse.

ne s'agit pas simplement de présenter des faits, mais de leur donner un sens, une signification émotionnelle ou symbolique qui résonne avec les expériences, les émotions ou les préoccupations du public. C'est pourquoi, lorsque la mise en scène des violences implique des personnes ordinaires, cela suscite généralement une plus grande empathie, car il est facile de s'imaginer à leur place (Lagrange, 1993 ; Roché, 1998). D'ailleurs, plus la capacité d'identification est élevée, plus le sentiment d'insécurité risque de s'intensifier. Comme l'explique Liska (1990, cité dans Lagrange, 1993), cet effet est encore renforcé lorsqu'il existe une expérience directe ou indirecte de victimation.

En résumé, ce que le public connaît en matière de criminalité et son attitude envers celle-ci dépendent largement des stratégies opérées par les médias (Mesko, 2008). En se focalisant sur des comportements violents et hors normes (Holuique, 2005 ; Mesko, 2008) et en dramatisant les faits pour mieux manipuler les émotions du public, les médias propagent une vision déformée de la réalité criminelle. Ils font ainsi paraître la société plus violente et la criminalité plus problématique qu'elles ne le sont (Baier et al., 2016 ; Châles-Courtine, 2011), allant jusqu'à provoquer une confusion entre le réel et la fiction (Parent, 1993). Cette représentation médiatique de la criminalité entraîne des répercussions sur la formation de l'opinion publique en générant des perceptions « empreintes de distorsions et de stéréotypes » (Dantinne, 2009, p.306) et en alimentant des idées préconçues sur le phénomène criminel. L'émergence et la popularisation des réseaux sociaux accentuent cela en facilitant la diffusion de ces images biaisées et simplistes de la criminalité et exerçant, par conséquent, une influence sur le sentiment d'insécurité et la peur du crime (Mesko, 2008).

1.1.3 LES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES

Les réseaux sociaux sont désormais omniprésents dans notre quotidien. À notre époque, ils représentent « le média par excellence » et le plus influent, « surpassant, notamment chez les jeunes, la télévision [...] » (Niel et Roux, 2010, p.5). Il est donc crucial de comprendre ces plateformes et leur fonctionnement afin de saisir l'impact qu'elles exercent sur nos vies et nos interactions.

Pour ce faire, nous commencerons par explorer l'émergence de la notion de réseau social, avant de nous pencher sur les différents aspects des réseaux sociaux.

1.1.3.1 La notion de réseau social

Le mot « réseau » englobe une vaste gamme de concepts et de phénomènes. Il s'agit d'un terme polysémique dont la signification a évolué au fil du temps. Historiquement associé à l'activité de tissage dans l'Antiquité (Bantman, 2004 ; Zammar, 2012), il fut ensuite adopté par le domaine médical pour décrire la complexité des connexions anatomiques du corps humain (ex. : les vaisseaux sanguins ou de nerfs), puis par les ingénieurs et géologues pour illustrer à la fois des structures artificielles créées par l'homme (ex. : les réseaux routiers ou ferroviaires, de distribution électrique, etc.) et des structures naturelles (ex. : les réseaux hydrologiques, racinaires, de chaînes alimentaires, etc.). Avec l'arrivée de la période des Lumières et de la vision biopolitique, le réseau symbolise une double réalité ; la liberté et le contrôle, la connectivité et la surveillance. Puis, durant la seconde moitié du XXe siècle, le développement de l'ordinateur et de l'Internet a apporté encore une nouvelle signification au mot « réseau ».

Quant à elle, la notion de « réseau social » remonte à une septantaine d'années, bien avant l'avènement d'Internet (Mercklè, 2016). Définie comme un ensemble de relations entre individus ou entre groupes sociaux, elle est utilisée pour la première fois par l'anthropologue britannique John A. Barnes en 1954, avant d'être adoptée par les sciences sociales, puis par d'autres domaines académiques. On entend alors par réseau social :

un ensemble d'entités sociales (individu, groupes ou organisations), reliées par leurs interactions sociales. Ces interactions peuvent être de toute nature : familiales, sentimentales ou plus distantes : relation d'affaire, de travail. Elles peuvent se nouer à travers des contacts directs ou médiés (Zammar, 2012, p.55).

Désormais bien répandue dans le vocabulaire courant, la notion de réseau social fait généralement référence aux réseaux sociaux numériques. En effet, avec le développement des technologies de l'information et de communication, ainsi que la popularisation du Web 2.0⁶ au début des années 2000, le principe de réseau social a pris

⁶ Le terme Web 2.0, utilisé pour la première fois par Dale Dougherty en 2003 et diffusé par Tim O'Reilly en 2004, désigne la seconde génération du World Wide Web, qui se caractérise par la transformation d'un Internet statique et de consultation à un Internet dynamique et participatif rendant le web plus interactif et social (Cardon, 2019).

une nouvelle dimension. Symbolisant l'idée de rassemblement d'individus matérialisé sur des infrastructures numériques, il introduit en ce cas une nouvelle forme de sociabilité (Mercklè, 2016) et une « culture inédite », voire d'exposition, dans laquelle tout se montre ou se donne à voir (Zammar, 2012).

1.1.3.2 Fonctionnalités et typologie des réseaux sociaux

Conçues pour accueillir les contenus apportés par les internautes eux-mêmes (Montero, 2010), ces plateformes numériques offrent la possibilité de créer un espace personnel — une page ou un profil, qui reflète ou non notre identité réelle et que nous pouvons alimenter comme nous le souhaitons. Nous pouvons ainsi échanger avec d'autres utilisateurs à propos de ce que nous faisons, qui nous sommes et ce qui nous intéresse « grâce à des publications textuelles (statut, tweet, etc.), visuelles (dessins, photos, animations) ou sonores (musiques, paroles) [...] » qui sont « accessibles à différentes catégories d'audiences [...] : les contacts agréés par l'utilisateur ; les contacts de ses propres contacts ; ou le grand public, abonné ou non au compte » (Ndior, 2015, p.16).

Ces publications apparaissent ensuite dans le fil d'actualité, ou « news feed », un outil qui permet aux internautes d'accéder à divers contenus qu'ils n'auraient pas nécessairement sollicités dans un moteur de recherche. Ils peuvent ainsi être exposés à des informations parfois indésirables et faire des découvertes de manière involontaire. Cardon (2019) désigne ce phénomène par le terme de « sérendipité » (p.171).

Une fois ces contenus diffusés, les autres membres du réseau social peuvent exprimer leur approbation, leur appréciation ou leur soutien en y laissant une réaction grâce à un bouton « j'aime » agissant comme une sorte de mécanisme de vote (Ndior, 2015). Les réactions sont ensuite comptabilisées, permettant de visualiser le nombre de vues, de commentaires et autres interactions laissées par les internautes (Petiau, 2011). Ces indicateurs offrent un aperçu de l'impact du contenu, révélant dans quelle mesure il a suscité l'intérêt ou marqué les esprits.

Nous disposons d'un large spectre de plateformes en ligne dont la forme et la composition peuvent être très variées. En référence à la typologie de Cardon (2019), nous en retiendrons deux catégories : les réseaux en « clair-obscur » et les réseaux « phares ».

Les réseaux en « clair-obscur » permettent aux utilisateurs de contrôler la visibilité de leurs publications, en les restreignant à certains amis ou contacts proches ou les rendant publiques. Ils sont principalement utilisés pour communiquer avec des personnes faisant partie de notre entourage (Boyd & Ellison, 2008) afin de maintenir ou de renforcer des liens déjà existants (Cardon, 2019). Les utilisateurs y partagent souvent des aspects parfois très personnels de leur quotidien, pensant ne s'adresser qu'à un cercle restreint, alors que ces informations peuvent potentiellement atteindre un public bien plus large. Facebook, WhatsApp, ou Snapchat illustrent plutôt bien ce concept de réseau social en « clair-obscur ».

En revanche, les réseaux « phares » ou de type « bridging » (Putnam, 2000, cité dans Lee et al., 2019) se caractérisent par une forte exposition et un engagement accru, où les interactions se basent davantage sur des intérêts communs que sur des relations personnelles, l'objectif étant de maximiser la visibilité des contenus. Ces réseaux sont souvent utilisés comme des outils de promotion personnelle, similaires à des cartes de visite (Déage, 2018). Dans cette catégorie, on peut retrouver des plateformes de partage multimédia telles que YouTube, Instagram, TikTok, Pinterest... des réseaux à vocation professionnelle comme LinkedIn, ainsi que des plateformes de microblogging comme X (anciennement Twitter), qui permettent la diffusion de messages courts et publics (Ndior, 2015).

En dehors de cela, il existe également d'autres types de réseaux sociaux, comme par exemple, les réseaux sociaux à vocation matrimoniale comme Tinder ou Meetic (Ndior, 2015), les réseaux de messagerie instantanée (Messenger, Discord, Telegram) ou les mondes virtuels que nous ne développerons pas dans le cadre de ce travail.

Cette classification n'est évidemment pas exhaustive, car il est relativement complexe d'intégrer chaque plateforme dans une seule catégorie. Bien que chaque réseau social ait sa propre particularité, les plateformes numériques évoluent constamment et les individus peuvent en avoir une perception et une utilisation différentes. Certaines d'entre elles peuvent donc osciller entre plusieurs catégories.

1.1.3.3 Caractéristiques et utilisation des réseaux sociaux

Parmi les fonctionnalités des réseaux sociaux, il apparaît clairement que « l'interaction est une composante indispensable » (Ndior, 2015, p.16), mais ce qui fait leur originalité en tant que médias, c'est leur capacité à allier communication et diffusion, tout en favorisant une dimension participative (Cardon, 2011 ; Petiau, 2011). Grâce au Web 2.0, les internautes ne sont plus « de simples visiteurs de pages statiques », mais deviennent des créateurs, voire des « éditeurs » de « contenus dynamiques » (Ndior, 2015, p.14). Comme le souligne Cardon (2019), « la frontière entre ceux qui informent et ceux qui écoutent n'est plus aussi claire et tranchée » (p.164) : il n'y a plus d'opposition stricte entre l'offre d'information provenant des médias traditionnels et la réception par un public passif. Chacun peut potentiellement être à la fois émetteur et/ou récepteur d'informations (Zammar, 2012 ; Petiau, 2011).

Disposant alors « de nouveaux moyens de s'exprimer, de protester, de témoigner, de soutenir, de débattre, etc. [...] » (Zammar, 2012, p.19), les individus se mettent à partager publiquement leurs opinions ainsi que de nombreux aspects de leur vie privée : des ressentis ou humeurs du moment, des expérimentations ou accomplissements, des sujets qui leur tiennent à cœur ou pour lesquels ils militent, etc. Ils abordent aussi bien des vécus positifs que négatifs. Certains témoignent de leurs craintes et contrariétés, d'autres dénoncent des injustices et signalent des comportements que l'on pourrait qualifier d'alarmants ou se rapportant à la criminalité.

Ces messages peuvent être lus par un grand nombre de personnes, se répandre très rapidement et même être réutilisés par d'autres médias, sans être forcément vérifiés. Ces publications des citoyens ou rumeurs répandues sur les réseaux sociaux deviennent par ailleurs une source d'information pour les journalistes et influencent la manière dont les médias traditionnels couvrent les événements. D'après Sophie Hatte (2021), « ils permettent de prendre le pouls de l'opinion publique et d'appréhender la demande d'information sur certains sujets ».

Certains disent d'ailleurs que « la culture des nouveaux écrans » s'impose au détriment des formes d'information traditionnelles, mais en réalité, « les voix des internautes s'entrelacent davantage aux diffusions verticales [...] qu'elles ne les concurrencent véritablement » (Petiau, 2011, p.122). Cela signifie que l'on peut y dénicher des sources d'informations diversifiées provenant à la fois des industries

culturelles et médiatiques, ainsi que d'utilisateurs ordinaires (Lafon, 2017). Cela offre aux utilisateurs un accès à une variété de perspectives et de points de vue sur un même sujet (Intravia et al., 2017).

De plus, la numérisation contribue à la persistance des informations en facilitant leur stockage (Boyd, 2008), mais aussi à l'idée qu'il n'y a plus vraiment de maîtrise de l'information qui circule. En effet, le contenu de ces messages peut être aisément répliquable par un simple « copier-coller » ou une capture d'écran (Ndior, 2015, p.23), ou encore être détourné sous une forme d'interprétation erronée de sorte que nous ne sachions plus distinguer le vrai du faux et la copie de l'original (Boyd, 2008). Michelle Blanc (2010) a d'ailleurs nommé cela « la culture du remixage ».

Mais encore, grâce à ces espaces virtuels, la diffusion de l'information et des actualités est étendue à un public potentiellement illimité et imprévisible. En effet, il est virtuellement impossible de déterminer toutes les personnes qui peuvent avoir accès aux contenus diffusés sur les réseaux sociaux (Boyd, 2008). Lafon (2017) parle d'ailleurs de propagation plutôt que de diffusion.

1.1.3.4 Les algorithmes

Les discours d'aujourd'hui s'inquiètent du fait que les réseaux sociaux enferment les internautes dans une bulle dont ils ne peuvent sortir, que cette bulle exploite leurs biais cognitifs, qu'ils sont manipulés par les algorithmes des plateformes (Cardon, 2019, p.172).

En théorie, les utilisateurs peuvent choisir les contenus qu'ils veulent voir en suivant des personnes ou des pages. Cela leur donne une sorte de contrôle plus direct sur le type d'informations auquel ils sont exposés, par opposition aux médias traditionnels où les contenus sont généralement sélectionnés par les éditeurs (Intravia et al., 2017).

Cependant, il est important de noter que la diffusion de l'information sur les réseaux sociaux est rendue complexe par l'existence des algorithmes. Il s'agit de programmes informatiques qui effectuent un ensemble de traitements et de calculs pour analyser les préférences des utilisateurs et leur recommander du contenu qu'ils sont plus susceptibles de trouver intéressant (Cardon, 2018 ; Gillepsie, 2014 ; Williams et al.,

2021). En se basant sur les données numériques et personnelles des utilisateurs — telles que leur genre, leur âge, leur zone de résidence, leurs habitudes de consommation, leur historique de navigation, leurs interactions et leurs comportements en ligne (« clics », « likes », « partages ») — les algorithmes ont tendance à montrer des contenus en accord avec leurs opinions, croyances ou intérêts et à minimiser ou totalement supprimer les perspectives divergentes de leur flux d'informations. Cela renforce alors leur vision du monde sans remise en question (Slaoui, 2024 ; Stassart et al., 2023 ; Williams et al., 2021).

Par ailleurs, les algorithmes ne font pas de distinction entre la véracité, la qualité ou l'inexactitude des informations et peuvent très bien recommander des contenus erronés, trompeurs ou sensationnalistes (Cardon, 2018 ; Pariser, 2011, cité dans Williams et al., 2021) et ainsi fournir une représentation déformée ou faussée de la réalité, notamment dans des domaines sensibles comme la criminalité. En effet, de manière similaire aux stratégies de sélectivité des médias, les algorithmes ont tendance à favoriser les contenus qui suscitent le plus d'engagement et de réactions de la part des utilisateurs (Gillepsie, 2014). Par exemple, des messages alarmants, comme des signalements de crimes, des témoignages de victimes, des avis de recherche, des alertes de sécurité, ou toute sorte d'information liée à la criminalité peuvent rapidement devenir viraux et atteindre des millions de personnes en quelques secondes. Ce type de contenu, souvent sensationnel, attire particulièrement l'attention des utilisateurs, et les algorithmes renforcent cette dynamique en augmentant leur visibilité. Cela crée un effet d'amplification où les informations inquiétantes ou choquantes se propagent massivement.

En conséquence, les utilisateurs peuvent être déconnectés de la réalité objective en ayant une perception des taux de criminalité réels et des risques possiblement très éloignée des faits. Nous pensons que cela peut exercer une influence sur leur sentiment d'insécurité. Comme le souligne Nesrine Saloui (2024), les algorithmes nous enferment dans « une boucle sans fin de contenus qui alimentent les peurs profondes et irrationnelles [...] à coups de fake news [...] ».

1.1.3.5 Évolutions à l'ère des réseaux sociaux numériques

Au terme de notre exploration des interactions entre les médias et la criminalité, il est clair que le paysage informationnel a subi une transformation majeure. Comme nous l'avons évoqué, les médias traditionnels occupaient un rôle central dans la formation de l'opinion publique en influençant les perceptions à travers la censure et le contrôle des informations diffusées. Avec l'avènement des réseaux sociaux numériques, ce pouvoir s'est fragmenté : il n'y a plus seulement l'opinion dictée par les grands médias, désormais, chacun peut exprimer son avis, partager des informations et participer aux débats publics (Zammar, 2012).

Les discussions en ligne autour de la criminalité et de l'insécurité se multiplient et sont alimentées par des témoignages qui suscitent beaucoup de réactions. Par exemple, sur le groupe Facebook *Louvain-La-Neuve*, un témoignage anonyme relatant une agression suivie d'un viol dans le Bois de la Cambre a été partagé pour alerter et sensibiliser d'autres femmes fréquentant cet endroit⁷. Ce récit a déclenché une vague de commentaires de soutien, de témoignages similaires, mais aussi d'insécurité. Il a, par la suite, été relayé par les médias⁸ et diffusé au journal télévisé. De même, lors des récentes campagnes électorales, certaines publications en ligne étaient accompagnées de commentaires de citoyens faisant part de leur sentiment d'insécurité, notamment aux abords de la gare ou dans les transports en commun. Ces utilisateurs réclamaient d'ailleurs une présence policière renforcée⁹. Dans des groupes Facebook locaux, où les habitants échangent des informations sur leur quartier ou village, il est également fréquent de voir des publications signalant des cambriolages ou des agressions ayant eu lieu dans certains endroits spécifiques. Ces échanges instantanés, bien qu'informels, peuvent avoir un impact significatif sur les perceptions de la criminalité ainsi que l'insécurité des utilisateurs (Intravia et al., 2017).

Cependant, il est également important de prendre en considération que les réseaux sociaux constituent un environnement où les valeurs, les expériences personnelles et les attitudes des individus issus de divers horizons se confrontent (Déage, 2018). Cette diversité peut entraîner des interprétations et des réactions variées face aux contenus partagés sur ces plateformes. Par exemple, une publication rapportant un fait criminel

⁷ Cf. Annexe 1

⁸ Cf. Annexe 1

⁹ Cf. Annexe 1

pourrait être perçue comme alarmante par certains, tandis que d'autres la considéreraient comme un cas isolé ou exagéré.

Quoi qu'il en soit, ces nouvelles formes de communication, en fournissant un accès à une quantité d'informations quasi illimitée, modifient nos habitudes de recherche et de consommation et nous incitent à négliger la vérification de la validité et de la fiabilité des sources (Williams et al., 2021). Internet et les réseaux sociaux tendent effectivement à favoriser une certaine paresse intellectuelle, nous amenant à croire aveuglément tout ce que nous rencontrons sur ces plateformes. Nous ne sommes pourtant jamais totalement à l'abri des fake news qui peuvent non seulement induire en erreur et semer la panique, mais aussi nuire à la réputation de personnes ou d'institutions telles que le système judiciaire, par exemple (Allard-Huver, 2019).

1.1.4 CONCLUSION

Pour conclure, bien que les médias — au sens large — soient la principale source d'information sur la criminalité pour les citoyens (Mesko, 2008 ; Van Dijk, 1980), leur rôle ne se cantonne pas à un simple devoir d'information. Par la sélectivité et la mise en récit, ils peuvent également façonner la manière dont cette information est reçue et interprétée, contribuant ainsi à une vision déformée de la criminalité (Baier et al., 2016 ; Gerbner et al, 2002 ; Lagrange, 1993 ; Parent, 1993 ; Van Dijk, 1980). En mettant en avant des contenus à sensation afin de capter l'attention du public, les médias servent alors de relais pour projeter et cristalliser nos insécurités et nos peurs (Lagrange, 1993).

Il est possible que les réseaux sociaux accentuent cet effet en facilitant une diffusion rapide et massive des informations, souvent sans vérification préalable. Ils offrent une plateforme où les témoignages personnels et les récits d'agressions ou de crimes circulent librement, parallèlement aux informations issues de la presse et aux contenus fictionnels. L'exposition répétée à ce flux d'informations pourrait renforcer des croyances erronées quant à l'ampleur et la nature de la criminalité et entretenir un climat d'insécurité déjà alimenté par les médias traditionnels (Dantinne, 2009 ; Mesko, 2008). Cela pourrait impacter les attentes et les comportements des citoyens, les incitant à adopter des positions plus répressives (Lagrange, 1993 ; Van Dijk, 1980) et/ou des stratégies d'évitement dans leur vie quotidienne (May et al., 2010, cité dans Berger, 2023). Cette question sera abordée plus en profondeur dans les sections suivantes.

1.2 PERCEPTIONS ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

« Ce qui trouble les hommes, ce ne sont pas les choses, ce sont les jugements qu'ils portent sur les choses » (Épictète, 2000).

1.2.1 LES REPRÉSENTATIONS ET PERCEPTIONS DE LA CRIMINALITÉ

Notre rapport à la criminalité ne se base pas nécessairement sur des faits ou des expériences directes avec la criminalité. Il repose sur des représentations ou perceptions sociales, c'est-à-dire des cadres d'interprétation (ou « schèmes ») que nous acquérons au cours de notre socialisation et de nos expériences personnelles (Moscovici, 2004, cité dans Vigour et al., 2021). Ces perceptions représentent un ensemble de croyances, de connaissances, d'opinions, de valeurs, mais aussi de pratiques, d'attitudes et de conduites sociales véhiculées au sein d'une culture ou d'un groupe social auquel nous appartenons (Jodelet, 1989 ; Vigour et al., 2021).

Façonnées par les médias, nos interactions sociales, et plus récemment, nos échanges en ligne — où circulent régulièrement des préjugés, idées reçues, de fausses informations ou des « théories naïves » — ces représentations sociales exercent un rôle crucial dans la manière dont nous interagissons avec le monde et appréhendons notre environnement et les phénomènes qui s'y produisent (De Rosa et al., 2016 ; Jodelet, 1989 ; Paternotte, 2017). Nous pensons, par conséquent, que la manière dont nous percevons la criminalité, influencée par les contenus auxquels les médias (sociaux) nous exposent, peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité ressenti.

1.2.2 LA NOTION D'INSÉCURITÉ

Depuis plusieurs années, le débat sur l'insécurité a pris de l'ampleur dans les politiques urbaines, dans les médias, mais aussi dans le champ de la recherche (Lieber, 2002). « Qu'elle soit objectivement subie ou subjectivement ressentie » (Franssen et al., 2003, p.3), l'insécurité est un phénomène social qui est « au cœur de la vie politique de nombreux pays occidentaux » (Roché, 1998, p.274), mais ce n'est qu'à partir du début des années 1990 qu'elle devient réellement une problématique en soi (Schaut, 2003 ; Robert et Zauberman, 2018).

La question de l'insécurité a émergé dans un contexte de crise économique et de transformations sociales¹⁰ marquées par la montée de la précarité, du chômage et de l'exclusion sociale. Ces inégalités croissantes ont généré des tensions sociales entraînant une hausse des violences et, par conséquent, un sentiment d'insécurité (Robert et Zauberman, 2018). Au cours de cette période, des événements marquants comme l'affaire du petit Grégory, qui a provoqué une forte émotion médiatique avec le célèbre slogan « La France a peur » (INA Culte, 2013), les tueries du Brabant et l'affaire Dutroux, ont renforcé l'idée d'une menace omniprésente (Schaut, 2003). Parallèlement, la question du terrorisme a également commencé à s'imposer dans le débat public (Robert et Zauberman, 2018). Ce contexte a engendré un changement de perspective vis-à-vis de la délinquance, qui a commencé à être perçue comme un risque de masse, nécessitant une vigilance constante (Robert, s.d., cité dans Devresse, 2020). Cela a conduit à reconsidérer la délinquance comme un problème de sécurité, englobant aussi les désordres et les incivilités (Francis et De Valkeneer, 2022).

Face à cette préoccupation grandissante concernant la criminalité et la violence, les élites politiques ont été incitées à renforcer les mesures sécuritaires (Bonelli, 2010). Ce climat de peur, amplifié par des couvertures médiatiques sensationnelles, a servi à détourner l'attention des citoyens des enjeux économiques vers la sécurité publique (Robert et Zauberman, 2018). Et depuis lors, « à travers des périodes de fièvre et d'accalmie – l'insécurité ne s'est jamais vraiment absentée des préoccupations de notre société » (Robert et Zauberman, 2018, p.4)

Cette conception ne semble pourtant pas refléter la situation en Belgique, où l'on observe plutôt une tendance à la baisse du sentiment d'insécurité depuis les années 2000, malgré une légère remontée en 2021, probablement attribuable à la période Covid (Police Fédérale, 2021).

Quoi qu'il en soit, si l'insécurité reste un sujet qui anime nos discussions, il se peut que nous ne nous entendions pas forcément sur sa définition, car il arrive que nous lui attribuions des significations différentes. Les chercheurs ont en d'ailleurs eux-mêmes une interprétation contrastée.

¹⁰ Par ces transformations sociales, nous comprenons notamment le passage d'une logique d'Etat Providence à celle d'un Etat social actif où l'on tend à responsabiliser davantage les citoyens tout en jouant un rôle moins interventionniste (Francis et De Valkeneer, 2022).

L'insécurité est une notion complexe et ambiguë que Jean Paul Brodeur (1993) qualifie de polyvalente ou de polysémique. Étymologiquement, elle renvoie à un manque ou une absence de sécurité et peut concerner divers aspects (Franssen et al., 2003) : physiques, psychologiques ou cognitifs, sociaux ou relationnels, matériels ou économiques, environnementaux, etc. Elle peut également prendre plusieurs formes : un état (une situation, un contexte, une manière d'être à un moment donné), un risque ou un danger (la possibilité ou probabilité d'un fait), ou un sentiment (un ressenti, une impression) (Francis & De Valkeneer, 2022).

Bien que l'insécurité touche à plusieurs aspects de la vie, elle est largement associée à la peur du crime ou la crainte d'en être victime (Franssen et al., 2003). D'après Roché (1988), le crime agit comme un « schème fédérateur » regroupant un ensemble d'émotions (peur, haine, désarroi...) et de préoccupations variées, qui se cristallisent autour de lui. Il sert ainsi de cadre pour donner un sens aux inquiétudes des individus (Lagrange, 1993).

Enfin, pour clarifier cette notion complexe, il est essentiel de distinguer l'insécurité objective du sentiment d'insécurité. L'insécurité objective correspond à une expérience concrète, comme le fait d'être victime d'un méfait ou d'être réellement exposé à un risque. En revanche, le sentiment d'insécurité est un ressenti subjectif, souvent influencé par des représentations sociales et des expériences indirectes ou par procuration médiatique (Franssen et al., 2003).

Pour mesurer la criminalité, on se réfère souvent en premier lieu aux chiffres de la criminalité enregistrés par la police et la justice. Toutefois, bien qu'ils soient utiles, ils ne reflètent pas nécessairement la réalité criminelle (Franssen et al., 2003). En effet, ces données sont limitées aux infractions qui ont été criminalisées et rapportées aux autorités. Elles dépendent donc de l'activité policière et judiciaire, de la propension des victimes à porter plainte ou non, mais aussi du fait que nous pouvons être insécurisés par des comportements qui échappent au champ pénal (Devresse, 2020 ; Francis et De Valkeneer, 2022).

Pour pallier ce chiffre noir et tenter de cerner l'ampleur des infractions non signalées, on a mis en place des enquêtes de victimation (Devresse, 2020 ; Francis et De Valkeneer, 2022). Elles consistent à interroger des individus à propos de faits dont ils ont

pu être victimes au cours d'une période délimitée (Franssen et al., 2003). Les questions portent généralement sur les circonstances des faits, leurs conséquences, et les attitudes des victimes face à ces événements. Ces enquêtes incluent également des questions sur la perception de la sécurité dans leur quartier ou les lieux publics, comme le fait le Moniteur de Sécurité en Belgique (Police Fédérale, 2021).

Cela a permis de découvrir que non seulement les victimes ne réagissent pas toutes de la même manière à un même événement, mais qu'il existe souvent un décalage entre l'expérience effective que l'on fait du crime et la peur éprouvée. En effet, la plupart des gens sont rarement confrontés à des situations où ils sont objectivement insécurisés par le crime. Pourtant, ils se sentent tout autant, voire plus affectés par un sentiment d'insécurité (Farral et al., cité dans Barker et Crawford, 2011 ; Franssen et al., 2003).

Cependant, en Belgique, le sentiment d'insécurité ne paraît pas totalement indépendant de la criminalité : le Moniteur de Sécurité indique qu'il est étroitement lié aux taux de délinquance dans une zone donnée. Ce sentiment est nettement plus marqué dans des régions où les taux de délinquance sont élevés, comme à Bruxelles ou dans les provinces de Liège et du Hainaut (Ministère Public, 2023 ; Police Fédérale, 2021). Cela suggère une forme de corrélation entre la criminalité enregistrée dans un lieu et le sentiment d'insécurité qui y est ressenti.

Par ailleurs, le sentiment d'insécurité semble également corrélé à l'expérience de victimation. Les personnes interrogées qui ont été victimes d'une infraction au cours de l'année écoulée se sentent davantage en insécurité que celles qui ne l'ont pas été. Toutefois, parmi ces dernières, certaines éprouvent malgré tout un sentiment d'insécurité, bien qu'elles soient proportionnellement moins nombreuses (Police Fédérale, 2021).

1.2.3 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

De nombreux auteurs s'accordent avec la distinction proposée par Furstenberg, selon laquelle le sentiment d'insécurité est une articulation entre deux composantes distinctes : la peur du crime (« fear of crime ») et la préoccupation sociale (« crime concern ») (Furstenberg, 1971, cité dans Franssen et al., 2003).

La peur du crime est principalement d'ordre psychologique et subjectif (Amerio et Roccato, 2004), voire affectif et émotionnel (Brodeur, 1993). Elle représente une inquiétude vécue et exprimée pour soi ou pour ses proches (Roché, 1998). Il s'agit, en

d'autres termes, d'une peur liée à une situation personnelle, qui peut se manifester de manière concrète (ex : craindre d'être victime d'un crime spécifique comme le meurtre ou l'agression sexuelle) ou de manière informelle et diffuse (ex : éprouver l'angoisse de se retrouver seul dans certains types d'endroits au risque de subir un méfait, quel qu'il soit) (Figgie et Robert, cité dans Brodeur, 1993). Nous pouvons dès lors remarquer qu'elle est souvent confondue avec la perception du risque de victimation, qui correspond plutôt à une évaluation subjective de la probabilité de subir un acte criminel (Barker et Crawford, 2011 ; Williams et al., 2021). Il est également important de noter que le terme « crime » englobe une grande variété d'actes et que la peur peut varier en fonction de leur nature.

En revanche, la préoccupation sociale, politique, ou sécuritaire, est liée aux normes sociales et aux valeurs collectives, où l'on s'inquiète pour la sécurité de la société dans son ensemble (Lagrange, 1993 ; Van Dijk, 1980). Il s'agit d'attitudes plus générales ou abstraites (Noble, 2019) qui se manifestent par une angoisse diffuse à l'égard de la criminalité en général (Barker et Crawford, 2011). Cette préoccupation peut aussi s'étendre à des aspects plus larges qui, bien qu'ils ne soient pas directement liés à des actes criminels, peuvent néanmoins contribuer à un sentiment d'insécurité ou d'inconfort social (Roché, 1998 ; Franssen et al., 2003). Par exemple, cela peut englober les dégradations de l'environnement, les nuisances (bruit, saleté), le manque d'entretien des espaces publics (bâtiments ou voitures abandonnés) ou les incivilités¹¹. Enfin, la préoccupation sociale se traduit souvent par un appel à des sanctions ou des mesures plus répressives (Lagrange, 1993 ; Van Dijk, 1980).

Ces deux dimensions ne vont pas toujours de pair: « On peut se sentir très inquiet par l'accroissement de la criminalité dans la collectivité sans se sentir menacé personnellement, et inversement » (Van Dijk, 1980, p. 107). Roché (1998) ajoute que cette peur n'est pas toujours reconnue ou revendiquée ; elle peut être inconsciente et s'exprimer de différentes façons. Elle peut se traduire par des déclarations en réaction à un évènement (ex. : « J'ai peur de ce qui m'est arrivé ») ou par anticipation d'un risque futur (ex. : « J'ai peur de ce qui pourrait m'arriver ou de ce que la société pourrait devenir »). L'insécurité peut aussi se manifester à travers des actions concrètes comme la recherche de protection ou l'adoption de stratégies d'adaptation ou d'évitement (ex. :

¹¹ Les incivilités sont des comportements considérés comme problématiques, dérangeants ou perturbateurs pour la vie en société ou le bien-être collectif tels que l'impolitesse, la grossièreté, l'irrespect, la négligence, etc. (Franssen et al., 2003 ; Roché, 1998).

déménager, installer un système de sécurité, éviter de fréquenter certains endroits ou de sortir à des moments précis) (May et al., 2010, cité dans Berger, 2023 ; Lieber, 2002 ; Roché, 1998). Comme nous l'avons vu, cela peut aussi s'exprimer par des demandes sociales de sécurisation et de politiques plus punitives. Roché (1998) souligne également que les formes d'expression de l'insécurité varient en fonction du sexe et de l'âge. Par exemple, les femmes et les personnes âgées semblent être les plus préoccupées, mais sont également celles qui communiquent plus facilement sur leur peur.

1.2.4 FACTEURS D'INFLUENCE

Comme nous l'avons brièvement évoqué, nos représentations de la criminalité et notre sentiment d'insécurité sont influencés ou manipulés par une multitude de facteurs à la fois individuels et collectifs.

1.2.4.1 *Les facteurs sociodémographiques*

Plusieurs études montrent effectivement que l'âge, le sexe et le statut socioéconomique (niveau d'éducation, situation financière et professionnelle) influencent le sentiment d'insécurité. Elles constatent, par exemple, que les femmes, les personnes âgées, les personnes défavorisées, ainsi que celles ayant un faible niveau d'instruction tendent à surestimer la prévalence et les tendances de la criminalité et ressentent ainsi des peurs personnelles plus élevées (Baier et al., 2016 ; Lagrange, 1993 ; Lieber, 2002 ; Roché, 1998).

En comparaison, les données du Moniteur de Sécurité indiquent que le sentiment d'insécurité est plus présent chez les jeunes, les étudiants et les personnes sans activité professionnelle. Parmi les citoyens interrogés en 2021, environ 9% déclarent se sentir fréquemment en insécurité. Ce pourcentage varie selon les caractéristiques démographiques : 11% chez les femmes et les personnes ayant un faible niveau d'éducation (enseignement primaire) et jusqu'à 14% chez les jeunes, les étudiants et les personnes au chômage ou en recherche d'emploi (Police Fédérale, 2021).

1.2.4.2 *Les facteurs psychologiques et sociaux*

Le degré de peur peut différer d'une personne à l'autre en fonction de leurs traits de caractère ou de facteurs psychologiques (ex. : la sensibilité, la tolérance, le retrait social, l'anxiété) (Kerr, 2015 ; Williams et al., 2021).

Certains auteurs ont par ailleurs pointé la notion de vulnérabilité comme facteur déterminant de la peur du crime (Choi et al., 2016 ; Warr, 1984, cités dans Lee et al., 2019). Elle renvoie à la fragilité personnelle, souvent liée à une expérience de victimisation antérieure ou au sentiment d'être une cible potentielle. Elle se traduit par une impression d'être physiquement ou émotionnellement incapable de se soustraire ou de se défendre face à une menace. La vulnérabilité peut être renforcée par des éléments comme l'âge, le sexe ou l'état de santé, qui affectent cette capacité (Roché, 1998).

D'après plusieurs auteurs¹², la peur liée à la criminalité et la violence touche particulièrement les personnes socialement isolées, c'est-à-dire, celles qui vivent seules, sortent peu ou pas du tout et n'ont pas d'activités sociales ou associatives. En effet, l'absence de lien social, combinée à la consommation des médias et des réseaux sociaux, peut exacerber la perception de l'environnement comme étant dangereux et renforcer ainsi le sentiment d'insécurité.

1.2.4.3 Les facteurs environnementaux

L'aménagement et l'état de certains lieux peuvent affecter le sentiment d'insécurité. En effet, des nuisances telles que le bruit, la saleté ou les détritiques dans la rue, les bâtiments délabrés ou abandonnés, ainsi qu'un mauvais éclairage, contribuent à rendre un environnement insécurisant (Franssen et al, 2003). Par exemple, les espaces urbanisés ou clos, comme les gares, les transports en commun et les parkings, sont souvent perçus comme des lieux peu sûrs (Roché, 1998 ; Robert et Zauberman, 2018). Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont des espaces où les interactions sociales sont moins personnelles et plus anonymes (Roché, 1998).

Plusieurs études ont également affirmé que la peur du crime pouvait être liée aux désordres dans une communauté (Rountree et Land, 1996 ; Taylor et Hale, 1986, cités dans Lee et al., 2019). Par « désordre », on entend l'environnement physique, comme évoqué ci-dessus, mais également les désordres sociaux tels que la présence de gangs, de prostituées ou de personnes sans-abris dans la rue, ainsi que l'ivresse publique.

¹² Notamment Lagrange, 1984 ainsi que plusieurs auteurs anglophones : Rountree et Land, 1996 ; Shaw et Mckay, 1942 ; Skogan et Maxfield, 1981 ; Taylor et Hale, 1986 ; cités dans Lee et al., 2019.

En outre, les situations nocturnes peuvent exacerber la vulnérabilité. En effet, la nuit et l'obscurité modifient la perception de l'espace et réduisent la capacité de détecter les dangers potentiels, rendant l'environnement encore plus anxiogène (Roché, 1998).

1.2.4.4 *L'expérience personnelle de victimisation*

Bien évidemment, nos expériences personnelles et nos parcours individuels ont aussi une importance (Noble, 2019). Toutefois, le rôle de la victimisation dans le sentiment d'insécurité est soumis à de nombreuses controverses (Franssen et al., 2003). Certains auteurs soutiennent que les personnes ayant déjà été victimes sont plus enclines à développer une insécurité accrue (Liska, 1990, cité dans Lagrange, 1993 ; Skogan et Mawfield, 1981, cité dans Lee et al., 2019). Les données du Moniteur de Sécurité semblent également aller dans ce sens : en moyenne, 17% des citoyens victimes se sentent en insécurité, contre 8% des citoyens non-victimes (Police Fédérale, 2021).

D'autres, en revanche, pensent que l'expérience directe de la victimisation n'est pas un facteur déterminant. Ce sont plutôt les expériences indirectes, comme le fait de connaître une victime, ou de suivre les actualités relayées par les médias, qui influencent les perceptions de la criminalité (Baier et al, 2016 ; Lagrange, 1984 ; Skogan et Maxfield, 1981 ; Taylor et Hale, 1986 ; cités dans Lee et al., 2019 ; Roché, 1998). Il est donc tout à fait possible de ressentir un sentiment d'insécurité sans avoir été personnellement victime d'un crime. À l'inverse, certaines victimes ne développent pas nécessairement ce sentiment, surtout si l'évènement n'est pas perçu comme une menace récurrente pour l'avenir (par exemple, le vol d'un objet ne conduit pas toujours à la crainte d'être à nouveau ciblé).

La criminalité reste en effet une expérience relativement rare à laquelle peu d'individus sont directement confrontés. Même si l'on inclut la victimisation indirecte ou « par procuration », cela ne suffit pas à expliquer totalement les représentations sociales à l'égard de la criminalité. Leurs effets sur les perceptions et le sentiment d'insécurité restent donc limités. C'est pourquoi, les médias et réseaux sociaux acquièrent un rôle déterminant. Ils diffusent des informations sur des événements criminels qui se produisent au-delà de l'expérience personnelle des individus, construisant ainsi une sorte de « réalité secondaire » qui façonne leurs attitudes et leurs peurs face à la criminalité (Mesko, 2008).

1.2.4.5 La consommation des médias et des réseaux sociaux

L'intérêt accordé aux effets produits par la consommation des médias nous vient de Gerbner et sa théorie de la culture (« theory of cultivation »). Cette théorie, introduite dans les années soixante, suggère que les personnes qui ont une consommation élevée des médias sont plus enclines à percevoir les réalités sociales d'une manière conforme à la vision véhiculée par les médias (Gerbner et al, 2002). De ce fait, une exposition prolongée aux contenus médiatisés peut « cultiver » la peur et la méfiance du public, impactant ainsi ses croyances et ses perceptions de la réalité criminelle.

Comme cela a été évoqué, l'expérimentation directe du crime étant relativement rare, les médias deviennent notre principale source d'information à ce sujet. Néanmoins, la représentation qu'ils en font n'est pas toujours réaliste. Qu'il s'agisse d'informations fictives ou non, la fréquence et la gravité de la criminalité y sont souvent exagérées et cette distorsion pousse les consommateurs à croire que le monde est plus dangereux, plus menaçant et plus violent qu'il ne l'est réellement (Kemp, 2023). Ce phénomène, intitulé le syndrome du monde méchant (« Mean World Syndrome »), ne se traduit pas uniquement par une peur disproportionnée de la violence et du crime, mais aussi par des niveaux accrus d'insécurité, d'anxiété et de pessimisme à l'égard de la société (Gerbner et al., 2002).

Autrefois principalement associée à la consommation de la télévision, cette conception fut élaborée à une époque où le contenu diffusé était plutôt centralisé et homogène, car la télévision n'était dominée que par quelques grandes chaînes. Elle était considérée comme une sorte d'outil de « contrôle social » parce qu'elle réunissait un public large et diversifié autour d'une culture nationale commune. De cette manière, la télévision contribuait à façonner l'opinion publique par la répétition d'histoires rituellement consommées (Gerbner et al., 2002 ; Morgan et al., 2015). Plusieurs études ont d'ailleurs montré que la consommation régulière de contenus médiatiques liés à la criminalité pouvait accroître notre peur du crime et notre préoccupation sociale (Brodeur, 1993 ; Callanan, 2012 ; Custers et Van de Bulck, 2011 ; Romer et al., 2003, cités dans Kemp, 2023 ; Intravia et al., 2017 ; Lagrange, 1993).

Actuellement, la télévision offre une pluralité de chaînes et de plateformes, et l'essor d'Internet a étendu les modes de diffusion de l'information. Par conséquent, la théorie de la culture s'applique désormais à de nouveaux médias tels que les réseaux

sociaux numériques (Morgan et Shanahan, 2010, cité dans Intravia et al., 2017). Une des particularités de ces médias réside dans la coexistence de savoirs experts et de savoirs populaires ou « profanes » (De Rosa et al., 2016). Par exemple, on y retrouve des informations sur la criminalité provenant de sources officielles telles que des rapports de police, des avis de recherche ou des articles et reportages. Parallèlement, des utilisateurs ordinaires y partagent des expériences personnelles, des opinions ou des préoccupations liées à des incidents de sécurité, ce qui renforce un sentiment de proximité avec ces événements et rend l'insécurité plus tangible. Grâce à la dimension interactive et participative des réseaux sociaux (Cardon, 2011 ; Petiau, 2011), ces informations potentiellement biaisées et simplistes à propos de la criminalité circulent de manière plus fluide et plus rapide, devenant alors accessibles à tous, partout et à tout moment.

Cette omniprésence des contenus relatifs à la criminalité sur les réseaux sociaux ne se limite pas à une simple diffusion d'information. Bien que la littérature soit relativement récente et peu développée sur le sujet, certains auteurs pensent que l'exposition à ces contenus exerce une influence sur nos perceptions et notre sentiment d'insécurité. Avant de parcourir leurs constats, concentrons-nous sur les deux études suivantes, qui mettent en lumière la manière dont la criminalité est représentée sur les réseaux sociaux et la perception qu'en ont les utilisateurs.

Comme nous l'avons vu, les réseaux sociaux constituent un outil pratique pour exprimer des opinions et des préoccupations au sujet de la criminalité. En vue d'explorer les réactions du public face à la criminalité enregistrée à Londres, Kounadi et ses collègues (2015) ont choisi de s'intéresser à Twitter¹³. Leur intérêt a notamment porté sur les tweets faisant référence aux 98 cas d'homicides survenus à Londres en 2012.

Dans un premier temps, ils ont recherché des articles de journaux en ligne se rapportant à ces meurtres. Ils ont ainsi rassemblé un total de 781 liens internet vers des articles de presse et constaté que certains homicides étaient davantage couverts que d'autres. Par la suite, ils ont identifié les tweets contenant ces liens et qui, par conséquent, diffusaient l'information sur le réseau social. Après avoir nettoyé la base de données — en éliminant notamment les tweets provenant d'organisations professionnelles, de

¹³ Désormais X

journaux et de sources commerciales, afin de ne conserver que les réactions des utilisateurs ordinaires — les chercheurs ont obtenu un total de 3272 tweets.

En réalisant une analyse temporelle de ces tweets, Kounadi et ses collègues ont constaté que la majorité des messages liés aux homicides étaient publiés sur Twitter peu après les incidents : 70% des tweets ont été postés dans le mois suivant l'évènement, dont 81% au cours de la première semaine et 26% dès le lendemain.

Sur le plan spatial, leur analyse a révélé que la proximité géographique entre le lieu du crime et la zone de résidence des utilisateurs influençait leur propension à publier un tweet à ce sujet. Ainsi, plus un utilisateur réside près du lieu du crime, plus il est probable qu'il diffuse des informations à ce propos via Twitter. Cette observation est cohérente avec des études antérieures indiquant que les nouvelles sur la criminalité locale sont associées à un niveau de peur de la criminalité plus élevé pour les résidents locaux que pour les autres (Heath, 1984 ; Liska, 1990, cités dans Kounadi et al., 2015).

Enfin, une analyse fréquentielle a mis en évidence que certaines caractéristiques des homicides étaient prédictives. Les résultats ont montré que les homicides commis par un gang, impliquant une victime mineure ou britannique, ou pour lesquels un couteau était utilisé, généraient une fréquence plus élevée de tweets. Toutefois, ces types de crimes, bien qu'ils soient le plus mentionnés sur Twitter, ne reflètent pas nécessairement la réalité des crimes. En effet, les homicides impliquant des victimes mineures ou des gangs sont statistiquement moins fréquents. Ces résultats suggèrent donc que le public est soit plus sensible à ces types de crimes, soit qu'il surestime leur prévalence réelle. Cette seconde hypothèse est conforme à la littérature, qui met en lumière un écart significatif entre les perceptions du public et les taux réels de criminalité (Duffy et al, 2008 ; Kemshall, 1997 ; Pleiffer et al., 2005 ; Weatherburn et al, 1996, cités dans Kounadi et al., 2015).

La seconde étude, menée par Curiel et ses collègues (2020), s'inscrit dans la continuité de celle de Kounadi et al. (2015) en explorant également la présence de la criminalité sur Twitter, mais en adoptant une perspective plus large. Alors que Kounadi et ses collègues se focalisaient sur les homicides spécifiques à Londres et les réactions qui leur étaient associées, Curiel et al. ont examiné la fréquence des mentions liées à la criminalité sur Twitter en Amérique latine. Les chercheurs ont supposé que,

contrairement aux médias traditionnels qui tendent à surreprésenter les crimes violents, Twitter pourrait fournir une description plus précise de la criminalité ou de l'insécurité ressentie dans un pays. Cette hypothèse repose sur l'idée que les utilisateurs confrontés à ces problèmes seraient plus enclins à partager leurs expériences en ligne (Cresci et al., 2018, cité dans Curiel et al., 2020).

Pour analyser cette fréquence, ils ont collecté, entre mai et juillet 2017, plus de 32 millions de tweets publiés par des utilisateurs provenant de 18 pays hispanophones d'Amérique latine. Une liste d'environ 400 termes associés à la criminalité et à la peur du crime a été créée pour identifier les tweets pertinents, lesquels ont ensuite été classés en fonction de la présence ou non de ces mots.

L'analyse a permis d'identifier 501.057 tweets contenant des informations liées à la criminalité ou à la peur du crime, soit environ 1,5% de l'ensemble des tweets collectés. Ces tweets provenaient majoritairement des mêmes types d'utilisateurs : les agences de presse et les journalistes (33%), et les individus très engagés (22%). En outre, 7% des tweets liés à la criminalité émanaient de comptes gouvernementaux tels que ceux de la police ou des mairies.

Les chercheurs ont ensuite comparé la fréquence de ces tweets avec les taux de criminalité et d'insécurité enregistrés dans les régions étudiées. Les résultats ont révélé que les médias sociaux présentaient les mêmes biais que les médias traditionnels, avec une surreprésentation des crimes violents. Par exemple, au Mexique, 28,3% des tweets analysés se rapportaient à des meurtres, alors que ces derniers ne représentent que 0,072% des crimes commis dans ce pays. En effet, les données montrent une répartition disproportionnée des crimes mentionnés sur Twitter : on observe 567,5 tweets liés à des meurtres pour 100 meurtres commis, contre 0,21 tweet concernant des infractions contre la propriété, alors que ces dernières sont beaucoup plus fréquentes.

Ainsi, bien que la mention de la criminalité soit relativement rare sur Twitter, les crimes les plus rares et violents tendent à y occuper une place importante. D'après Curiel et ses collègues (2020), cela démontre que les réseaux sociaux ne constituent pas un outil fiable pour détecter les tendances réelles de la criminalité. Ils reflètent davantage le niveau de crainte ou de préoccupation liée à la criminalité dans une région donnée, plutôt que la réalité des faits criminels eux-mêmes.

En résumé, bien que ces deux études soient centrées sur Twitter et ne reflètent pas fidèlement l'ensemble de la population en raison de la faible proportion d'utilisateurs de cette plateforme (Curiel et al., 2020), elles soulignent deux constats majeurs. D'une part, les utilisateurs accordent une attention disproportionnée à certains types d'homicides. D'autre part, les crimes violents sont surreprésentés sur les réseaux sociaux. Ces travaux mettent en évidence un phénomène similaire : les mentions de criminalité sur Twitter ne correspondent pas à la fréquence réelle des crimes. Par conséquent, une exposition fréquente à ces informations biaisées pourrait influencer les perceptions et ressentis des utilisateurs. C'est précisément l'objet des études suivantes.

Näsi et ses collègues (2021) ont exploré la relation entre la consommation d'informations sur les crimes violents par le biais des médias et la peur perçue de la violence de rue. Leur recherche repose sur les données issues de l'enquête nationale finlandaise sur la criminalité (Finnish National Crime Survey), collectées en 2017. L'échantillon comprenait plus de 6000 personnes âgées de 15 à 74 ans, sélectionnées aléatoirement à partir du registre national finlandais. Les participants ont été interrogés sur leurs habitudes de consommation d'informations relatives à la criminalité, y compris sur les réseaux sociaux. La peur de la violence a été mesurée par des questions portant sur leur crainte d'être victimes lorsqu'ils se déplacent seuls à l'extérieur, notamment dans des environnements urbains.

Les résultats montrent que la peur de la violence de rue est influencée par la consommation active de tous les types de médias. Cependant, les personnes utilisant les réseaux sociaux comme principale source d'information sur la criminalité sont plus susceptibles de déclarer une peur de la violence que celles qui se fient uniquement aux médias traditionnels (10% contre 5%). Cela suggère que l'émergence des réseaux sociaux contribue probablement à renforcer les préoccupations associées à la violence.

Dans le même esprit, l'étude de Berger (2023) indique que l'exposition à des contenus en lien avec la criminalité sur les médias sociaux contribue à alimenter une perception erronée de la criminalité et à générer des craintes disproportionnées concernant la sécurité personnelle. En effet, cette exposition incite les individus à croire à tort qu'ils pourraient être victimes, ce qui les pousse à se méfier des autres et de leur environnement. En conséquence, certains adoptent des stratégies ou comportements d'évitement afin de limiter leurs interactions sociales (ex. : éviter certains lieux, éviter le

contact visuel, ne porter qu'un seul écouteur, marcher rapidement, etc.) (May et al., 2010, cité dans Berger, 2023).

Par ailleurs, Intravia et ses collègues (2017) se sont également intéressés au lien entre la consommation de récits criminels sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter, et la peur du crime. Pour ce faire, ils ont interrogé 918 étudiants de trois campus universitaires situés dans différentes régions des États-Unis (zones urbaines et semi-rurales). Les participants, principalement des jeunes adultes entre 18 et 29 ans, ont été questionnés sur leur utilisation des médias traditionnels et des réseaux sociaux avec un accent particulier sur leur consommation d'informations générales et criminelles. L'étude a également pris en compte plusieurs caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, la « race », la zone résidentielle, l'expérience de victimisation antérieure et la perception de la sécurité dans le voisinage. Les participants devaient indiquer leur niveau de peur (sur une échelle de 0 à 10) concernant plusieurs événements (ex. : être cambriolé, être volé ou agressé dans la rue, être violé, être assassiné...).

Les résultats ont montré que l'âge, la « race », le sexe, la zone résidentielle et le sentiment de sécurité dans le quartier sont significativement liés à la peur du crime. Cependant, il est apparu que la consommation globale de réseaux sociaux, plutôt que l'exposition spécifique à des informations sur le crime, jouait un rôle important dans l'augmentation de cette peur. Les chercheurs ont découvert que le temps passé sur les réseaux sociaux en général amplifie les facteurs psychologiques liés à la peur, en particulier chez ceux qui se sentent en insécurité dans leur quartier. Cela suggère que ce n'est pas le contenu criminel en soi qui provoque cette peur, mais l'exposition continue à des flux d'informations négatives et désordonnées, où les nouvelles graves sont mêlées à des sujets futiles, créant une impression de désordre et d'instabilité (Jacobs, 2017). D'autres recherches ont par ailleurs identifié un impact négatif de la consommation des réseaux sociaux sur la santé mentale en augmentant le retrait social, l'anxiété et la dépression (Kross et al., 2013 ; Martin, et al., 2012 ; O'Keeffe et Clarke-Pearson, 2011, cités dans Intravia et al., 2017).

En revanche, les résultats d'une recherche conduite par Micheal Williams et ses collègues en 2021 n'étaient pas aussi significatifs. Les chercheurs ont examiné l'influence de l'utilisation de Facebook et de l'idéologie politique sur la peur du crime et le risque

perçu de victimisation¹⁴ chez des étudiants universitaires âgés de 18 à 25 ans¹⁵. L'étude se concentrait sur les étudiants résidant en dehors des campus universitaires, pour examiner si leur intégration dans la communauté locale affectait leurs perceptions par rapport à ceux vivant sur les campus. En plus de la théorie de la culture de Gerbner, l'étude s'est appuyée sur la théorie des activités routinières de Cohen et Felson, qui suggère que certains comportements quotidiens, comme sortir tard, consommer de l'alcool ou de la drogue, ou fréquenter des endroits peu sûrs, augmentent le risque de victimisation et influence la perception du crime. L'étude explorait également l'impact de la victimisation antérieure, de la cohésion communautaire et des caractéristiques sociodémographiques sur ces perceptions.

Les participants ont été interrogés sur leur crainte et leurs chances d'être victimes de crimes allant de la fraude, au meurtre, en passant par l'agression, le viol et le cambriolage et le vol. Les scores pour chaque item allaient de un à dix, un signifiant qu'on n'a pas peur ou qu'on n'est pas susceptible d'être victime du crime, et dix signifiant qu'on a très peur et qu'on est très susceptible d'être victime du crime énuméré. Sur les 3689 étudiants invités à participer, seulement 425 ont répondu, avec 371 réponses valides.

Si la majorité des répondants avaient un compte Facebook (93%) et y passaient entre 10 et 30 minutes par jour, les résultats ont montré que cette utilisation n'était pas significativement liée à la peur du crime ou au risque de victimisation perçu — notamment parce que d'autres facteurs étaient pris en compte (l'idéologie politique, le sentiment de cohésion communautaire, etc.). Ces résultats, bien qu'ils soient limités par le faible taux de réponse (11,62%), suggèrent que la peur du crime et le risque perçu sont des concepts différents qui doivent être étudiés séparément.

Bien que le temps passé sur les réseaux sociaux n'ait pas d'effet significatif sur la peur du crime dans ce cas précis, d'autres recherches soulignent que certains aspects liés à leur utilisation peuvent néanmoins influencer ce sentiment. Par exemple, les résultats de l'étude suivante menée auprès d'étudiants universitaires en Corée du Sud révèlent que partager des informations personnelles sur les réseaux sociaux, comme des photos de soi

¹⁴ Dans cette étude, ils font une distinction entre la peur du crime, qui est un état émotionnel, et le risque de victimisation perçu, qui est plutôt une évaluation subjective de la probabilité d'être victime.

¹⁵ D'après le National Center for Education Statistics (2016), il s'agit de la tranche d'âge la plus susceptible d'utiliser les réseaux sociaux numériques et d'adopter des comportements à risques (ex. : sortir tard le soir, fréquenter des lieux considérés comme moins sûrs, etc.) (Ferraro, 1995 ; Perrin, 2015 cités dans Williams et al., 2021).

ou sa localisation, constitue un facteur de risque de cybercriminalité et influence la peur d'en être victime (Lee et al., 2019).

Selon cette étude, l'utilisation de réseaux sociaux de type « bridging » représente également un facteur déterminant. Conformément à ce que Cardon (2019) appelle « les réseaux phares », ce type de médias sociaux favorise un partage d'informations libre et ouvert avec un large éventail de personnes, souvent en dehors du cercle social proche (Putnam, 2000, cité dans Lee et al., 2019). En mettant l'accent sur la création et la visibilité des contenus, ce type de plateformes expose davantage leurs utilisateurs à des interactions avec des inconnus et à un risque de victimisation en ligne, ce qui en fait un facteur influençant la peur du crime. Les résultats indiquent, de fait, que les utilisateurs des réseaux axés sur le bridging ont tendance à avoir vécu davantage d'expériences de victimisation et à percevoir un risque de victimisation plus élevé, les rendant ainsi plus enclins à ressentir une peur accrue de la victimisation sur les réseaux sociaux.

1.2.5 CONCLUSION

Le sentiment d'insécurité apparaît comme un phénomène complexe influencé par une multitude de facteurs liés à la subjectivité, aux dynamiques sociales et environnementales, et à la consommation des médias au sens large. Parmi ces éléments, l'utilisation des réseaux sociaux semble occuper une place déterminante. Ces plateformes, utilisées à des fins d'information ou non, exposent leurs utilisateurs à des contenus qui tendent à surreprésenter les formes violentes de criminalité, notamment car ils suscitent davantage d'engagement de la part des utilisateurs (Curiel et al., 2020 ; Kounadi et al., 2015). Cette exposition, parfois involontaire, combinée au temps passé sur ces plateformes, peut influencer la perception du public, conduisant parfois à surestimer la fréquence et la gravité de la criminalité, ce qui impacte alors le sentiment d'insécurité (Berger, 2023 ; Baier et al., 2016 ; Gerbner et al., 2002 ; Intravia et al., 2017 ; Kounadi et al., 2015, Näsi et al., 2021).

Passons maintenant à la partie empirique, où nous pourrions approfondir ces constats.

2 ANALYSE QUANTITATIVE

2.1 MÉTHODOLOGIE

2.1.1 RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

L'intérêt pour ce sujet est né des discours et témoignages provenant de notre entourage ainsi que des réseaux sociaux, notamment au sein de groupes étudiants ou locaux sur Facebook (ex. : *Student Namur*¹⁶, *Louvain-la-Neuf*, *Étudiants de Liège*, etc.), et sur des comptes Instagram à notoriété. Ces plateformes sont souvent un lieu d'échanges où l'insécurité y est dénoncée. Les utilisateurs y expriment l'impression d'une criminalité en hausse et d'une société plus dangereuse, à travers des discours souvent teintés de stéréotypes ou de perceptions déformées de la réalité.

Comme cela a été exposé dans la première partie, plusieurs études établissent un lien direct entre la peur du crime et les médias, mais cet impact reste moins exploré en ce qui concerne les réseaux sociaux. Or, ces derniers font partie intégrante de notre quotidien et influencent, de manière évidente, notre rapport au monde.

Pour explorer l'impact potentiel des réseaux sociaux sur le sentiment d'insécurité, nous avons fait le choix de réaliser un questionnaire en ligne¹⁷ visant à interroger les représentations, les expériences, ainsi que les ressentis des utilisateurs des réseaux sociaux face aux contenus liés à la criminalité qu'ils rencontrent sur ces plateformes.

2.1.2 STRATÉGIE DE RECHERCHE

L'utilisation de l'enquête par questionnaire en ligne s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de notre recherche, car elle permet d'atteindre un public large et diversifié, et ce, à un coût minimal, voire nul (Quivy et Van Campenhoudt, 2011). L'accès facilité par les réseaux sociaux encourage une variété d'interactions et de partages accélérant la collecte des réponses qui n'auraient pas forcément été obtenues via un contact direct ou par mail.

Le questionnaire en ligne permet également un contrôle précis de la qualité et du flux de réponses grâce aux options de dévoilement progressif des questions, l'obligation

¹⁶ Groupe sur lequel nous avons aperçu de nombreuses publications liées à des incidents criminels, des délits mineurs, des signalements, etc. Il est désormais supprimé et remplacé par un nouveau groupe dont l'une des règles est de ne pas publier ce genre de publications (cf. Annexe 2).

¹⁷ Cf. Annexe 3

de répondre avant de passer à la question suivante, et la possibilité d'orienter les répondants vers des questions spécifiques en fonction de leurs réponses précédentes. Cette structure limite les risques de réponses incomplètes et assure un certain ordre dans la réponse aux questions.

Toutefois, cette méthode peut comporter certaines limites. Contrairement à un sondage traditionnel, le questionnaire en ligne repose sur un échantillonnage dit « tout-venant », ou d'auto-sélection. Cela signifie que les participants choisissent eux-mêmes de s'inclure dans l'échantillon en fonction de leur intérêt pour le sujet (Frippiat et Marquis, 2010). Ce mode de collecte peut entraîner un biais dû à la non-réponse (Jean, 2015), car si seuls les individus concernés ou particulièrement intéressés répondent, les résultats obtenus peuvent alors ne pas refléter fidèlement l'ensemble de la population. Cela limite, par conséquent, la généralisation des conclusions à l'ensemble des utilisateurs des plateformes de réseaux sociaux (Berthier, 2023 ; Frippiat et Marquis, 2010 ; Quivy et Van Campenhoudt, 2011). Ceci dit, dans le cadre de ce mémoire, il est avant tout question de vérifier si, de manière générale, la consommation des réseaux sociaux peut influencer le sentiment d'insécurité, sans chercher à établir une généralisation pour tous les utilisateurs des réseaux sociaux.

Dans le cas des questionnaires en ligne, il est également difficile de connaître le taux de réponse précis, car « il est pratiquement impossible de calculer le nombre de personnes ayant été informées de la recherche, mais n'ayant pas participé » (Jean, 2015, p.17). En revanche, un des avantages notables de cette méthode réside dans la flexibilité qu'elle offre aux participants : n'étant soumis à aucune contrainte de temps, ils peuvent répondre « au moment qui leur est le plus propice » (Jean, 2015, p.14) et prendre le temps qu'ils souhaitent pour compléter le questionnaire.

Enfin, la diffusion des enquêtes en ligne comporte un caractère éphémère. L'aspect viral de la publication sur les réseaux sociaux peut disparaître rapidement, ce qui oblige à relancer plusieurs fois l'enquête pour maintenir l'attention et le taux de participation.

2.1.3 OUTIL DE COLLECTE

Pour procéder à la récolte de donnée, notre questionnaire a été élaboré à l'aide de Google Forms. Composé de 26 questions réparties sur plusieurs sections, il débute par une information sur l'anonymisation des données et une demande de consentement pour la participation. Il se poursuit par des questions relatives aux données sociodémographiques des répondants, leur utilisation des réseaux sociaux, leur exposition à des contenus sur la criminalité, leur confiance vis-à-vis des médias, leur expérience de victimation antérieure, et enfin, le sentiment d'insécurité ressenti.

La durée de passation estimée se situe entre 5 à 8 minutes, un détail essentiel à indiquer aux participants, car une durée perçue comme étant trop élevée peut les décourager à répondre (Matzat et al., 2009, cité par Jean, 2015).

2.1.4 DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE

Étant spécifiquement destiné aux utilisateurs de réseaux sociaux, ce questionnaire a d'abord été diffusé sur nos réseaux sociaux personnels (Facebook, Instagram et X). Cela a permis d'obtenir un certain nombre de réponses et de partages. Pour élargir la portée et toucher un public plus large, sa diffusion a ensuite été étendue à divers groupes Facebook ; des groupes étudiants, des groupes de communautés locales ou d'habitants de différentes villes (Bruxelles, Namur, Liège, Louvain-la-Neuve, etc.), ainsi que des groupes d'entraide entre étudiants ou réservés au partage de questionnaires en ligne. Afin d'encourager les réponses, le questionnaire a été relancé plusieurs fois au cours des deux semaines qui ont suivi sa première diffusion. Grâce à cette approche, nous avons récolté un total de 330 réponses.

2.1.5 TRAITEMENT DES DONNÉES

Un des avantages du questionnaire en ligne est qu'il permet un transfert automatique des données recueillies vers un logiciel de traitement (Berthier, 2023). Avec Google Forms, les réponses ont pu être directement importées dans Excel, facilitant une organisation et un traitement efficace des données.

Afin de disposer d'une base de données exploitable, plusieurs tris et ajustements ont d'abord été effectués. Une fois cette étape complétée, nous avons procédé à une description individuelle des variables, avant de les croiser entre elles pour dégager d'éventuelles corrélations.

2.1.6 LES BIAIS INHÉRENTS À LA RECHERCHE

Dans toute démarche scientifique, il est essentiel de reconnaître et de discuter des biais susceptibles d'influencer les résultats obtenus.

Premièrement, la subjectivité du chercheur intervient inévitablement dans le processus de recherche. Comme le soulignent Quivy et Van Campenhoudt (2011), « notre esprit n'est pas vierge » (p.18). Il est imprégné de croyances, d'aspirations et de schémas inconscients qui orientent notre manière d'aborder et d'interpréter la réalité. Malgré nos efforts pour adopter une posture neutre, nos propres expériences et représentations ont nécessairement influencé la conception du questionnaire, la formulation des questions, et l'interprétation des données.

Deuxièmement, plusieurs biais sont liés à la technique d'échantillonnage et à la diffusion du questionnaire. La population cible étant trop vaste et inatteignable dans sa totalité, nous avons dû recourir à un échantillonnage. Cependant, la méthode choisie, à savoir l'échantillonnage non probabiliste, offre une représentativité limitée et introduit un biais motivationnel (Vesentini, 2022) : seuls les individus se sentant concernés par le sujet, ayant un intérêt personnel ou souhaitant soutenir l'enquête, ont répondu. La diffusion du questionnaire sur nos réseaux sociaux personnels a effectivement encouragé des personnes de notre entourage, souvent issues de la même région, à participer. Pour diversifier l'échantillon, le questionnaire a été partagé dans divers groupes, mais cela a pu engendrer un autre biais, en touchant principalement des jeunes et des femmes.

De plus, la méthode de diffusion en ligne comporte des limites techniques. Il est notamment impossible de déterminer combien de personnes ont vu le questionnaire sans y répondre ou si certaines y ont répondu plusieurs fois (Jean, 2015). En conséquence, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble des utilisateurs des réseaux sociaux. Ils permettent uniquement de tirer des conclusions sur les caractéristiques et réponses des participant(e)s à notre enquête.

Troisièmement, notre questionnaire présente une limite linguistique : étant rédigé en français, il n'a pu être complété que par des personnes francophones.

Un biais cognitif peut également découler de la formulation des questions et de la façon dont elles sont présentées. Les mots et expressions utilisés n'ont pas nécessairement le même sens pour tous les répondants (Parizot, 2012). Malgré nos efforts pour rendre le

vocabulaire accessible, notamment en précisant certains termes, des différences d'interprétations restent possibles. Les réponses aux questions portant sur le niveau d'éducation et à la catégorie socioprofessionnelle, celles sur les activités pratiquées sur les réseaux sociaux, ou encore celles relatives à la victimation (cf. Annexe 3), illustrent bien cette problématique. Afin de couvrir toutes les situations possibles, nous avons prévu une option « autre », permettant aux répondants de préciser leur situation par une réponse courte. Cependant, la plupart des participants ayant choisi cette option l'ont fait pour indiquer des éléments qui correspondaient aux catégories déjà proposées.

L'ordre des questions est aussi susceptible d'influencer les réponses. Les thèmes abordés ou l'état d'esprit suscité par les questions précédentes peuvent inconsciemment modifier la perception et l'interprétation des suivantes (Parizot, 2012). Par exemple, les questions relatives à la confiance des répondants envers les médias et réseaux sociaux, posées successivement, ont pu encourager une réponse affirmative à la seconde, en raison de l'effet de contexte ou de continuité.

Par ailleurs, des biais peuvent également émaner des réponses des participant(e)s. L'un des principaux est le biais de désirabilité sociale. Généralement inconscient, il pousse les individus à répondre en fonction de ce qu'ils pensent que l'enquêteur attend ou valorise (Parizot, 2012). Soucieux de se conformer à ce qu'ils pensent être la norme, ils cherchent souvent à se valoriser en donnant une image flatteuse d'eux-mêmes (Berthier, 2023). Cette tendance peut être atténuée par l'anonymisation des réponses, bien qu'elle reste difficile à éliminer totalement (Frippiat et Marquis, 2010). Pour limiter ce biais, il est essentiel de ne manifester aucune attente particulière dans la formulation des questions et d'éviter toute hiérarchisation implicite des réponses. Par exemple, l'utilisation d'échelles équilibrées, comportant autant d'items positifs que négatifs, peut aider à réduire cette influence (Parizot, 2012). C'est pour cette raison que nous avons privilégié les échelles de Likert¹⁸.

Enfin, un autre biais possible est celui du satisficing, qui désigne la tendance des répondants à choisir la première réponse qui leur paraît acceptable, sans chercher davantage (Frippiat et Marquis, 2010). Cela peut poser problème pour des questions

¹⁸ Il s'agit d'une échelle ordinale permettant de mesurer des attitudes, des perceptions ou des opinions à travers différents degrés de jugement que le répondant choisit pour exprimer son degré d'accord ou de satisfaction avec la proposition (Legardinier, 2013 ; Vesentini, 2022).

nécessitant une réflexion ou une vérification précise, comme celles indiquant le nombre d'heures d'utilisation des réseaux sociaux ou le nombre d'habitants dans une localité (cf. Q.5 et 7, Annexe 3).

Nous pouvons à présent entamer l'analyse des résultats, tout en gardant à l'esprit ces limites et en tenant compte de leur impact potentiel sur l'interprétation des données.

2.2 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

2.2.1 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des répondant(e)s selon le sexe.....	41
Figure 2 : Répartition des répondant(e)s selon la catégorie d'âge	42
Figure 3 : Répartition des répondant(e)s selon le niveau d'éducation	44
Figure 4 : Répartition des répondant(e)s selon les plateformes de RSN utilisées.....	47
Figure 5 : Répartition des répondant(e)s selon les activités qu'ils/elles pratiquent sur les RSN	52
Figure 6 : Degré de confiance des répondant(e)s envers les RSN.....	54
Figure 7 : Répartition des répondant(e)s selon la fréquence d'interaction avec le contenu lié à la criminalité rencontré sur les RSN.....	56
Figure 8 : Répartition des répondant(e)s directement victimes selon le type d'infraction	58
Figure 9 : Répartition des répondant(e)s indirectement victimes selon le type d'infraction.....	61

2.2.2 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des répondant(e)s selon la catégorie professionnelle	45
Tableau 2 : Répartition des répondant(e)s selon la zone de résidence	46
Tableau 3 : Répartition des répondant(e)s selon la fréquence d'utilisation des RSN	48
Tableau 4 : Fréquence d'utilisation des RSN selon le sexe.....	49
Tableau 5 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la catégorie d'âge.....	49
Tableau 6 : Fréquence d'utilisation des RSN selon le niveau d'éducation	50
Tableau 7 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la catégorie socio-professionnelle.....	51
Tableau 8 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la zone de résidence	51
Tableau 9 : Répartition des répondant(e)s selon la confiance accordée aux médias traditionnels	53
Tableau 10 : Répartition des répondant(e)s selon la confiance accordée aux RSN.....	53
Tableau 11 : Répartition des répondant(e)s selon l'intention de s'informer sur l'actualité criminelle	54
Tableau 12 : L'exposition involontaire aux contenus liés à la criminalité sur les RSN	55
Tableau 13 : Répartition des répondant(e)s selon qu'ils/elles suivent des comptes de médias d'information sur les RSN.....	55
Tableau 14 : Fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN	55
Tableau 15 : Perception de l'influence des contenus criminels rencontrés sur les RSN sur le sentiment d'insécurité.....	57
Tableau 16 : Répartition des répondant(e)s directement victimes	57
Tableau 17 : Répartition des répondant(e)s indirectement victimes par le fait de connaître un(e) proche victime.....	60
Tableau 18 : Répartition des répondant(e)s selon leur degré d'insécurité	63
Tableau 19 : Degré d'insécurité des répondant(e)s selon plusieurs contextes.....	63
Tableau 20 : Degré d'insécurité selon le sexe	65

<i>Tableau 21 : Degré d'insécurité selon la catégorie d'âge</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 22 : Degré d'insécurité selon le niveau d'éducation</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 23 : Degré d'insécurité selon la catégorie socio-professionnelle.....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 24 : Degré d'insécurité selon la zone de résidence</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 25 : Degré d'insécurité selon l'expérience de victimation directe.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 26 : Degré d'insécurité selon l'expérience de victimation indirecte.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 27 : Degré d'insécurité selon la fréquence d'utilisation des RSN.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 28 : Degré d'insécurité selon la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 29 : Impression des répondant(e)s que la criminalité augmente</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 30 : Émergence d'un sentiment d'insécurité suite à l'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 31 : Impact de la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN sur l'impression d'une hausse de la criminalité.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 32 : Impact de la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN sur l'émergence d'un sentiment d'insécurité.....</i>	<i>71</i>

2.2.3 DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

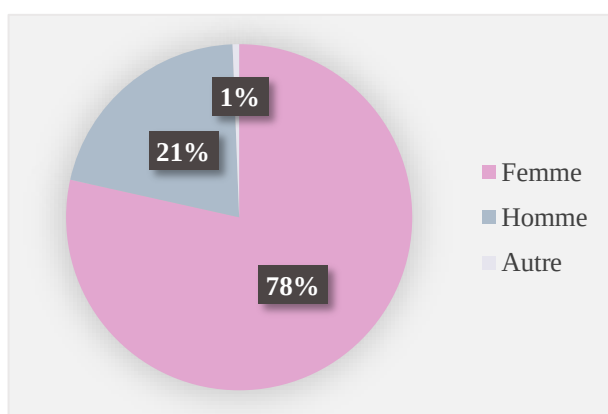
Dans un premier temps, il apparaît essentiel d'examiner les caractéristiques sociodémographiques de nos participant(e)s afin de vérifier et de comprendre leur éventuelle influence sur les perceptions individuelles et le sentiment d'insécurité, comme évoqué dans la revue de la littérature.

2.2.3.1 *Le sexe des participant(e)s*

Selon les données mondiales les plus récentes, la population globale, estimée à 8,18 milliards d'individus, est constituée de 49,7% de femmes et de 50,3% d'hommes. Parmi cette population, 5,22 milliards de personnes (63,8%) utilisent les réseaux sociaux : 46,3% sont des femmes et 53,7% des hommes (DataReportal, 2024).

En Belgique, la répartition démographique est comparable avec une population de 11.763.650 habitants¹⁹ composée de 50,72% de femmes et 49,28% d'hommes (StatBel, 2024). Près de 78% des belges²⁰ fréquentent les réseaux sociaux (DataReportal, 2024) et les femmes y seraient légèrement plus actives (69,80%) que les hommes (65,86 %) (SPF Economie, 2022). Cependant, d'après le rapport digital de DataReportal (2024), la répartition des utilisateurs de réseaux sociaux en Belgique est plus équilibrée, avec 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes.

Figure 1 : Répartition des répondant(e)s selon le sexe (N=330)



En comparaison, les résultats de notre enquête montrent une surreprésentation des femmes, avec 78% de réponses féminines, contre 21% de réponses masculines. La catégorie « autre » — incluant deux personnes non binaires — présente un effectif trop

¹⁹ Données provenant du Registre national

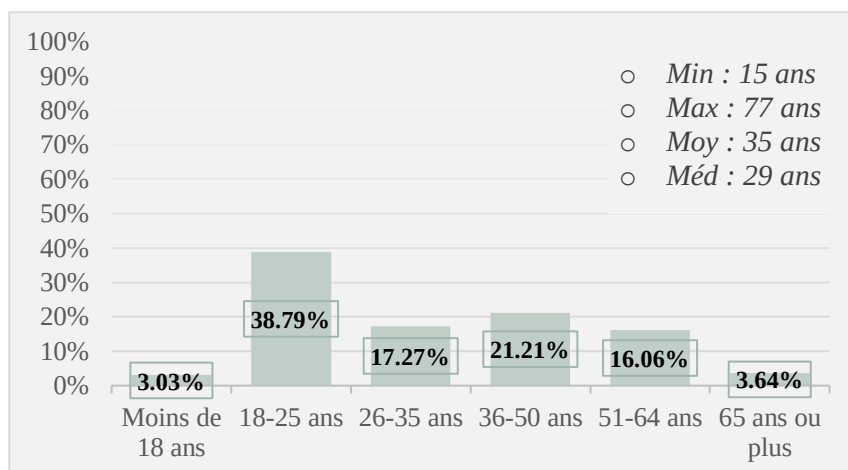
²⁰ Le terme « belges » représente les habitants de la Belgique âgés entre 16 et 74 ans (StatBel, 2024)

réduit pour permettre une analyse pertinente et ne sera donc pas exploitée dans le cadre de ce travail.

Cette majorité de réponses féminines peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que le mode de diffusion du questionnaire²¹, les centres d'intérêt des répondant(e)s ou encore une participation plus active des femmes à ce type d'enquêtes. Les femmes ont effectivement tendance à participer plus fréquemment aux enquêtes en ligne, notamment lorsqu'elles portent sur des thématiques sociales ou psychologiques, qui éveillent un intérêt émotionnel (Becker, 2022 ; Smith, 2008 ; Sun et al., 2020). Elles sont également plus enclines à participer lorsqu'elles estiment que leurs réponses peuvent contribuer à la compréhension de problématiques sociétales ou de recherches universitaires (Smith, 2008). Cela souligne leur volonté d'exprimer leur opinion sur des sujets qui les touchent personnellement et renforce l'idée — évoquée dans la partie précédente — selon laquelle les femmes communiquent plus facilement sur leur peur (Roché, 1998). Leur engagement plus prononcé pourrait être lié à leur sensibilité aux questions sociales telles que l'insécurité (Sun et al., 2020) ou au fait qu'elles estiment être plus concernées en raison de leur vulnérabilité (Roché, 1998).

2.2.3.2 L'âge des participant(e)s

Figure 2 : Répartition des répondant(e)s selon la catégorie d'âge (N=330)



²¹ Le fait que le questionnaire ait été diffusé dans des groupes Facebook spécifiques, composés d'une majorité de femmes, pourrait, par exemple, être une explication.

Nous avons choisi de regrouper les répondant(e)s selon des catégories d'âges basées sur des étapes ou périodes de transition socialement significatives. En effet, il semblait important de choisir des intervalles pertinents pour refléter des expériences ou des perceptions potentiellement différentes face aux réseaux sociaux et au sentiment d'insécurité.

Les participant(e)s à notre questionnaire sont âgé(e)s de 15 à 77 ans, avec une forte concentration entre 18 et 64 ans, qui pourrait refléter un intérêt plus marqué pour notre sujet ou une utilisation plus fréquente des réseaux sociaux au sein de cette tranche d'âge.

Sachant qu'en Belgique, 64% de la population se situe entre 15 et 64 ans, et qu'environ 8% sont des jeunes âgés de 18 à 24 ans (DataReportal, 2024 ; StatBel, 2021), nos résultats indiquent une surreprésentation des jeunes dans notre échantillon. En effet, la catégorie des 18-25 ans se démarque avec le taux de réponse le plus élevé. Ces jeunes adultes, souvent étudiant(e)s, en début de carrière et en phase de transition vers l'indépendance, sont également ceux/celles qui sont le plus susceptibles d'utiliser les réseaux sociaux numériques (Perrin, 2015 ; National Center for Education Statistics 2016, cités dans Williams et al., 2021 ; StatBel, 2018). Intravia et ses collègues (2017) élargissent cette catégorie en incluant les 18-29 ans. Comme nous le verrons dans le tableau 5 présenté ultérieurement, les données semblent confirmer que les jeunes utilisent les réseaux sociaux de manière plus fréquente.

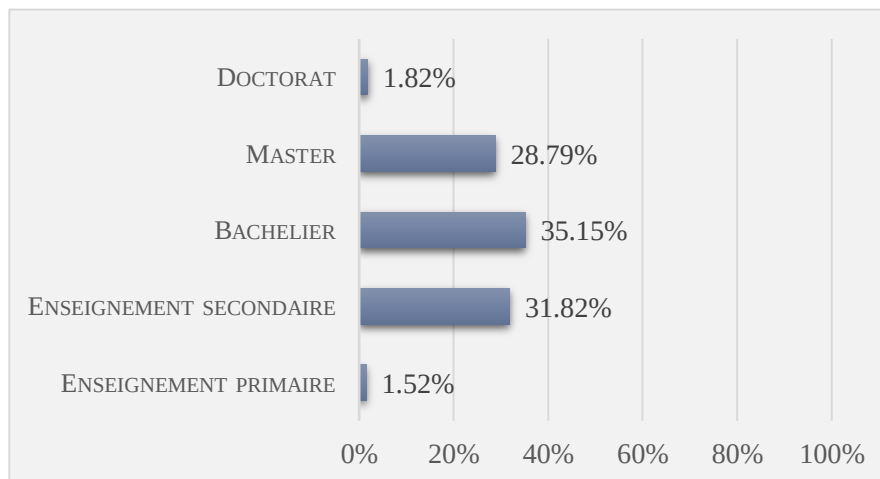
En revanche, les personnes de moins de 18 ans et de plus de 65 ans sont nettement sous-représentées. Cela pourrait s'expliquer par une présence moindre de ces groupes sur les réseaux sociaux ou une participation plus faible au questionnaire.

La moyenne d'âge des participant(e)s est de 35 ans, tandis que la médiane est de 29 ans. Cela signifie que la moitié des répondant(e)s a 29 ans ou moins, ce qui reflète une forte présence de jeunes dans l'échantillon. Cependant, la différence entre la moyenne et la médiane montre une certaine asymétrie dans la répartition des âges : quelques participant(e)s plus âgé(e)s, ou « valeurs extrêmes », tirent la moyenne vers le haut, sans représenter une proportion significative par rapport aux jeunes. La médiane, qui n'est pas affectée par ces valeurs extrêmes, reste représentative de la majorité des âges présents.

En d'autres termes, les résultats indiquent que nous avons affaire à un échantillon relativement jeune, avec une concentration importante de répondant(e)s dans les tranches d'âges proches de 29 ans. Quelques participant(e)s beaucoup plus âgé(e)s (par exemple, autour de 70-77 ans) viennent augmenter la moyenne, mais ils/elles restent minoritaires.

2.2.3.3 *Le niveau d'instruction des participant(e)s*

Figure 3 : Répartition des répondant(e)s selon le niveau d'éducation (N=327)



Les participant(e)s à notre questionnaire ont également été invité(e)s à indiquer leur niveau d'éducation, qu'il soit obtenu ou en cours d'obtention. Cette variable a été questionnée pour explorer l'impact potentiel du niveau d'instruction²² sur le sentiment d'insécurité, et notamment vérifier si, comme le suggère la littérature à ce sujet, un faible niveau d'éducation est associé à une préoccupation plus forte à l'égard de la criminalité (Baier et al., 2016 ; Lieber, 2002 ; Van Dijck, 1980).

Le graphique 3 montre que le niveau d'éducation des répondant(e)s se situe principalement entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Près de 66% d'entre eux/elles ont suivi un enseignement supérieur d'au moins trois ans, ce qui, selon la littérature, pourrait les rendre plus sensibilisé(e)s aux questions sociétales et aux enjeux liés à la désinformation médiatique. Ces individus sont donc susceptibles d'adopter une

²² « Le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplie ou au plus haut degré atteint par cette personne dans le système d'enseignement de son État ou d'un autre État » (UNESCO, 1958)

posture plus critique et sélective vis-à-vis des sources d'informations qui s'offrent à eux (Baier et al., 2016).

Cependant, un pourcentage significatif des participants n'a suivi que l'enseignement secondaire. Ce niveau d'éducation, représentant une catégorie moins instruite au sein de l'échantillon, pourrait avoir une incidence sur la manière dont ces individus appréhendent et interprètent les informations liées à la criminalité auxquelles ils sont exposés. Cela pourrait aussi affecter leur niveau de confiance envers ces informations, ainsi que leur capacité à les analyser de façon critique, contribuant potentiellement à un sentiment d'insécurité plus prononcé (Van Dijk, 1980).

Enfin, bien que la question comportait une catégorie « autre », regroupant essentiellement des personnes ayant suivi une formation professionnalisante, elle ne représentait que 0,91% des répondant(e)s et n'a donc pas été conservée pour l'analyse.

2.2.3.4 La catégorie socio-professionnelle des participant(e)s

Tableau 1 : Répartition des répondant(e)s selon la catégorie professionnelle (N=330)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
<i>Étudiant(e)</i>	97	29,39%
<i>En activité professionnelle</i>	195	59,09%
<i>Sans activité professionnelle</i>	20	6,06%
<i>Retraité(e)</i>	18	5,45%
<i>Total général</i>	330	100,00%

La majorité des répondant(e)s exerce une activité professionnelle ou est étudiant(e). Cette répartition résulte sans doute de la composition de l'échantillon, qui est majoritairement constitué de jeunes adultes, un groupe plus souvent concerné par ces situations.

La catégorie « sans activité professionnelle » regroupe des individus au chômage, mais aussi quelques personnes invalides. Cette catégorie pourrait potentiellement apporter des informations intéressantes sur les perceptions du sentiment d'insécurité, car les situations de précarité ou d'inactivité professionnelle peuvent influencer la manière dont nous percevons l'environnement et la vulnérabilité face à la criminalité (Lagrange, 1993 ; Roché, 1998).

Quant à la catégorie des retraité(e)s, elle est logiquement sous représentée en raison de la jeunesse de notre échantillon. Toutefois, bien que peu effective, cette catégorie pourrait avoir des perceptions et des préoccupations différentes en raison de sa vulnérabilité (Baier et al., 2016 ; Roché, 1998).

2.2.3.5 La zone de résidence des participant(e)s

Tableau 2 : Répartition des répondant(e)s selon la zone de résidence (N=330)

<i>ZONE DE RÉSIDENCE</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
<i>Moins de 5.000 habitants</i>	83	25,15%
<i>Entre 5.001 et 15.000 habitants</i>	107	32,42%
<i>Entre 15.001 et 25.000 habitants</i>	70	21,21%
<i>Plus de 25.000 habitants</i>	70	21,21%
<i>Total général</i>	330	100,00%

Les zones de résidence des répondant(e)s présentent une certaine diversité, sans qu'aucune ne se démarque nettement. Les zones semi-rurales, comprenant une population entre 5.001 et 15.000 habitants, sont les plus représentées. Les autres catégories se répartissent de manière relativement équilibrée, avec environ un quart des répondant(e)s résidant dans les zones les moins peuplées et un peu plus des deux cinquièmes dans les zones à plus forte densité de population.

Si nous avons inclus cette question, c'est parce que « les modes de vie des « hypercentres » diffèrent largement de ceux des zones rurales « profondes » et des zones périurbaines en pleine croissance » (Mucchielli, 2011, p.202). La littérature criminologique suggère d'ailleurs que les habitants des zones rurales perçoivent généralement moins de criminalité que ceux des zones urbaines (Amerio et Roccato, 2004 ; Robert et Zauberman, 2018 ; Roché, 1998). Ces aspects seront approfondis ultérieurement.

Il est néanmoins important de prendre en compte l'éventualité que les répondant(e)s n'aient pas eu une connaissance précise du nombre d'habitants de leur commune au moment de répondre à la question. En l'absence de vérification, certain(e)s pourraient avoir estimé ce chiffre ou choisi une réponse approximative, ce qui introduit un biais potentiel dans cette donnée. Cette incertitude pourrait influencer la fiabilité de

l'analyse liée à la taille des zones de résidence, bien qu'elle ne remette pas nécessairement en cause les grandes tendances observées.

2.2.4 EXPÉRIENCES ET PERCEPTIONS

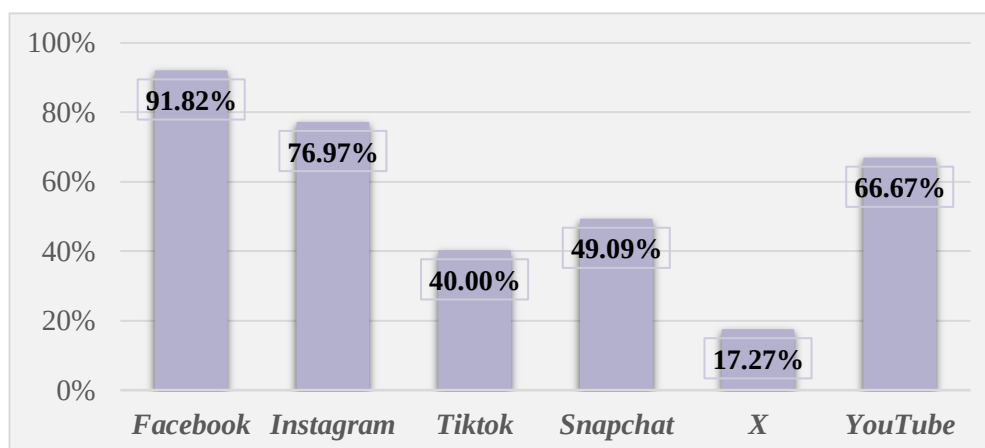
Cette partie explore les pratiques des participant(e)s sur les réseaux sociaux ainsi que leur expérience en lien avec la criminalité. Y ont-ils/elles été confronté(e)s directement ou indirectement en tant que victimes, ou par procuration, en y étant exposé(e)s via les réseaux sociaux ?

Il sera aussi question d'analyser leurs opinions et ressentis vis-à-vis des informations qu'ils/elles rencontrent à propos de la criminalité sur ces plateformes, la confiance qu'ils/elles y accordent, ainsi que l'effet que cela suscite chez eux/elles.

2.2.4.1 Utilisation des réseaux sociaux numériques

2.2.4.1.1 Les plateformes utilisées par les participant(e)s

Figure 4 : Répartition des répondant(e)s selon les plateformes de RSN utilisées (N=330)



Nous avons choisi de cibler les réseaux sociaux les plus populaires, sur lesquels il est probable de rencontrer des contenus en lien avec la criminalité. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la typologie de Cardon (2011), en nous concentrant principalement sur les réseaux dits « en clair-obscur » et les réseaux « phares »²³.

²³ Pour rappel, les réseaux « en clair-obscur » sont des plateformes où les utilisateurs peuvent choisir ce qu'ils partagent et avec qui, les interactions étant plus souvent destinées à un cercle restreint. En revanche, les réseaux « phares » sont principalement orientés vers la diffusion publique et la maximisation de la visibilité du contenu (Cardon, 2011).

Ce graphique nous indique que Facebook, Instagram et YouTube sont les plateformes dominantes parmi nos répondant(e)s. Snapchat et Tiktok sont également populaires, mais de façon moins massive. En effet, ces applications attirent un public un peu moins vaste, probablement en raison de leur plus grande popularité auprès des plus jeunes.

X, en revanche, est nettement moins utilisé, ce qui pourrait s'expliquer par son orientation vers des thématiques spécifiques (actualité, débats publics, contenu textuel dense), moins attirantes pour un public jeune habitué à des formats visuels et immersifs.

Ainsi, nous pouvons constater une nette préférence pour des plateformes interactives, visuelles et polyvalentes comme Facebook, Instagram et YouTube, tandis que Snapchat et Tiktok captent une audience plus ciblée.

2.2.4.1.2 *La fréquence d'utilisation des participant(e)s*

Tableau 3 : Répartition des répondant(e)s selon la fréquence d'utilisation des RSN (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'UTILISATION</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
<i>Occasionnellement</i>	3	0,91%
<i>Moins de 30 min par jour</i>	19	5,76%
<i>Entre 30 min à 1h par jour</i>	59	17,88%
<i>Entre 1h à 2h par jour</i>	106	32,12%
<i>Entre 2h à 3h par jour</i>	78	23,64%
<i>Plus de 3h par jour</i>	65	19,70%
<i>Total général</i>	330	100,00%

Le tableau révèle que la quasi-totalité des répondant(e)s utilise les réseaux sociaux quotidiennement, avec une moyenne d'utilisation²⁴ située entre 1 à 2 heures par jour. Ces résultats sont en cohérence avec les données du rapport digital de DataReportal (2024), selon lequel les utilisateurs belges passent en moyenne 1h38 par jour sur les réseaux sociaux (contre 1h49 en France et 2h19 au niveau mondial). Cependant, Robert et Godart (2023) considèrent que dépasser 2 heures par jour sur ces plateformes est préoccupant, une situation qui concerne près de 43 % de nos répondant(e)s.

²⁴ Pour calculer la moyenne, il a été nécessaire de convertir les réponses textuelles en valeurs numériques. Le résultat obtenu était 3,3, ce qui correspond à une utilisation moyenne comprise entre 1 à 2h par jour.

Il convient de noter que cette question pourrait introduire un biais de désirabilité sociale, où le répondant, souhaitant donner une bonne image de lui-même, répond en fonction de ce qu'il perçoit comme étant « la norme » (Berthier, 2023). Ainsi, il pourrait interpréter la question en supposant que passer « plus de 2h par jour » est jugé problématique, ce qui pourrait l'inciter à choisir une réponse indiquant un temps d'utilisation plus réduit.

Tableau 4 : Fréquence d'utilisation des RSN selon le sexe (N=328)

FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN	SEXE		
	Femmes	Hommes	Total général
Occasionnellement	0,39%	2,90%	0,91%
Moins de 30 min par jour	5,79%	5,80%	5,79%
Entre 30 min à 1h par jour	16,22%	23,19%	17,68%
Entre 1h à 2h par jour	30,50%	37,68%	32,01%
Entre 2h à 3h par jour	25,48%	17,39%	23,78%
Plus de 3h par jour	21,62%	13,04%	19,82%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%

Selon ce tableau, les femmes ont tendance à passer plus de temps quotidiennement sur les réseaux sociaux que les hommes. Elles affichent effectivement une plus grande proportion dans les fréquences d'utilisation les plus élevées.

Tableau 5 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la catégorie d'âge (N=330)

FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN	ÂGE						
	< 18 ans	18-25 ans	26-35 ans	36-50 ans	51-64 ans	≥ 65 ans	Total général
Occasionnellement	0,00%	0,78%	0,00%	0,00%	1,89%	8,33%	0,91%
Moins de 30 min par jour	0,00%	1,56%	3,51%	8,57%	11,32%	25,00%	5,76%
Entre 30 min à 1h par jour	0,00%	6,25%	8,77%	30,00%	43,40%	16,67%	17,88%
Entre 1h à 2h par jour	0,00%	26,56%	42,11%	38,57%	32,08%	33,33%	32,12%
Entre 2h à 3h par jour	30,00%	27,34%	31,58%	21,43%	9,43%	16,67%	23,64%
Plus de 3h par jour	70,00%	37,50%	14,04%	1,43%	1,89%	0,00%	19,70%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Ce tableau nous indique que les jeunes sont ceux qui passent le plus de temps sur les réseaux sociaux. Bien que les moins de 18 ans soient sous-représentés dans l'échantillon, les 18-25 ans, conformément aux résultats de la littérature (Intravia, 2017 ;

Williams 2021) et du rapport statistique de DataReportal (2024)²⁵, sont effectivement les plus grands consommateurs des réseaux sociaux. L’utilisation des 26-35 ans reste élevée, mais est moins fréquente que celle des plus jeunes. En revanche, les personnes plus âgées ont une fréquence d’utilisation plus réduite des réseaux sociaux.

Tableau 6 : Fréquence d'utilisation des RSN selon le niveau d'éducation (N=327)

FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN	NIVEAU D'ÉDUCATION					Total général
	Primaire	Secondaire	Bachelier	Master	Doctorat	
Occasionnellement	0,00%	0,95%	0,86%	1,05%	0,00%	0,92%
Moins de 30 min par jour	40,00%	6,67%	5,17%	3,16%	16,67%	5,81%
Entre 30 min à 1h par jour	0,00%	20,00%	18,97%	14,74%	33,33%	18,04%
Entre 1h à 2h par jour	20,00%	28,57%	29,31%	38,95%	33,33%	31,80%
Entre 2h à 3h par jour	20,00%	23,81%	23,28%	25,26%	16,67%	23,85%
Plus de 3h par jour	20,00%	20,00%	22,41%	16,84%	0,00%	19,57%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nous n’observons pas de tendance claire qui indiquerait que les personnes ayant un niveau d’éducation plus faible utilisent davantage les réseaux sociaux que celles ayant un niveau supérieur, et inversement. Dans les catégories extrêmes, les personnes ayant un niveau d’enseignement primaire sont surreprésentées parmi celles qui utilisent les réseaux sociaux moins de 30 minutes par jour. Cela est certainement dû au faible effectif dans cette catégorie. À l’opposé, environ 20% des répondant(e)s des autres niveaux d’éducation déclarent utiliser les RSN plus de 3 heures par jour, à l’exception des personnes ayant un doctorat, pour qui aucune utilisation au-delà de 3 heures n’est rapportée. Ainsi, il n’y a pas de démarcation flagrante : l’utilisation des réseaux sociaux apparaît modérée et relativement homogène dans les différents niveaux d’instruction.

²⁵ D’après le rapport d’octobre 2024, les 16-24 ans ont l’utilisation la plus fréquente avec 2h48 par jour, suivi des 25-34 ans, avec une utilisation de 2h38 par jour.

Tableau 7 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la catégorie socio-professionnelle (N=330)

FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN	CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE				
	Étudiant(e)	En activité professionnelle	Sans activité professionnelle	Retraité(e)	Total général
Occasionnellement	0,00%	0,51%	5,00%	5,56%	0,91%
Moins de 30 min par jour	1,03%	7,18%	0,00%	22,22%	5,76%
Entre 30 min à 1h par jour	5,15%	25,13%	10,00%	16,67%	17,88%
Entre 1h à 2h par jour	20,62%	35,38%	50,00%	38,89%	32,12%
Entre 2h à 3h par jour	34,02%	20,51%	15,00%	11,11%	23,64%
Plus de 3h par jour	39,18%	11,28%	20,00%	5,56%	19,70%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les étudiant(e)s et les personnes sans activité professionnelle sont les utilisateurs qui passent le plus de temps sur les réseaux sociaux, avec une fréquence d'utilisation significativement plus élevée que les autres catégories. En revanche, les personnes actives et les retraité(e)s présentent des comportements d'utilisation plus modérés.

Tableau 8 : Fréquence d'utilisation des RSN selon la zone de résidence (N=330)

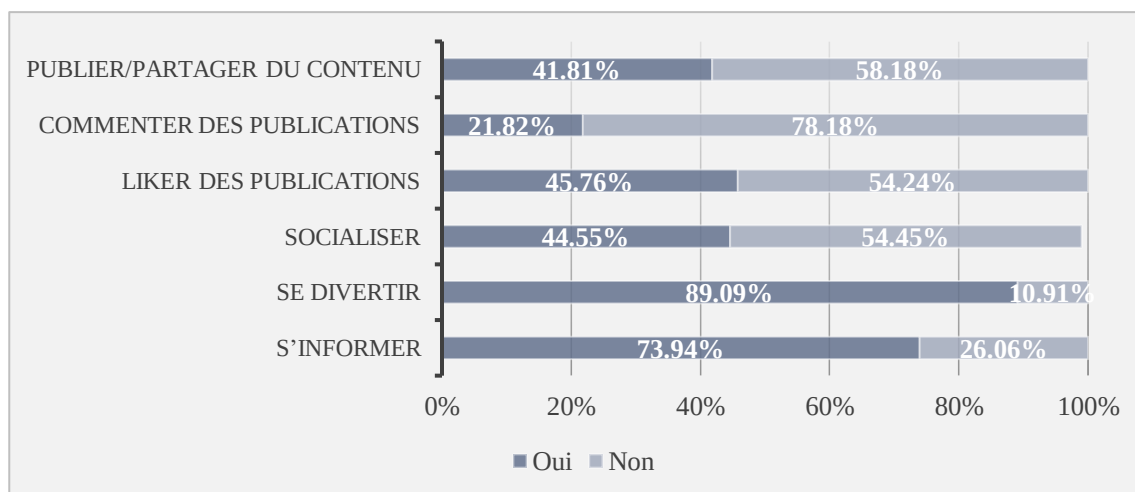
FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN	ZONE DE RÉSIDENCE				
	Moins de 5.000 habitants	Entre 5.001 et 15.000 habitants	Entre 15.001 et 25.000 habitants	Plus de 25.000 habitants	Total général
Occasionnellement	1,20%	0,93%	0,00%	1,43%	0,91%
Moins de 30 min par jour	9,64%	4,67%	2,86%	5,71%	5,76%
Entre 30 min à 1h par jour	19,28%	12,15%	28,57%	14,29%	17,88%
Entre 1h à 2h par jour	28,92%	35,51%	32,86%	30,00%	32,12%
Entre 2h à 3h par jour	25,30%	24,30%	20,00%	24,29%	23,64%
Plus de 3h par jour	15,66%	22,43%	15,71%	24,29%	19,70%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Dans toutes les zones, l'utilisation des réseaux sociaux est globalement similaire, avec une répartition homogène des utilisateurs modérés (1h à 2h par jour) et intensifs (2h à 3h ou plus de 3h par jour). Toutefois, on observe que les zones à plus forte densité de population (plus de 25.000 habitants) sont légèrement surreprésentées dans la catégorie des utilisateurs les plus intensifs (plus de 3h par jour), où ils atteignent 24% contre environ 15% à 22% dans les autres zones.

Ainsi, même si l'utilisation des réseaux sociaux est relativement stable, quelle que soit la zone de résidence, il semble que les grandes agglomérations concentrent une part légèrement plus importante d'utilisateurs très actifs sur les réseaux sociaux.

2.2.4.1.3 *Les activités pratiquées sur les réseaux sociaux*

Figure 5 : Répartition des répondant(e)s selon les activités qu'ils/elles pratiquent sur les RSN (N=330)



Nous constatons que la recherche d'information et le divertissement dominent les usages des réseaux sociaux. Se divertir est l'activité la plus populaire, avec 89% des répondant(e)s qui déclarent la pratiquer. Cela montre que les réseaux sociaux sont avant tout utilisés comme une source de loisir.

S'informer arrive en deuxième position, avec pratiquement 74% de réponses. Ce chiffre souligne le rôle croissant des réseaux sociaux comme moyen d'accès rapide à l'information, souvent en complément ou en substitution aux médias traditionnels.

En revanche, les interactions sociales et les contributions actives sont moins fréquentes : seulement 45% des répondant(e)s utilisent les réseaux pour socialiser. De même, commenter des publications et publier/partager du contenu restent des pratiques minoritaires, tandis que le « liking », plus répandu, incarne une forme d'engagement minimal.

Ainsi, les réseaux sociaux apparaissent davantage comme des espaces de consommation passive de contenu (divertissement, information), où les utilisateurs privilégient l'observation à l'interaction ou la contribution active.

2.2.4.2 Confiance envers les médias

Tableau 9 : Répartition des répondant(e)s selon la confiance accordée aux médias traditionnels (N=330)

<i>CONFIANCE ENVERS LES MÉDIAS TRADITIONNELS</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
Oui	200	60,61%
Non	130	39,39%
Total général	330	100,00%

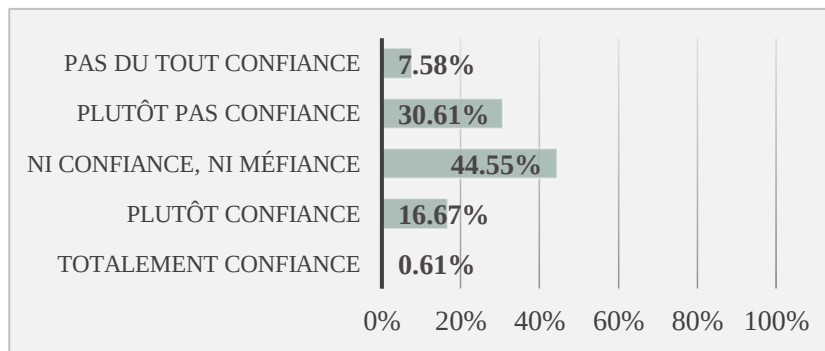
Tableau 10 : Répartition des répondant(e)s selon la confiance accordée aux RSN (N=330)

<i>CONFIANCE ENVERS LES RSN</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de Réponses</i>
Oui	64	19,39%
Non	266	80,61%
Total général	330	100,00%

À la lecture de ces deux tableaux, nous constatons que les répondant(e)s semblent plus confiant(e)s à l'égard des médias traditionnels que des réseaux sociaux. Ce scepticisme envers les réseaux sociaux peut être expliqué en raison de la désinformation, des fakes news ou de la nature non régulée de ces médias (Allard-Huver, 2019). Il est toutefois intéressant de voir qu'une grande partie d'entre eux/elles les utilisent pour s'informer (cf. figure 5).

Bien que la majorité des répondant(e)s aient déclaré ne pas faire confiance aux réseaux sociaux, le graphique suivant montre que cette méfiance n'est pas toujours absolue. En effet, les résultats confirment la prédominance d'une attitude sceptique envers ces plateformes. Cependant, l'existence d'une zone intermédiaire importante (près de 45 %) reflète une perception nuancée : les répondant(e)s reconnaissent probablement les limites ou biais des réseaux sociaux, sans pour autant rejeter complètement leur usage.

Figure 6 : Degré de confiance des répondant(e)s envers les RSN (N=330)



Une faible confiance envers les réseaux sociaux pourrait signifier que les utilisateurs perçoivent les informations criminelles partagées sur ces plateformes comme moins fiables, ce qui pourrait limiter l'impact de ces contenus sur leur sentiment d'insécurité. Cependant, cette méfiance n'empêche pas les utilisateurs de consommer ces contenus sur les réseaux sociaux : comme nous l'observerons dans la section suivante, le simple fait d'y être exposés peut suffire à influencer leur perception et leur état d'esprit.

2.2.4.3 Contenus sur la criminalité

2.2.4.3.1 *L'exposition (in)volontaire*

Tableau 11 : Répartition des répondant(e)s selon l'intention de s'informer sur l'actualité criminelle (N=330)

<i>INTENTION DE S'INFORMER SUR LA CRIMINALITÉ</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
<i>Oui</i>	162	49,09%
<i>Non</i>	168	50,91%
<i>Total général</i>	330	100,00%

Nous constatons une répartition presque égale entre les répondant(e)s qui déclarent avoir l'intention de s'informer sur l'actualité criminelle via les réseaux sociaux et ceux/celles qui n'en ont pas l'intention.

Cette question évalue en réalité la volonté de s'informer sur la criminalité. Cependant, répondre « non » ne signifie pas nécessairement une absence totale d'exposition à ce type de contenu. En effet, il arrive que nous rencontrions des informations non sollicitées sur les réseaux sociaux (Cardon, 2019). Comme l'illustrent les tableaux 12 et 13, une majorité des participant(e)s peut être involontairement confrontée à des informations se rapportant à la criminalité lors de son utilisation des

réseaux sociaux, et ce, sans intention au préalable. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que la plupart d'entre eux/elles suivent des comptes de médias d'information, souvent à l'origine de ce type de contenus.

Tableau 12 : L'exposition involontaire aux contenus liés à la criminalité sur les RSN (N=330)

<i>EXPOSITION INVOLONTAIRE</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
Oui	284	86,06%
Non	46	13,94%
Total général	330	100,00%

Tableau 13 : Répartition des répondant(e)s selon qu'ils/elles suivent des comptes de médias d'information sur les RSN (N=330)

<i>SUIVI DE COMPTES MÉDIATIQUES</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
Oui	204	61,82%
Non	126	38,18%
Total général	330	100,00%

2.2.4.3.2 *La fréquence d'exposition*

Tableau 14 : Fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'EXPOSITION</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
Très souvent	38	11,52%
Souvent	104	31,52%
Parfois	117	35,45%
Rarement	56	16,97%
Jamais	15	4,55%
Total général	330	100,00%

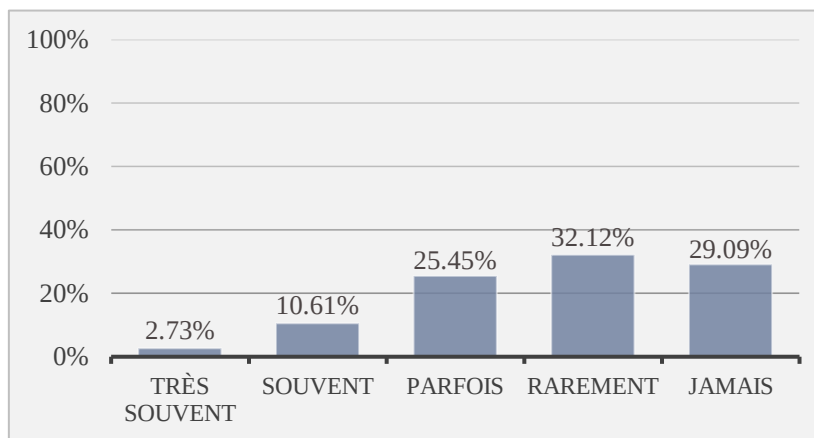
Ce tableau présente la fréquence à laquelle les participant(e)s rencontrent du contenu lié à la criminalité sur les réseaux sociaux. Pour contextualiser cette question, des exemples de publications tirées de Facebook, dénonçant ou mettant en garde contre divers délits tels que des cambriolages, des agressions ou des atteintes à l'intégrité sexuelle, ont été soumis aux participant(e)s (cf. Annexe 3, Q.23).

La majorité d'entre eux/elles déclarent rencontrer ce type de contenu avec une certaine régularité : 35% affirment y être exposé(e)s parfois, 32% le sont souvent, et une proportion plus restreinte affirme l'être très souvent. Ces données soulignent la présence

notable de contenus alarmants sur les réseaux sociaux pour une grande partie des utilisateurs, bien que l'intensité de cette exposition varie. Cette exposition, qu'elle soit occasionnelle ou fréquente, pourrait contribuer à influencer la perception des utilisateurs face aux tendances de la criminalité et leur sentiment d'insécurité (cf. tableau 28 et suivants).

2.2.4.3.3 *La fréquence d'interaction*

Figure 7 : Répartition des répondant(e)s selon la fréquence d'interaction avec le contenu lié à la criminalité rencontré sur les RSN (N=330)



Bien que les participant(e)s soient exposé(e)s aux contenus liés à la criminalité sur les réseaux sociaux, ce graphique indique qu'ils/elles n'interagissent que (très) rarement avec ceux-ci. Cette posture majoritairement passive soutient l'idée d'une exposition souvent involontaire à ce type de contenu. Cette exposition est probablement facilitée par les stratégies algorithmiques privilégiant les sujets attractifs, ainsi que par le suivi de comptes de médias d'information. Les faits divers et événements criminels, souvent présentés de manière sensationnaliste, sont particulièrement propices à générer de l'engagement (Dzierlatka, 2020 ; Mesko, 2008). À travers des titres accrocheurs ou dramatiques, parfois en décalage avec le contenu réel de l'article, ils attirent l'attention des utilisateurs et incitent les clics, augmentant ainsi leur visibilité auprès d'un large public, y compris ceux qui ne cherchent pas activement à s'informer sur la criminalité.

Le faible niveau d'interaction ne signifie donc pas que les participant(e)s ne sont pas influencé(e)s par ces contenus. Les algorithmes peuvent continuer à suggérer ce type de contenu en fonction du comportement implicite des utilisateurs, comme le temps d'arrêt ou de visionnage prolongé sur une publication.

Puis, même si chaque utilisateur est confronté à ces contenus de façon sporadique, l'effet cumulé de ces expositions peut amplifier leur perception de l'insécurité. Ce phénomène, connu sous le nom d'« effet de cultivation », peut pousser les individus à surestimer la fréquence des crimes dans leur environnement, alimentant ainsi une inquiétude parfois déconnectée de la réalité statistique (Gerbner et al., 2002 ; Intravia et al., 2017 ; Kemp, 2023).

2.2.4.3.4 *L'influence des contenus*

Par ailleurs, les utilisateurs eux-mêmes considèrent que l'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les réseaux sociaux peut jouer un rôle dans la manière dont ils perçoivent et appréhendent la criminalité. Le tableau suivant révèle que près de 65% estiment que ces contenus ont un impact sur leur sentiment d'insécurité. Les 35 % restant pourraient inclure des personnes plus critiques vis-à-vis des informations véhiculées sur les réseaux sociaux, ou moins exposées aux contenus de nature sensationnaliste.

Tableau 15 : Perception de l'influence des contenus criminels rencontrés sur les RSN sur le sentiment d'insécurité (N=250)²⁶

<i>IMPACT DU CONTENU CRIMINEL SUR L'INSÉCURITÉ</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
<i>Oui</i>	162	64,80%
<i>Non</i>	88	35,20%
<i>Total général</i>	250	100,00%

2.2.4.4 *Expérience de victimation*

2.2.4.4.1 *La victimation directe*

Tableau 16 : Répartition des répondant(e)s directement victimes (N=330)

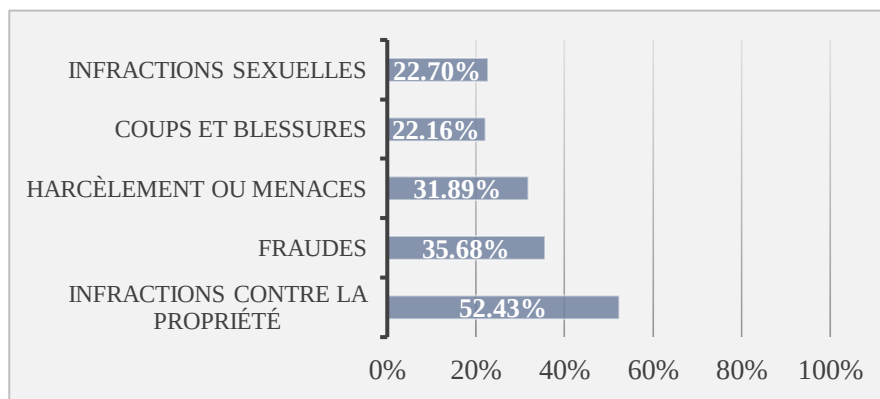
<i>VICTIMATION DIRECTE</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
<i>Oui</i>	182	55,15%
<i>Non</i>	148	44,85%
<i>Total général</i>	330	100,00%

²⁶ Cette question s'adressait uniquement aux personnes ayant déclaré ressentir un sentiment d'insécurité, en répondant au moins une fois « plutôt en insécurité » ou « très en insécurité » à la question 22 (cf. Annexe 3). Cela explique pourquoi seulement 250 personnes y ont répondu.

D'après ce tableau, 55% des répondant(e)s déclarent avoir été victimes d'une infraction. Cela signifie que plus de la moitié des participant(e)s ont vécu une expérience de victimisation personnelle au cours de leur vie.

Il convient de signaler que nous n'avons pas défini de période de référence spécifique pour la victimisation lors de l'élaboration de notre étude. Cela aurait toutefois permis d'obtenir des résultats plus précis et mieux contextualisés. En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer précisément à quel moment les répondant(e)s ont été victimes. Les expériences rapportées se réfèrent donc à des événements vécus à un moment quelconque au cours de leur vie.

Figure 8 : Répartition des répondant(e)s directement victimes selon le type d'infraction
(N=185)



Ce graphique met en évidence une hiérarchie dans la prévalence des infractions subies par nos répondant(e)s.

Les infractions contre la propriété — comprenant les vols ou tentatives de vols (ex : cambriolages, vols à la tire, vols de véhicules...) et les destructions, dégradations ou dommages (ex : actes de vandalisme, graffitis, incendies...) — sont les plus fréquentes. En effet, 52% des répondant(e)s en ont été victimes, ce qui en fait la forme de victimisation la plus courante.

Les fraudes occupent la deuxième place avec un taux de victimisation de 36%. Cela peut englober divers types d'actes tels que des arnaques financières, des escroqueries, l'usage de faux documents, le phishing ou le piratage informatique. Ce chiffre reflète l'importance de ce type de délit, probablement exacerbée par la digitalisation croissante des échanges et des transactions. Comme l'indique Montero (2010), « l'Internet permet aussi à la malice humaine de s'exprimer dans ses formes

nouvelles et de donner à ses méfaits une portée sans précédent » (p.186). L'essor des technologies numériques et la multiplication des interactions en ligne offrent en effet de nouvelles opportunités aux auteurs de fraudes, rendant ainsi les individus plus vulnérables à ce type d'infractions.

Le harcèlement ou les menaces arrivent ensuite avec un taux de 32% de victimisation, pourcentage pouvant être interprété à la lumière d'une évolution sociétale et législative. Ces comportements, bien qu'existants depuis longtemps, sont aujourd'hui davantage reconnus et dénoncés, notamment grâce à une sensibilisation accrue et à des modifications du cadre légal qui en facilitent la définition et la sanction²⁷.

Les infractions corporelles (coups et blessures) et sexuelles sont signalées par environ 22% des répondant(e)s, ce qui suggère que les atteintes physiques ou sexuelles sont moins courantes dans cet échantillon. Cependant, bien que ce taux soit le plus faible parmi les différents types d'infractions, il reste notable et souligne que ces comportements affectent tout de même près d'un(e) répondant(e) sur cinq.

Pour cette question, nous remarquons que 185 individus ont répondu, alors que seulement 182 ont déclaré avoir déjà été victimes d'une infraction (cf. tableau 16). Il est possible que les 3 personnes restantes aient répondu par erreur ou mal interprété les consignes, pensant ainsi être concernées. Une autre explication pourrait être qu'elles aient vécu des situations similaires à celles mentionnées, sans les percevoir comme étant des infractions au moment de répondre à la question générale.

Il convient également de souligner le fait que les répondant(e)s pouvaient, grâce au format à choix multiple, indiquer plusieurs types d'infractions vécues, qu'elles soient simultanées ou distinctes. Cette approche permet de mieux refléter la réalité des expériences de victimation, parfois complexe et multidimensionnelle.

²⁷ Nous entendons par là l'élargissement des moyens pour identifier et lutter contre le harcèlement, notamment via des réformes comme celles introduites par la loi du 25 mars 2016 (Thevissen et Werding, 2022)

2.2.4.4.2 *La victimation indirecte*

Tableau 17 : Répartition des répondant(e)s indirectement victimes par le fait de connaître un(e) proche victime (N=330)

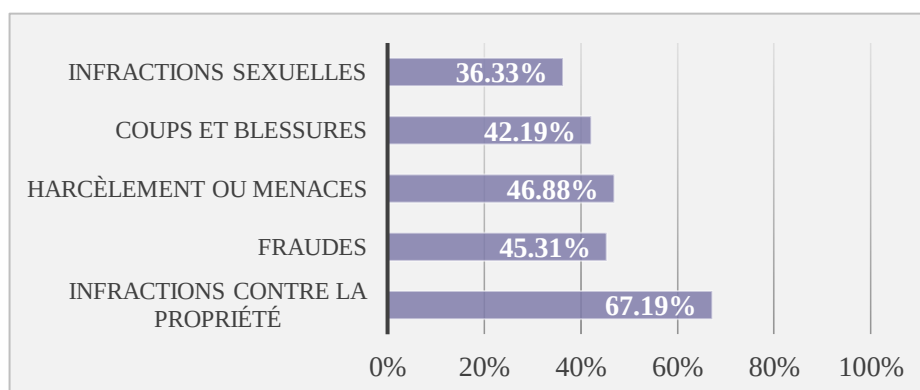
VICTIMATION INDIRECTE	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
Oui	256	77,58%
Non	74	22,42%
Total général	330	100,00%

Ce tableau révèle qu'une large majorité des participant(e)s a expérimenté une forme de victimation indirecte par le fait de connaître un(e) ou plusieurs proche(s) victime(s). Ce taux, nettement plus élevé que celui de la victimisation directe, illustre à quel point l'exposition à la criminalité s'étend au-delà des expériences personnelles. Cela pourrait contribuer à alimenter une perception accrue de l'insécurité, même chez ceux qui n'ont pas subi de préjudice direct (cf. tableaux 25 et 26).

Il convient de noter que, bien que nous ayons utilisé le terme « proche » afin de faciliter la compréhension de la question par nos répondant(e)s, il n'a pas nécessairement eu la même signification pour chacun(e). En effet, un proche peut désigner un membre de la famille, un ami, un collègue, ou encore une personne avec laquelle on entretient une relation particulière dans un contexte donné, mais pas forcément dans un autre (ex. : en cours). Il est également possible que le/la proche évoqué(e) soit la même personne pour plusieurs répondant(e)s, étant donné qu'une partie est issue de notre entourage et des partages effectués par celui-ci.

Par ailleurs, il se peut que la victimisation directe et indirecte soient entrelacées, avec des personnes ayant vécu directement des infractions et/ou étant exposées à la criminalité par l'intermédiaire de leur entourage. En effet, parmi les 55 % de victimes directes, certaines connaissent probablement elles-mêmes des proches ayant été victimes d'infractions.

Figure 9 : Répartition des répondant(e)s indirectement victimes selon le type d'infraction (N=256)



Les types d'infractions rapportées suivent une répartition relativement équivalente à celle observée dans la victimisation directe. Cela pourrait indiquer une certaine uniformité dans la prévalence des infractions dans la société, qu'elles soient vécues personnellement ou par procuration. Cette observation est corroborée par les statistiques annuelles du Ministère public (2023) qui montrent une hiérarchie similaire des types d'infractions rapportées : les infractions contre la propriété arrivent en tête, suivies des fraudes, des coups et blessures, et des infractions de nature sexuelle. Toutefois, le harcèlement figure en dernière position dans ces statistiques, ce qui pourrait indiquer que certain(e)s répondant(e)s victimes de ce type d'infraction n'ont pas nécessairement porté plainte.

Lorsque l'on se fie aux données du Moniteur de Sécurité, l'hameçonnage (phishing)²⁸ et l'escroquerie via Internet sont les infractions qui se démarquent le plus, avec respectivement 40% et 33% de victimes au cours de l'année. Elles sont suivies par le harcèlement, qui touche environ une personne sur dix. Nous constatons effectivement que ces infractions présentent des taux de signalement particulièrement faibles : seulement 17% des violences psychologiques hors cadre familial (telles que le harcèlement et les menaces), 10% des escroquerie par internet et 7% du phishing sont rapportées à la police. Ces chiffres révèlent un important « chiffre noir ». En revanche, les cambriolages et les vols enregistrent les taux de dépôt de plainte les plus élevés avec environ 4 cambriolages sur 5 et 1 vol sur 2 rapportés à la police (Police Fédérale, 2021).

²⁸ Il s'agit d'une forme d'escroquerie en ligne dans laquelle l'auteur se fait passer pour une organisation ou une institution connue de la victime afin d'obtenir des informations personnelles et de lui soutirer de l'argent (Police Fédérale, 2021).

2.2.4.5 *Le sentiment d'insécurité*

Pour cette section, il a été expliqué aux participant(e)s que le sentiment d'insécurité pouvait désigner une sensation de peur ou d'inquiétude ressentie face à la possibilité de subir un préjudice, que ce soit pour eux/elles-mêmes, pour un(e) proche ou pour la société en général. Ce sentiment se rapporte généralement au crime, mais il inclut aussi des préoccupations plus larges (ex : les bâtiments délabrés, le manque d'éclairage dans les rues la nuit, la présence de personnes sans-abris, toxicomanes ou ivres dans les rues, etc.).

Les répondant(e)s ont été invité(e)s à évaluer leur niveau d'insécurité à l'égard de la criminalité, notamment dans certains contextes spécifiques. Puis, ils/elles ont été exposé(e)s à des exemples de publications contenant des signalements et interrogé(e)s sur leurs perceptions de la criminalité et ressentis face à l'insécurité. Ces questions se concentrent donc sur des représentations subjectives plutôt que sur des insécurités objectives.

Nous avons, par la suite, effectué quelques croisements des réponses avec des facteurs susceptibles d'influencer le sentiment d'insécurité, tels que les données sociodémographiques, l'expérience de victimation, la fréquence d'utilisation des réseaux sociaux et l'exposition aux contenus sur la criminalité.

2.2.4.5.1 *Le degré d'insécurité des participant(e)s*

Les participant(e)s ont exprimé leur niveau d'insécurité grâce à une échelle graduée de 1 à 5, où 1 correspond au niveau le plus faible et 5 le plus élevé. Leurs réponses traduisent des représentations qui peuvent à la fois inclure une peur du crime, exprimée pour soi ou pour autrui, ainsi qu'une préoccupation plus générale pour la société (Furstenberg, 1991, cité dans Franssen et al., 2003).

Tableau 18 : Répartition des répondant(e)s selon leur degré d'insécurité (N=330)

<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage de réponses</i>
1	18	5,45%
2	60	18,18%
3	132	40,00%
4	94	28,48%
5	26	7,88%
Total général	330	100,00%

Précisément 40% des répondant(e)s placent leur degré d'insécurité au niveau 3, une position intermédiaire pouvant refléter une tendance à adopter une posture neutre afin d'éviter de se prononcer de manière trop catégorique. Cependant, cette perception modérée laisse entrevoir une inclinaison vers des niveaux d'insécurité plus élevés : près de 36% se situent entre 4 et 5, ce qui indique qu'une part significative des individus se sent particulièrement préoccupée par la criminalité de manière générale. Les niveaux 1 et 2 sont globalement moins représentés.

2.2.4.5.2 *Le degré d'insécurité selon les contextes*

Tableau 19 : Degré d'insécurité des répondant(e)s selon plusieurs contextes (N=330)

<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>	<i>Très en sécurité</i>	<i>Plutôt en sécurité</i>	<i>Ni en sécurité ni en insécurité</i>	<i>Plutôt en insécurité</i>	<i>Très en insécurité</i>	<i>% du total général</i>
Dans le quartier/lieu de résidence	28,79%	53,94%	10,91%	4,85%	1,52%	100%
Dans les transports en commun	3,03%	32,12%	37,58%	23,33%	3,94%	100%
Dans les lieux publics en journée	9,70%	46,06%	31,52%	10,91%	1,82%	100%
Dans les lieux publics en soirée et/ou la nuit	2,73%	19,39%	32,12%	34,24%	11,52%	100%

Perçu comme un espace familial et rassurant, le lieu de résidence semble être l'endroit le plus sûr pour nos répondant(e)s. Les niveaux d'insécurité y sont les plus faibles, avec seulement 6%. Cette perception devient intéressante lorsqu'on la confronte

aux données sur les types de victimation, qui montrent que les atteintes à la propriété, souvent liées au domicile, figurent parmi les plus fréquentes (cf. graphiques 8 et 9). Cela suggère que, malgré une prévalence élevée de ce type de délit, le sentiment de sécurité au sein du lieu de résidence reste prédominant pour la plupart des individus.

Les participant(e)s ont également une perception globalement positive des lieux publics qu'ils/elles fréquentent en journée : une majorité relative (56%) s'y sent en sécurité ; une part notable reste neutre ; et près de 11% s'y sentent plutôt en insécurité. Ce ressenti dépend probablement des circonstances : la foule, le type de lieu, etc.

En ce qui concerne les transports en commun, le sentiment de (in)sécurité est plus mitigé. Seuls 35% s'y sentent en sécurité, 38% ne ressentent ni de l'insécurité ni de la sécurité et 27% expriment une insécurité. Cela semble être un contexte où le sentiment d'insécurité est relativement répandu, probablement en raison de facteurs comme le manque de contrôle et la promiscuité. En effet, ces « espaces clos » ou « d'anonymat » sont des endroits où « les distances de l'intimité sont constamment franchies » et « où l'on anticipe [le fait de] de ne pouvoir compter sur personne pour venir à son aide en cas de problèmes » (Roché, 1998, p. 292).

Les lieux publics en soirée et/ou la nuit apparaissent comme le contexte le plus marqué par un sentiment d'insécurité. Une large proportion semble concernée, dont 11% se déclarant « très en insécurité ». La nuit est traditionnellement associée à une insécurité accrue, notamment en raison de la réduction de la visibilité et de la capacité d'être alarmé. Selon Roché (1998), elle « restreint l'étendue de la zone d'aguets » et ainsi « la possibilité d'anticiper et de se soustraire à une situation non désirée » (p.292).

2.2.4.5.3 Facteurs d'influence

Examinons à présent comment les degrés d'insécurité les plus élevés sont influencés par différentes variables.

Tableau 20 : Degré d'insécurité selon le sexe (N=328)

<i>SEXE</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Femmes</i>	5,02%	15,83%	41,70%	29,34%	8,11%	100,00%
<i>Hommes</i>	7,25%	27,54%	34,78%	23,19%	7,25%	100,00%
<i>Total général</i>	5,49%	18,29%	40,24%	28,05%	7,93%	100,00%

Bien que la majorité des répondant(e)s se situent à un niveau modéré (3), les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer des niveaux d'insécurité plus élevés, tandis que les hommes sont davantage représentés aux niveaux les plus faibles. Ce constat est cohérent avec les données du Moniteur de Sécurité, qui montrent que les femmes sont légèrement plus nombreuses à se sentir fréquemment en insécurité (11%) par rapport aux hommes (7%) (Police Fédérale, 2021).

Tableau 21 : Degré d'insécurité selon la catégorie d'âge (N=330)

<i>ÂGE</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>< 18 ans</i>	10,00%	20,00%	30,00%	40,00%	0,00%	100,00%
<i>18-25 ans</i>	4,69%	13,28%	41,41%	31,25%	9,38%	100,00%
<i>26-35 ans</i>	7,02%	17,54%	35,09%	28,07%	12,28%	100,00%
<i>36-50 ans</i>	5,71%	30,00%	38,57%	20,00%	5,71%	100,00%
<i>51-64 ans</i>	3,77%	18,87%	45,28%	28,30%	3,77%	100,00%
<i>≥ 65 ans</i>	8,33%	0,00%	41,67%	41,67%	8,33%	100,00%
<i>Total général</i>	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Une proportion importante des personnes âgées de moins de 18 ans et/ou de 65 ans ou plus se situent à des degrés d'insécurité élevés. Toutefois, il convient de noter que ces catégories d'âges représentent une faible proportion des répondant(e)s.

Les jeunes de 18 à 25 ans, qui sont par ailleurs les plus grands utilisateurs des réseaux sociaux (cf. tableau 5), sont environ 40% à indiquer des niveaux d'insécurité élevés. Ce groupe se distingue également par des niveaux faibles (1 et 2) moins marqués par rapport aux autres catégories d'âges.

Les 26-35 ans, quant à eux/elles, montrent une répartition plus équilibrée entre les niveaux 3 et 4, mais se démarquent par une proportion notable (12%) au niveau 5, le degré d'insécurité le plus élevé.

Il semblerait donc que les jeunes se sentent globalement plus en insécurité, conformément aux données du Moniteur de Sécurité qui révèlent le même constat (Police Fédérale, 2021). Celui-ci diffère néanmoins de la littérature existante, qui suggère que ce sont les personnes âgées, en raison de leur vulnérabilité, qui ressentent davantage d'insécurité (Baier et al., 2016 ; Lagrange, 1984 ; Lee et al., 2019 ; Roché, 1998 ; Van Dijk, 1980)

Tableau 22 : Degré d'insécurité selon le niveau d'éducation (N=327)

<i>NIVEAU ÉDUCATION</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Enseignement primaire</i>	0,00%	0,00%	60,00%	20,00%	20,00%	100,00%
<i>Enseignement secondaire</i>	5,71%	17,14%	39,05%	29,52%	8,57%	100,00%
<i>Bachelier</i>	5,17%	18,97%	40,52%	31,90%	3,45%	100,00%
<i>Master</i>	5,26%	20,00%	36,84%	25,26%	12,63%	100,00%
<i>Doctorat</i>	0,00%	16,67%	66,67%	16,67%	0,00%	100,00%
<i>Total général</i>	5,20%	18,35%	39,76%	28,75%	7,95%	100,00%

Les répondant(e)s ayant un niveau d'instruction plus faible, comme l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire, ont une plus forte concentration dans les niveaux d'insécurité élevés : environ 40% se situent aux niveaux 4 et 5. Les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur (Bachelier ou Master) présentent également des proportions notables, avec respectivement 35% et 38% se situant aux niveaux 4 et 5 combinés. Cela indique qu'un niveau d'instruction plus faible n'est pas systématiquement associé à des inquiétudes plus marquées en matière de criminalité, contrairement à ce qu'indiquait la littérature à ce sujet (Baier et al., 2016 ; Lieber, 2002 ; Van Dijk, 1980).

Tableau 23 : Degré d'insécurité selon la catégorie socio-professionnelle (N=330)

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	DEGRÉ D'INSÉCURITÉ					Total général
	1	2	3	4	5	
Étudiant(e)	6,19%	11,34%	45,36%	30,93%	6,19%	100,00%
En activité professionnelle	4,62%	23,59%	37,95%	25,13%	8,72%	100,00%
Sans activité professionnelle	5,00%	10,00%	30,00%	45,00%	10,00%	100,00%
Retraité(e)	11,11%	5,56%	44,44%	33,33%	5,56%	100,00%
Total général	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Les personnes sans activité professionnelle présentent des niveaux d'insécurité élevés particulièrement marqués, avec 55% se situant aux niveaux 4 et 5. Les étudiant(e)s suivent, avec environ 37%. D'après le Moniteur de sécurité, ces deux catégories sont également celles qui déclarent ressentir souvent un sentiment d'insécurité (Police Fédérale, 2021). Une proportion similaire de retraité(e)s affiche également un degré d'insécurité élevé, mais cette catégorie est nettement sous-représentée dans l'échantillon.

Tableau 24 : Degré d'insécurité selon la zone de résidence (N=330)

ZONE DE RÉSIDENCE	DEGRÉ D'INSÉCURITÉ					Total général
	1	2	3	4	5	
Moins de 5.000 habitants	3,61%	18,07%	50,60%	21,69%	6,02%	100,00%
Entre 5.001 et 15.000 habitants	3,74%	14,95%	41,12%	32,71%	7,48%	100,00%
Entre 15.001 et 25.000 habitants	10,00%	24,29%	31,43%	25,71%	8,57%	100,00%
Plus de 25.000 habitants	5,71%	17,14%	34,29%	32,86%	10,00%	100,00%
Total général	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Les données semblent indiquer que le degré d'insécurité est plus élevé dans les zones les plus peuplées. Environ 43% des personnes résidant dans des zones de plus de 25.000 habitants se situent aux degrés 4 et 5, tandis que celles vivant dans des zones à plus faible densité de population sont moins représentées à ces niveaux. Comme le suggérait la littérature criminologique à ce sujet, les habitants des zones urbaines perçoivent généralement plus de criminalité que ceux des zones rurales (Amerio et Roccato, 2004 ; Robert et Zauberman, 2018 ; Roché, 1998). Ce constat peut s'expliquer,

entre autres, par un sentiment d'anonymat souvent associé aux grandes villes, où les interactions sociales tendent à être moins personnelles, contrairement aux petites localités qui cultivent généralement un sentiment de proximité sociale (Roché, 1998). De plus, l'urbanisation est souvent associée à des taux de délinquance plus élevés (Roché, 1998).

Toutefois les zones peuplées de 5.001 à 15.000 habitants présentent également une proportion notable (40%) de répondant(e)s à ces niveaux. Cela pourrait être lié à leur caractère de zones « en transition » ou « hybrides » combinant des aspects d'urbanisation et de ruralité.

Il est par ailleurs important de rappeler un risque de biais dans les réponses : certain(e)s participant(e)s pourraient ne pas connaître précisément le nombre d'habitants de leur zone de résidence et avoir fourni une estimation ou choisi l'option qui leur semblait la plus cohérente.

Tableau 25 : Degré d'insécurité selon l'expérience de victimation directe (N=330)

<i>VICTIMATION DIRECTE</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Oui</i>	4,40%	17,58%	34,62%	32,97%	10,44%	100,00%
<i>Non</i>	6,76%	18,92%	46,62%	22,97%	4,73%	100,00%
<i>Total général</i>	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Tableau 26 : Degré d'insécurité selon l'expérience de victimation indirecte (N=330)

<i>VICTIMATION INDIRECTE</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Oui</i>	5,08%	17,58%	38,67%	30,08%	8,59%	100,00%
<i>Non</i>	6,76%	20,27%	44,59%	22,97%	5,41%	100,00%
<i>Total général</i>	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Il semblerait que l'expérience de victimation, qu'elle soit directe ou indirecte, influence le degré d'insécurité de nos répondant(e)s. En effet, les personnes victimes ou indirectement exposées à la criminalité par le fait de connaître un(e) proche victime, semblent avoir des niveaux d'insécurité plus élevés que celles qui ne l'ont pas été. Les victimes directes présentent une insécurité plus marquée, ce qui renforce l'idée que le

vécu personnel est un facteur clé dans le sentiment d'insécurité. D'ailleurs, les données du Moniteur de Sécurité vont également dans ce sens (Police Fédérale, 2021).

Tableau 27 : Degré d'insécurité selon la fréquence d'utilisation des RSN (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'UTILISATION DES RSN</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Occasionnellement</i>	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
<i>Moins de 30 min par jour</i>	10,53%	15,79%	52,63%	15,79%	5,26%	100,00%
<i>Entre 30 min à 1h par jour</i>	10,17%	22,03%	33,90%	28,81%	5,08%	100,00%
<i>Entre 1h à 2h par jour</i>	4,72%	22,64%	36,79%	29,25%	6,60%	100,00%
<i>Entre 2h à 3h par jour</i>	1,28%	16,67%	43,59%	26,92%	11,54%	100,00%
<i>Plus de 3h par jour</i>	6,15%	10,77%	40,00%	33,85%	9,23%	100,00%
<i>Total général</i>	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Les résultats montrent que les utilisateurs intensifs des réseaux sociaux ont tendance à ressentir un degré d'insécurité plus élevé. Leur utilisation plus fréquente pourrait les exposer davantage à des contenus liés à la criminalité.

Tableau 28 : Degré d'insécurité selon la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'EXPOSITION</i>	<i>DEGRÉ D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
<i>Très souvent</i>	5,26%	10,53%	39,47%	34,21%	10,53%	100,00%
<i>Souvent</i>	1,92%	17,31%	38,46%	33,65%	8,65%	100,00%
<i>Rarement</i>	10,71%	25,00%	41,07%	21,43%	1,79%	100,00%
<i>Parfois</i>	4,27%	19,66%	40,17%	26,50%	9,40%	100,00%
<i>Jamais</i>	20,00%	6,67%	46,67%	20,00%	6,67%	100,00%
<i>Total général</i>	5,45%	18,18%	40,00%	28,48%	7,88%	100,00%

Nous constatons effectivement que les personnes fréquemment exposées à des contenus sur la criminalité ressentent une insécurité plus marquée.

D'ailleurs, les tableaux 29 et 30 montrent que plus de la moitié des répondant(e)s estiment que l'exposition à ce type de publications sur les réseaux sociaux les conduit à percevoir une augmentation de la criminalité et à ressentir un sentiment d'insécurité. Une proportion significative des répondants (31%) reste néanmoins neutre ou incertaine sur cette question.

Tableau 29 : Impression des répondant(e)s que la criminalité augmente (N=330)

<i>IMPRESSION D'AUGMENTATION DE LA CRIMINALITÉ</i>	<i>Nombre de répondant(e)s</i>	<i>Pourcentage de répondant(e)s</i>
<i>Tout à fait d'accord</i>	51	15,45%
<i>Plutôt d'accord</i>	132	40,00%
<i>Ni d'accord, ni pas d'accord</i>	103	31,21%
<i>Plutôt pas d'accord</i>	31	9,39%
<i>Pas du tout d'accord</i>	13	3,94%
<i>Total général</i>	330	100,00%

Tableau 30 : Émergence d'un sentiment d'insécurité suite à l'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN (N=330)

<i>ÉMERGENCE D'UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ</i>	<i>Nombre de répondant(e)s</i>	<i>Pourcentage de répondant(e)s</i>
<i>Tout à fait d'accord</i>	47	14,24%
<i>Plutôt d'accord</i>	147	44,55%
<i>Ni d'accord, ni pas d'accord</i>	92	27,88%
<i>Plutôt pas d'accord</i>	30	9,09%
<i>Pas du tout d'accord</i>	14	4,24%
<i>Total général</i>	330	100,00%

En outre, l'analyse croisée de ces représentations avec la fréquence d'exposition aux contenus criminels confirme que les personnes les plus fréquemment exposées sont également celles qui expriment davantage cette perception d'une hausse de la criminalité et un sentiment accru d'insécurité.

Tableau 31 : Impact de la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN sur l'impression d'une hausse de la criminalité (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'EXPOSITION</i>	<i>IMPRESSION D'UNE HAUSSE DE LA CRIMINALITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>Tout à fait d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Ni d'accord, ni pas d'accord</i>	<i>Plutôt pas d'accord</i>	<i>Pas du tout d'accord</i>	
<i>Très souvent</i>	26,32%	39,47%	26,32%	7,89%	0,00%	100,00%
<i>Souvent</i>	21,15%	52,88%	15,38%	6,73%	3,85%	100,00%
<i>Rarement</i>	3,57%	23,21%	51,79%	14,29%	7,14%	100,00%
<i>Parfois</i>	12,82%	39,32%	35,04%	10,26%	2,56%	100,00%
<i>Jamais</i>	13,33%	20,00%	46,67%	6,67%	13,33%	100,00%
<i>Total général</i>	15,45%	40,00%	31,21%	9,39%	3,94%	100,00%

Tableau 32 : Impact de la fréquence d'exposition aux contenus liés à la criminalité sur les RSN sur l'émergence d'un sentiment d'insécurité (N=330)

<i>FRÉQUENCE D'EXPOSITION</i>	<i>ÉMERGENCE D'UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ</i>					<i>Total général</i>
	<i>Tout à fait d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Ni d'accord, ni pas d'accord</i>	<i>Plutôt pas d'accord</i>	<i>Pas du tout d'accord</i>	
<i>Très souvent</i>	21,05%	50,00%	18,42%	10,53%	0,00%	100,00%
<i>Souvent</i>	19,23%	55,77%	18,27%	4,81%	1,92%	100,00%
<i>Rarement</i>	7,14%	26,79%	44,64%	8,93%	12,50%	100,00%
<i>Parfois</i>	11,97%	41,88%	31,62%	12,82%	1,71%	100,00%
<i>Jamais</i>	6,67%	40,00%	26,67%	6,67%	20,00%	100,00%
<i>Total général</i>	14,24%	44,55%	27,88%	9,09%	4,24%	100,00%

2.3 DISCUSSION ET CONCLUSIONS

Au terme de notre analyse nous constatons que notre échantillon est majoritairement jeune et féminin avec un niveau d'éducation relativement élevé. Il s'agit principalement de personnes étudiantes ou actives professionnellement, résidant aussi bien dans des zones rurales faiblement peuplées que dans des espaces urbains plus densément peuplés.

Les répondant(e)s privilégient l'utilisation de plateformes interactives et polyvalentes telles que Facebook, Instagram et YouTube, où il est courant de rencontrer des contenus liés à la criminalité sous formes de vidéos, d'articles, de témoignages, etc. En moyenne, ils/elles déclarent une utilisation modérée de ces plateformes (entre 1h à 2h par jour), bien qu'une part significative (43%) adopte une utilisation plus intense. Parmi ces utilisateurs(trices) intensif(ve)s, nous retrouvons principalement des femmes, des jeunes, des personnes sans activité professionnelle et des étudiant(e)s. La littérature appuie cette tendance, indiquant que les jeunes sont les plus grands consommateurs des réseaux sociaux (DataReportal, 2024 ; Intravia et al., 2017 ; StatBel, 2018 ; Williams et al., 2021), notamment parce qu'ils sont des « natifs du numérique » et que l'utilisation de ces plateformes fait « pleinement partie de leur pratiques culturelles et de leur sociabilité » (Petiau, 2011, p.117). Toutefois, la forte surreprésentation des jeunes et des femmes dans l'échantillon pourrait avoir une incidence sur les données. Par conséquent, les conclusions doivent être interprétées avec prudence.

Par ailleurs, bien que le divertissement et l'information soient les activités les plus pratiquées par nos répondant(e)s sur les réseaux sociaux, une grande majorité d'entre eux/elles expriment des doutes quant à la fiabilité des informations concernant la criminalité qui y circulent. S'ils/elles semblent généralement conscient(e)s des enjeux de désinformation, ils/elles ne rejettent pourtant pas l'usage de ces plateformes et semblent tout de même insécurisés par les contenus qu'ils/elles y rencontrent.

Les résultats révèlent avant tout une consommation passive des réseaux sociaux par les répondant(e)s. Si certain(e)s affirment la volonté de s'informer sur la criminalité via ces plateformes, une majorité des participant(e)s (86%) est exposée à des contenus liés à la criminalité de manière passive et involontaire, et ce, à une fréquence plutôt régulière (43%). D'après Nasī et ses collègues (2021), cette exposition non intentionnelle affecte les individus au-delà de leur intérêt pour le crime. Nos répondant(e)s sont

d'ailleurs nombreux(ses) à penser que cela peut influencer leur perception de la criminalité et leur sentiment d'insécurité (environ 65%). Les raisons qui pourraient expliquer ce ressenti ont probablement avoir avec la proximité des faits, la familiarité avec le contexte, ou la puissance projective, une idée selon laquelle les individus, en s'identifiant facilement aux victimes, se projettent dans des situations similaires (Dantinne, 2009 ; Kounadi et al., 2015 ; Lagrange, 1993 ; Roché, 1998).

En ce qui concerne l'expérience de victimation, nous observons qu'une part significative des participant(e)s déclare avoir vécu une victimation directe au cours de leur vie (55%) et/ou une victimation indirecte par le biais d'un(e) proche ayant été victime (78%). Parmi les infractions les plus mentionnées par nos répondant(e)s, nous retrouvons principalement les infractions contre les biens et la propriété (telles que les cambriolages, vols, dégradations, etc.), qui sont également celles les plus fréquemment signalées à la police (Ministère public, 2023 ; Police Fédérale, 2021). Elles sont suivies des fraudes (y compris par internet) et du harcèlement, qui sont en réalité plus courantes, mais enregistrent un faible taux de dépôt de plainte (Police Fédérale, 2021).

Le degré d'insécurité ressenti par nos répondant(e)s varie d'un niveau modéré à des niveaux plus élevés (3 à 5). Les lieux publics fréquentés en soirée ou la nuit, et les transports en commun sont les contextes où l'insécurité est plus marquée. Conformément aux données du Moniteur de Sécurité, les profils les plus touchés par ce sentiment sont les femmes, les jeunes, les étudiant(e)s, les inactif(ve)s et les victimes directes (Police Fédérale, 2021).

Des études antérieures avaient déjà suggéré que la peur d'être victime était plus prononcée chez les personnes ayant subi une victimation directe et qu'elle tendait à être encore plus marquée chez celles qui en avaient une expérience indirecte. Par exemple, le visionnage de programmes sur la criminalité ou le fait de connaître des victimes nous rendraient plus anxieux à l'égard de la victimisation (Skogan et Maxfield, 1981 ; Taylor et Hale, 1986, cités dans Lee et al., 2019). Toutefois, nos résultats montrent que, bien que cela puisse être le cas, l'expérience directe et personnelle de victimation est plus déterminante.

Concernant l'âge, les recherches antérieures indiquaient que, même si les personnes âgées étaient moins susceptibles d'être victimes, elles avaient tendance à

déclarer une plus grande peur du crime que les personnes plus jeunes (LaGrange et Ferraro, 2017, cités dans Nasī et al., 2021). Cependant, ces auteurs affirment également que cela est dû au fait que de nombreuses mesures de la peur du crime sont mal opérationnalisées, ce qui influence les types d'estimations qu'elles produisent.

Enfin, nous constatons également que le temps passé sur les réseaux sociaux, ainsi que l'exposition fréquente aux contenus liés à la criminalité, semblent influencer le sentiment d'insécurité. En effet, une exposition régulière à ces contenus tend à donner aux répondant(e)s l'impression d'une hausse de la criminalité et à susciter un sentiment d'insécurité.

Ces résultats concordent avec les travaux évoqués dans la partie théorique qui suggèrent qu'une exposition prolongée aux contenus médiatisés cultive la peur et la méfiance du public en altérant sa perception de la criminalité (Berger, 2023 ; Curiel et al., 2020 ; Gerbner et al., 2002 ; Kemp, 2023). La surreprésentation des crimes rares et violents dans les médias (au sens large) conduit les individus à surestimer la tendance et la gravité de la criminalité et leur sentiment d'insécurité s'en trouve affecté (Baier et al., 2016 ; Berger, 2023 ; Nasī et al., 2021). Les recherches d'Intravia et al. (2017) et de Lee et al. (2019), établissent également une corrélation entre l'utilisation globale des réseaux sociaux et la peur du crime.

Il est cependant essentiel de souligner que, bien que la consommation des réseaux sociaux et l'exposition aux contenus sur la criminalité puissent influencer le sentiment d'insécurité, cela ne représente qu'un facteur parmi d'autres. En effet, en comparaison avec les résultats de l'étude de Williams et al. (2021), d'autres variables, telles le sexe ou l'âge, pourraient modérer cette relation. Il demeure ainsi incertain si cette influence persiste lorsque l'on considère l'âge ou le sexe comme facteurs modérateurs.

Pour terminer, il convient de rappeler que nos conclusions sont spécifiques aux réponses des participant(e)s de cette étude et ne prétendent pas à une généralisation.

3 CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire, combinant des aspects théoriques et empiriques, a permis d'explorer l'impact des réseaux sociaux sur le sentiment d'insécurité, un sujet inspiré par les témoignages recueillis dans notre entourage ainsi que par les discussions et contenus rencontrés sur les réseaux sociaux à propos de la criminalité et de l'insécurité.

Dans un premier temps, nous avons examiné la relation entre les médias et la criminalité, en mettant en lumière la manière dont cette dernière est représentée dans les médias traditionnels et numériques. Il est apparu que les crimes violents, bien qu'assez rares en réalité, y sont surreprésentés (Curiel et al., 2020 ; Dantine, 2009 ; Lagrange 1993 ; Mesko, 2008 ; Roché, 1998 ; Van Dijk, 1980). L'exposition à ces informations biaisées façonne des perceptions erronées de la criminalité et suscite des craintes disproportionnées conduisant les individus à se méfier d'autrui et de l'environnement social (Berger, 2023 ; Gerbner et al., 2002 ; Kemp, 2023). D'autres recherches avaient par ailleurs suggéré que ce n'était pas seulement l'exposition à ce type de contenus qui alimentait ces craintes, mais l'utilisation globale des réseaux sociaux (Intravia et al., 2017 ; Lee et al., 2019).

Dans un second temps, nous avons cherché à approfondir cette question en menant une enquête empirique. Pour ce faire, un questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux. Bien que cette méthode puisse être sujette à certains biais, elle s'avérait pertinente dans le cadre de cette recherche, puisqu'elle visait précisément à atteindre un large éventail d'utilisateurs de ces plateformes. Les participant(e)s ont été interrogé(e)s sur leurs expériences, perceptions et ressentis face aux contenus liés à la criminalité qu'ils/elles étaient amené(e)s à rencontrer sur les réseaux sociaux.

Les résultats ont mis en évidence une corrélation positive entre le temps passé sur les réseaux sociaux, la fréquence d'exposition aux contenus relatifs à la criminalité et le sentiment d'insécurité. Toutefois, cette corrélation s'est avérée complexe à interpréter, car elle pourrait être influencée par d'autres variables. En effet, les jeunes et les femmes, qui se révèlent les plus enclin(e)s à ressentir de l'insécurité, figurent également parmi les groupes passant le plus de temps sur les réseaux sociaux et étant les plus fréquemment exposés à des contenus liés à la criminalité. Dès lors, il devient difficile de déterminer si l'utilisation accrue des réseaux sociaux est la cause directe du sentiment d'insécurité, ou

si les personnes les plus vulnérables à ce sentiment sont également celles qui ont tendance à utiliser davantage ces plateformes. En conséquence, nos conclusions soulignent une association entre ces variables, sans toutefois établir une relation causale. Des recherches futures, intégrant des variables supplémentaires et explorant la direction de la causalité, seraient nécessaires pour affiner ces résultats. Par exemple, une étude longitudinale suivant les participants sur une période prolongée permettrait de mieux appréhender cette relation et de déterminer si une utilisation accrue des réseaux sociaux amplifie réellement le sentiment d'insécurité. Une piste intéressante consisterait à observer un groupe de personnes n'ayant jamais utilisé ces plateformes, en les invitant à s'y inscrire, puis à évaluer l'évolution de leur sentiment d'insécurité au fil du temps, afin de mieux cerner l'impact de cette exposition.

Par ailleurs, une amélioration méthodologique pourrait consister à assurer une meilleure représentativité de l'échantillon. En effet, nos données ont révélé une surreprésentation des femmes et des jeunes parmi les répondant(e)s, ce qui pourrait avoir influencé les résultats obtenus. Un échantillon mieux équilibré en termes de sexe et d'âge garantirait une répartition plus fidèle à la population générale et renforcerait ainsi la validité des conclusions. Une solution serait de procéder à un échantillonnage stratifié, où l'on recruterait un nombre égal de participants selon le sexe tout en veillant à une répartition proportionnelle des différentes tranches d'âges.

Cela étant dit, ce travail souligne malgré tout l'importance de ne pas sous-estimer les effets d'une consommation passive des contenus médiatiques et numériques. Compte tenu de leur influence potentielle sur les perceptions sociales, il apparaît nécessaire de développer un regard critique sur les informations qui circulent sur les réseaux sociaux, une démarche qui devrait d'ailleurs être encouragée par des institutions qui éveillent l'esprit critique telles que la famille et l'école, conformément aux recommandations de Dantinne (2009).

4 BIBLIOGRAPHIE

- Allard-Huver, F. (2019). *Fake news*. Dans P. Escande-Gauquié & B. Naivin (Éds.), *Comprendre la culture numérique* (pp. 58-66). Dunod. ISBN : 978-2-10 — 079584-0. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02456608>
- Alglave, S. (2020). *Le tueur en série et ses composantes (violence, destruction, meurtre) : Compréhension d'une réaction contrastée entre fascination et répulsion*. [Mémoire de master], Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:26778>
- Americo, P., & Roccato, M. (2004). Structure multifacettée du sentiment d'insécurité. *Psychologie et société*, 7, 47-70. <http://hdl.handle.net/2318/8898>
- Baier, D., Hanslmaier, M., & Kemme, S. (2016). Public perceptions of crime. In D. Baier & C. Pfeiffer (Eds.), *Representative studies on victimisation: Research findings from Germany*, Nomos Verlagsgesellschaft mbH (1st ed.), pp. 39–64. <https://doi.org/10.5771/9783845266313-39>
- Bantman, P. (2004). Le concept de réseau. *Vie sociale et traitements*, 81, 18-19. <https://doi.org/10.3917/vst.081.0018>
- Barker, A., & Crawford, A. (2011). Peur du crime et insécurité Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine. *Déviance et Société*, 35, 59-91. <https://doi.org/10.3917/ds.351.0059>
- Becker, R. (2022). Gender and survey participation: An event history analysis of the gender effects of survey participation in a probability-based multi-wave panel study with a sequential mixed-mode design. *Methods, data, analyses*, 16(1), 3-32. <https://doi.org/10.12758/mda.2021.08>
- Berger, C. (2023). *Social media, fear of crime, and social trust* [Thèse de doctorat], New York, Pace University. <https://www.proquest.com/openview/3d63b16029795a1d2fc75dc6e1f4fd35/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>
- Berthier, N. (2023). *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Méthodes et exercices corrigés*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.berth.2023.01>

- Blanc, M. (2010). *Les médias sociaux 201 — Comment écouter, jaser et interagir sur les médias sociaux*. Montréal : Editions Logiques.
- Bonelli, L. (2010). *La France a peur : Une histoire sociale de « l'insécurité »*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bonel.2010.02>
- Boyd, D.M., & Ellison, N. B. (2008). Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship. *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13, 210-230. <https://doi.org/10.1111/j.1083-6101.2007.00393.x>
- Boyd, D. (2008). Why youth (heart) social network sites : The role of networked publics in teenage social life. In D. Buckingham (Ed.), *Youth, Identity, and Digital Media*, MIT Press, pp. 119-142. <https://doi.org/10.1162/dmal.9780262524834.119>
- Brodeur, J.-P. (1993). La peur de la peur. *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (30), 19–27. <https://doi.org/10.7202/1033661ar>
- Cardon, D. (2011). Réseaux sociaux de l'Internet. *Communications*, 88, Cultures du numérique (pp. 141-148). <https://doi.org/10.3406/comm.2011.2594>
- Cardon, D. (2018). Le pouvoir des algorithmes. *Pouvoirs*, 164 (1). 63-73. <https://doi.org/10.3917/pouv.164.0063>.
- Cardon, D. (2019). Caractéristiques des réseaux sociaux du Web. Dans D. Cardon, *Culture numérique* (pp. 164-175). Paris : Presses de Sciences Po.
- Cardon, D. (2019). Typologie des réseaux sociaux en ligne. Dans D. Cardon, *Culture numérique* (pp. 152-163). Paris : Presses de Sciences Po.
- Châles-Courtine, S. (2011). La médiatisation des affaires criminelles. *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 25 (12), 4. <https://doi.org/10.3917/gdsh.025.0004>.
- Curiel, R., Cresci, S., Muntean, C., & Bishop, S. R. (2020). Crime and its fear in social media. *Palgrave Communications*, 6 (57), 1-12. <https://doi.org/10.1057/s41599-020-0430-7>

- Dantinne, M. (2009). Médiatiser ou médi-attiser le crime ?. *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 2, 301-310. <https://hdl.handle.net/2268/56360>
- DataReportal. (2024). *Digital 2024 : October global statshot report*. We Are Social & Meltwater. <https://indd.adobe.com/view/56eac68a-1f77-422d-87ed-2f5a5230e9ad?allowFullscreen=true&wmode=opaque>
- Déage, M. (2018). S'exposer sur un réseau fantôme : Snapchat et la réputation des collégiens en milieu populaire. *Réseaux*, 208-209, 147-172. <https://doi.org/10.3917/res.208.0147>
- Debuyst, C., Digneffe, F., Labadie, J.-M., & Pires, A. (2008). *Histoire des savoirs sur le crime et la peine : Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, Tome I. Bruxelles, Belgique : Larcier.
- De Rosa, A., Fino, E., & Bocci, E. (2016). Chapitre XII : Les réseaux sociaux, nouvel espace interactif pour les représentations sociales et l'intervention. En discutant de psychanalyse, de psychiatrie et de santé mentale sur Facebook, Twitter et Yahoo! Answers. Dans L. Negura (Éd.), *L'intervention en sciences humaines : l'importance des représentations* (pp.271-297). https://www.researchgate.net/publication/339412429_CHAPITRE_XII_LES_RESEAUX_SOCIAUX_NOUVEL_ESPACE_INTERACTIF_POUR_LES_REPRESENTATIONS_SOCIALES_MENTALE_SUR_FACEBOOK_TWITTER_ET_YAHOO_ANSWERS
- Devresse, M.-S. (2020). *Introduction à la criminologie* [Notes de cours], Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie.
- Dzierlatka, B. (2020). L'influence des médias sur la formation de la confiance du public en l'administration de la justice pénale. *Les Cahiers de droit*, 61 (1), 113–140. <https://doi.org/10.7202/1068783ar>
- Épictète. (2000). *Manuel d'Épictète* (P. Hadot, Trad., intr. et notes). Paris : LGF. (Texte grec éd. par G. Boter, 2007, Berlin-New York : BT)

- Francis, V., & De Valkeneer, C. (2022). *Théories de la sécurité* [Notes de cours], Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie.
- Franssen, A., Cartuyvels, Y., Hubert, H.-O., & al. (2003). *Insécurité : un premier état des savoirs. Synthèse bibliographique relative à l'insécurité et au sentiment d'insécurité* [Document non publié], Bruxelles, Université libre de Bruxelles. https://explore.lib.uliege.be/discovery/fulldisplay/alma9920722767102321/32ULG_INST:MOSA
- Frippiat, D. & Marquis, N. (2010). Les enquêtes par Internet en sciences sociales : un état des lieux. *Population*, 65, 309-338. <https://doi.org/10.3917/popu.1002.0309>
- Gerbner, G., Gross, L., Morgan, M., Signorielli, N., & Shanahan, J. (2002). Growing up with television: The cultivation processes. In J. Bryant & D. Zillmann (Eds.), *Media effects: Advances in theory and research* (pp. 43-67). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates. Disponible sur <https://web.asc.upenn.edu/gerbner/archive.aspx?sectionID=39&packageID=17>
- Gillespie, T. (2014). The relevance of algorithms. In T. Gillespie, P. Boczkowski, & K. Foot (Éds.), *Media technologies: Essays on communication, materiality, and society*. Cambridge, MA : MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/9780262525374.003.0009>
- Hatte, S. (2021). *Comment les réseaux sociaux transforment le marché de l'information*. Disponible sur <https://ses.ens-lyon.fr/articles/comment-les-reseaux-sociaux-transforment-le-marche-de-linformation>
- Holuigue, B. (2005). *Médiatisation et sur-médiatisation du phénomène des tueurs en série en France : un âge d'or du fait divers, 1980-2005*. [Mémoire de master, Université de Nice]. Disponible sur https://www.tueursenserie.org/enplus/Memoire_Blandine_Socio.pdf.
- INA Culte. (2013, 11 décembre). *Culte : Roger Gicquel « La France a peur ! »* | Archive INA [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=Av5l4PsJwhM>

- Intravia, J., Wolff, K. T., Paez, R., & Gibbs, B. R. (2017). Investigating the relationship between social media consumption and fear of crime: A partial analysis of mostly young adults. *Computers in Human Behavior*, 77, 158-168 <https://doi.org/10.1016/j.chb.2017.08.047>.
- Jacobs, T. (2017, 15 december). Social media use is linked to a fear of crime. New research raises the possibility that the more time we spend on Facebook and Twitter, the less safe we feel. *Pacific Standard*. <https://psmag.com/news/social-media-use-is-linked-to-a-fear-of-crime>
- J.D. (2022, 24 janvier). Agressions à Namur : porter plainte, au lieu de se répandre sur Internet. *L'Avenir*. Disponible sur <https://www.lavenir.net/regions/namur/namur/2022/01/24/agressions-a-namur-porter-plainte-au-lieu-de-se-repandre-sur-internet-2V5HNBUTXJCF3N4PAGSH4ZINDE/>
- Jean, E. (2015). Les enjeux liés à la collecte de données en ligne. Le cas d'une recherche auprès de gestionnaires. *La Revue des Sciences de Gestion*, 272(2), 13-21. <https://doi.org/10.3917/rsg.272.0013>
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales* (1ère éd.). Paris : Les Presses universitaires de France.
- Kemp, S. (2023). *It's a mean, mean world: Social media and mean world syndrome* [Thesis, Portland State University]. University Honors Theses. <https://doi.org/10.15760/honors.1333>
- Kerr, M., (2015). *Scream : Chilling Adventures in the Science of Fear*. New York, Etats-Unis : PublicAffairs.
- Kounadi, O., Lampoltshammer, T. J., Groff, E., Sitko, I., & Leitner, M. (2015). Exploring Twitter to analyze the public's reaction patterns to recently reported homicides in London. *PLoS ONE*, 10(3), e0121848. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0121848>

- Lafon, B. (2017). Médias sociaux : l'extension du domaine médiatique par l'industrialisation du relationnel. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 17(3 A), 53-64. <https://doi.org/10.3917/enic.hs4.0053>
- Lagrange, H. (1984). Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité. *Déviance et société*, 8 (4), 321-344. <https://doi.org/10.3406/ds.1984.1421>
- Lagrange, H. (1993). Médias et insécurité. *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (30), 181–195. <https://doi.org/10.7202/1033677ar>
- Lee, S., Choi, K., & Englander, E. (2019). A Test of Structural Model for Fear of Crime in Social Networking Sites. *International Journal of Cybersecurity Intelligence and Cybercrime*, 2 (2), 5-22. <https://www.doi.org/10.52306/02020219SVZL9707>
- Legardinier, A. (2013). *Comment limiter les biais liés au choix des échelles de mesure dans les études marketing ?*. *Gestion et management*.
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ?. *Nouvelles Questions Féministes*, 21, 41-56. <https://doi.org/10.3917/nqf.211.0041>
- Média. (s.d.). Dans *Dictionnaire de français Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9dia/50085>
- Mercklé, P. (2016). *La sociologie des réseaux sociaux*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.merck.2016.01>
- Mesko, G. (2008). Médias et insécurité. *CRIMPREV*, (15). https://www.academia.edu/2870397/M%C3%89DIAS_ET_INS%C3%89CURIT%C3%89
- Ministère Public (2023). *Statistique annuelle des parquets correctionnels : Recherche et poursuite des affaires pénales par les parquets près les tribunaux de première instance*. Disponible sur <https://stat.om-mp.be/corr/jstat2023/f/home.html> (Consulté le 18/12/24)

- Montero, E. (2010). Le domaine de l'internet : réflexions autour de quelques affaires emblématiques. Dans F. Glansdorff & P. Henry (éds.), *Droit de la responsabilité : domaines choisis* (pp. 185-225). Anthemis.
- Morgan, M., Shanahan, J. & Signorielli, N. (2015): Yesterday's New Cultivation, Tomorrow, Mass Communication and Society. <http://dx.doi.org/10.1080/15205436.2015.1072725>
- Mucchielli, L. (2011). Notre société est-elle plus violente ?. Dans V. Bedin (éd.), *Violence(s) et société aujourd'hui* (pp. 195-203). Auxerre : Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.bedin.2011.01.0195>
- Näsi, M., Tanskanen, M., Kivivuori, J., Haara, P., & Reunanen, E. (2021). Crime news consumption and fear of violence : The role of traditional media, social media, and alternative information sources. *Crime & Delinquency*, 67(4), 574-600. <https://doi.org/10.1177/0011128720922539>
- Ndior, V. (2015). Le réseau social : essai d'identification et de qualification. *Droit et réseaux sociaux, Paris, Lextenso*.
- Niel, X., & Roux, D. (2010). La révolution internet. Dans X. Niel (éd.), *Les 100 mots de l'internet* (pp. 3-10). Paris : Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-100-mots-de-l-internet--9782130578956-page-3.htm>
- Noble, J. (2019). *Comprendre l'insécurité personnelle : Le sentiment d'insécurité des jeunes dans les transports franciliens*. Médecine & Hygiène. <https://doi.org/10.3917/mh.noble.2019.01>
- O'Reilly, T. (2005). *What Is Web 2.0: Design Patterns and Business Models for the Next Generation of Software*. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1008839
- Parent, G.-A. (1993). Le réel fiction : les émissions « info-crime ». *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (30), 171–180. <https://doi.org/10.7202/1033676ar>

- Parizot, I. (2012). 5 — L'enquête par questionnaire. Dans S. Paugam (Dir.), *L'enquête sociologique* (pp. 93–113). Paris : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0093>
- Paternotte, C. (2017). Sens commun et connaissance commune. *Les Études philosophiques*, 4 (123), 555-578. <https://doi.org/10.3917/leph.174.0555>.
- Petiau, A. (2011). Internet et les nouvelles formes de socialité. *Vie sociale*, 2 (2), 117-127. <https://doi.org/10.3917/vsoc.112.0117>
- Police Fédérale — Direction de l'information policière et des moyens ICT. (2021). *Moniteur de sécurité 2021 : Rapport fédéral*. https://www.police.be/statistiques/sites/statspol/files/statistics_files_upload/Veilighheidsmonitor%20-%20Moniteur%20de%20S%C3%A9curit%C3%A9%202021/VMS%202021/VMS_2021_fr/01_F%C3%A9d%C3%A9ral/01_Rapport%20f%C3%A9d%C3%A9ral/FEDERAL_FR_6.13.pdf
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4^e éd.). Paris : Dunod.
- Robert, N., & Godart, N. (2023). Social media and teenagers' mental health. *La Revue du Praticien Médecine Générale*, 73 (3), 257-266.
- Robert, P., & Zauberman, R. (2018). *Le sentiment d'insécurité et les politiques de sécurité*. HAL Archives. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04362896>
- Roché, S. (1988). Insécurité, sentiment d'insécurité et recomposition du social : deux fins de siècle. *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (19), 11–20. <https://doi.org/10.7202/1034236ar>
- Roché, S. (1998). Expliquer le sentiment d'insécurité Pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité. *Revue française de science politique*, 48 (2), 274-305. Disponible sur <https://www.jstor.org/stable/43119600>

- Schaut, C. (2003) . L'insécurité et son traitement politique en Belgique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 114(1), 109-124. <https://doi.org/10.3917/cis.114.0109>.
- Slaoui, N. (2024, juin 7). « Je sais qu'il a l'air cool Bardella sur TikTok, mais il faut aller voter pour le contrer ». *Libération*. <https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/je-sais-quil-a-lair-cool-bardella-sur-tiktok-mais-il-faut-aller-voter-pour-le-contrer-par-nesrine-slaoui>
20240607_NUV6UPGKZZHVDHQEGYEPWSBV7U/
- Stassart, C., Philippette, T., & Claes, A. (2023). Quand les jeunes instrumentalisent les algorithmes des réseaux sociaux. *Daily Science*. <http://hdl.handle.net/2078.1/282152>
- Smith, W. G. (2008). *Does gender influence online survey participation? A record-linkage analysis of university faculty online survey response behavior*. San José State University. <https://eric.ed.gov/?id=ED501717>
- SPF Economie. (2022) *Les individus et les réseaux sociaux*. <https://economie.fgov.be/fr/themes/analyses-et-etudes/economie-numerique-en-chiffres/les-menages-et-linternet/les-individus-et-les-reseaux>
- StatBel. (2018). *Les réseaux sociaux sont le quotidien de 62% des internautes belges*. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-reseaux-sociaux-sont-le-quotidien-de-62-des-internautes-belges>
- StatBel. (2021). *Population par âge*. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/census/population/age>
- StatBel. (2024). *Structure de la population*. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>
- Sun, B., Mao, H., & Yin, C. (2020). Male and female users' differences in online technology community based on text mining. *Frontiers in Psychology*, 11(806), 1-11. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.00806>

- Thevissen, P., & Werding, A. (2022). Harcèlement. *Postal Memorialis*. <https://hdl.handle.net/2268/297007>
- UNESCO. (1958). *Actes de la conférence générale, dixième session, Paris, 1958 : Résolutions*. Paris. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000114584_fre
- Van Dijk, J.J. M. (1980). L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : Un phénomène exceptionnel ?. *Déviance et société*, 4 (2), 107-129. <https://doi.org/10.3406/ds.1980.1041>
- Vesentini, F. (2022). *Statistiques et méthodes informatiques en criminologie* [Notes de cours], Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie.
- Vigour, C., Cappellina, B., Dumoulin, L., & Gautron, V. (2021). *Les rapports des citoyen.nes à la justice : Expériences, représentations et réceptions* (Note de synthèse). Mission de recherche Droit & justice. <http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/les-rapports-des-citoyens-a-la-justice-experiences-et-representations/>
- Williams, M., Myers, A., & Fortuna, K. (2021). Social Media Use, Fear of Crime, and Perceived Risk of Victimization Among College Student Attending Non-Residential Campuses. *Journal of Criminal Justice and Popular Culture*, 21 (1), 164-184. <https://www.researchgate.net/publication/353757347>
- Zammar, N. (2012). *Réseaux Sociaux numériques : essai de catégorisation et cartographie des controverses*. <https://theses.hal.science/tel-00687906/>

5 ANNEXES

5.1.1 ANNEXE 1 : PUBLICATIONS DIFFUSÉES SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM

23 janv. 2022 · 🌐

Faites attention à vous Rue Godefroid svp, nous venons de voir quelqu'un se faire agresser à la lame 😬 Heureusement, nous avons su prévenir la police qui n'était pas loin...

🙄🙄🙄 103

 **Louvain-la-Meuf**
Membre anonyme · 3 j · 🌐

TW : Viol/ Bois de la Cambre

Hello les filles,

Je vous écris afin de vous prévenir que le danger est bien plus proche qu'on ne l'imagine. Jeudi 26, après être sortie des Jeux d'Hiver, je suis rentrée seule à pied en traversant le Bois de la Cambre.

Peu après être rentrée dans le bois, un homme m'a attrapée par derrière en me prenant par la gorge, il m'a dit que personne ne pourrait m'entendre, car il n'y avait personne aux alentours, et que je n'avais d'autre choix que d'obéir à ses ordres...

Je vous épargne les détails de la suite, ce message est un message de sensibilisation : **Ne traversez jamais le Bois de la Cambre seule**, surtout la nuit. Restez toujours avec quelqu'un de confiance, et si possible, évitez de vous retrouver seule, quel que soit l'endroit. Je n'aurais jamais imaginé qu'une telle chose pouvait arriver, pour moi ça ne se passe que dans les films. Si j'avais su que cela pouvait être bien réel je n'aurais pas pris ce bois alors soyez prudentes, conscientes, **ces ordures sont partout, ils rodent**. Parlez-en autour de vous pour éviter un maximum que cela ne se reproduise.

Be safe :))



et 1 637

97 commentaires

Je ne n'ose pas prendre le bus trop tard à la gare, trop d'insécurité, plus de policiers autour de la gare s'il y a moyen, merci

4 j J'aime Répondre

6 🙄



 la_dhbe • Suivre
Bruxelles

 la_dhbe Quatre plaintes pour viol ou faits de mœurs survenus dans le bois de la Cambre ont été déposées dans un laps de temps restreint. "Le parquet de Bruxelles confirme la réception de quatre plaintes pour des faits de mœurs survenus au bois de la Cambre et pour lesquelles des enquêtes sont en cours. S'agissant de faits de mœurs, nous ne ferons aucun autre commentaire", a commenté la porte-parole du parquet de Bruxelles Yasmina Vanoverschelde à La Capitale.

D'après les informations de nos confrères, le violeur sévirait depuis cet été. Armé d'un couteau, il ciblerait des jeunes femmes qui sortaient de la discothèque Les Jeux d'Hiver. Récemment, une victime témoignait sur la page Facebook Louvain-la-Meuf. Son récit est glaçant.



5 512 J'aime

il y a 6 jours

5.1.2 ANNEXE 2 : FERMETURE DU GROUPE FACEBOOK STUDENT NAMUR



←

Répondre aux questions

harcèlement

Faites en sorte que tout le monde se sente en sécurité. Le harcèlement sous toutes ses formes est interdit et les commentaires dégradants qui portent sur l'origine ethnique, la religion, la culture, l'orientation sexuelle, le genre ou l'identité sexuelle ne sont pas tolérés.

3

Pas de promotions, ni de spam

Offrez plus que vous ne prenez au sein de ce groupe. L'auto-promotion, le spam et les liens non pertinents ne sont pas autorisés.

4

Confidentialité

Ne partagez pas d'informations personnelles d'autres membres sans leur consentement explicite (photo de carte d'identité - de banque => masquer les informations sensibles)

5

Respect des Personnes et Non-délation

Nous comprenons que la sécurité est une préoccupation pour tout le monde, mais il est crucial de ne pas faire de suppositions ou d'accusations publiques concernant des individus qui pourraient être innocents. Le groupe n'est pas un espace pour signaler des personnes suspectes ou des activités criminelles en dehors du contexte étudiant à Namur.

Si vous avez des préoccupations spécifiques liées à la sécurité ou des incidents à signaler, nous vous encourageons à contacter la police de Namur 101

Envoyer

5.1.3 ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE : « L'IMPACT DES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES SUR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ »

Étudiante en dernière année de master en criminologie, je rédige actuellement un mémoire explorant *l'impact des réseaux sociaux numériques sur le sentiment d'insécurité*.

À travers cette étude, je souhaite interroger vos expériences, vos ressentis, ainsi que vos représentations sociales face **aux contenus liés à la criminalité** que nous pouvons rencontrer sur les réseaux sociaux.

Si vous utilisez des plateformes telles que *Facebook, Instagram, X* (anciennement *Twitter*), *Tiktok, Snapchat* et *YouTube*, je vous invite à répondre à ce questionnaire. Il se compose de 26 questions et ne vous prendra que quelques minutes.

Je vous remercie d'avance pour votre participation et votre aide précieuse dans la réalisation de cette enquête.

*** Indique une question obligatoire**

Consentement de participation à la recherche *

Vos réponses à ce questionnaire sont anonymes et confidentielles. Les données recueillies seront utilisées exclusivement à des fins de recherche scientifique et pédagogique.

☐ Je donne mon accord pour participer à cette recherche

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

1. Êtes-vous... *

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme
- ☐ Autre (veuillez préciser)

2. Quel âge avez-vous ? *

Réponse courte (ex. : 19)

3. Quel est votre plus haut niveau d'éducation atteint ou en cours d'obtention ? *

- ☐ Enseignement primaire
- ☐ Enseignement secondaire
- ☐ Bachelier
- ☐ Master
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre (veuillez préciser)

4. À quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ? *

- ☐ Étudiant(e)
- ☐ En activité professionnelle (salarié(e), fonctionnaire, indépendant(e)...)
- ☐ Sans activité professionnelle
- ☐ Retraité(e)
- ☐ Autre (veuillez préciser)

5. Résidez-vous dans une zone de... * (Veuillez vous référer au nombre d'habitants de votre ville ou village)

- ☐ Moins de 5.000 habitants
- ☐ Entre 5.001 et 15.000 habitants
- ☐ Entre 15.001 et 25.000 habitants
- ☐ Plus de 25.000 habitants

UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES

6. **Quelle(s) plateforme(s) de réseaux sociaux numériques utilisez-vous ?*** (plusieurs réponses possibles)
- ☐ Facebook
 - ☐ Instagram
 - ☐ Tiktok
 - ☐ Snapchat
 - ☐ X (anciennement Twitter)
 - ☐ YouTube
 - ☐ Autre (veuillez préciser)
7. **À quelle fréquence utilisez-vous les réseaux sociaux numériques ?*** (Rmq : Sur certaines applications, il est possible de consulter votre activité et de voir le temps moyen que vous avez y passé)
- ☐ Moins de 30 min par jour
 - ☐ Entre 30 min à 1h par jour
 - ☐ Entre 1h à 2h par jour
 - ☐ Entre 2h à 3h par jour
 - ☐ Plus de 3h par jour
 - ☐ Je n'utilise pas les réseaux sociaux de manière quotidienne
8. **Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous régulièrement sur les réseaux sociaux ?*** (plusieurs choix possibles)
- ☐ S'informer
 - ☐ Se divertir
 - ☐ Socialiser
 - ☐ Liker des publications
 - ☐ Commenter des publications
 - ☐ Publier/Partager du contenu (posts, articles, photos, vidéos, stories...)
 - ☐ Autre (veuillez préciser)

CONTENU SUR LA CRIMINALITÉ

Le **contenu lié à la criminalité** désigne toute publication ou information que vous pourriez rencontrer sur les réseaux sociaux et qui concerne des faits ou des incidents criminels. Cela peut se présenter sous forme de textes, d'images ou de vidéos et inclure, par exemple :

- **Des actualités criminelles** : articles ou posts sur des crimes récents ou enquêtes en cours.
 - **Des témoignages de victimes** : récits personnels de personnes ayant subi des infractions.
 - **Des avis de recherche** : annonces concernant des individus recherchés.
 - **Des appels à témoins** : demandes d'informations ou de témoignages sur des incidents criminels.
 - **Des rumeurs et alertes** : informations non vérifiées ou préoccupantes partagées par les utilisateurs.
9. **Vous arrive-t-il d'utiliser les réseaux sociaux numériques dans le but de vous informer sur l'actualité criminelle ? ***
- ☐ Oui
 - ☐ Non
10. **Suivez-vous des comptes de médias d'informations sur les réseaux sociaux (ex. : l'Avenir, le Soir, Sudinfo...) ?***
- ☐ Oui
 - ☐ Non

11. Vous arrive-t-il de rencontrer du contenu lié à la criminalité sur les réseaux sociaux, même si vous n'avez pas l'intention de vous informer à ce sujet ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

12. À quelle fréquence consultez-vous ou interagissez-vous (likes, commentaires, partages) avec du contenu lié à la criminalité sur les réseaux sociaux ?*

- ☐ Très souvent
- ☐ Souvent
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

CONFIANCE DANS LES MÉDIAS

13. Considérez-vous les médias traditionnels (télévision, radio, journaux) comme une source d'information fiable à propos de la criminalité ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

14. Considérez-vous les réseaux sociaux comme une source d'information fiable à propos de la criminalité ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

15. À quel point faites-vous confiance aux informations sur la criminalité diffusées sur les réseaux sociaux ? *

- ☐ Totale confiance
- ☐ Plutôt confiance
- ☐ Ni confiance, ni méfiance
- ☐ Pas trop confiance
- ☐ Pas du tout confiance

EXPÉRIENCE PERSONNELLE DE LA VICTIMISATION

16. Avez-vous déjà été victime d'une infraction ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

17. Si vous avez répondu oui, de quel type d'infraction s'agissait-il ?

- ☐ Vol ou tentative de vol (ex. : cambriolage, vol à la tire, vol de véhicule...)
- ☐ Destruction, dégradation ou dommage (ex. : vandalisme, graffitis, incendie...)
- ☐ Fraude (ex. : arnaque, escroquerie, faux et usage de faux, contrefaçon, piratage informatique...)
- ☐ Harcèlement ou menaces (violence verbales ou psychologiques, par écrit, en ligne...)
- ☐ Coups et blessures (ex : violences ou agression physique, morsure de chiens, être drogué, e à son insu...)
- ☐ Infraction de nature sexuelle (atteinte à l'intégrité sexuelle, viol, voyeurisme, exhibitionnisme, inceste...)
- ☐ Autre (veuillez préciser)

18. Connaissez-vous un(e) proche qui a déjà été victime d'une infraction ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

19. Si vous avez répondu oui, de quel type d'infraction s'agissait-il ?

- ☐ Vol ou tentative de vol (ex. : cambriolage, vol à la tire, vol de véhicule...)
- ☐ Destruction, dégradation ou dommage (ex. : vandalisme, graffitis, incendie...)
- ☐ Fraude (ex. : arnaque, escroquerie, faux et usage de faux, contrefaçon, piratage informatique...)
- ☐ Harcèlement ou menaces (violences verbales ou psychologiques, par écrit, en ligne...)
- ☐ Coups et blessures (ex. : violences ou agression physique, morsure de chiens, être drogué, e à son insu...)
- ☐ Infraction de nature sexuelle (atteinte à l'intégrité sexuelle, viol, voyeurisme, exhibitionnisme, inceste...)
- ☐ Autre (veuillez préciser)

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le **sentiment d'insécurité** désigne la sensation de peur ou d'inquiétude que vous pouvez ressentir face à la possibilité de subir un préjudice, que ce soit pour vous-même, pour un(e) proche ou pour la société en général. Ce sentiment se rapporte généralement au crime, mais il inclut aussi des préoccupations plus larges (ex. : les bâtiments délabrés, le manque d'éclairage dans les rues la nuit, la présence de personnes sans abris, toxicomanes ou ivres dans les rues, etc.).

20. De manière générale, à quel point êtes-vous préoccupé(e) par la criminalité ?*

Indiquez votre niveau de préoccupation sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevée).

*Cela peut également inclure les préoccupations plus larges citées ci-dessus.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

21. De manière générale, à quel point vous sentez-vous en sécurité dans les contextes suivants* :

	Très en sécurité	Plutôt en sécurité	Ni en sécurité, ni en insécurité	Plutôt en insécurité	Très en insécurité
<i>Dans votre quartier/lieu de résidence</i>					
<i>Dans les transports en communs (bus, métro, train)</i>					
<i>Dans les lieux publics que vous fréquentez en journée (ex. : places, rues, commerces, parcs...)</i>					
<i>Dans les lieux que vous fréquentez en soirée ou la nuit (ex. : bars, restaurants, rues...)</i>					

22. Si vous avez répondu au moins une fois « plutôt en insécurité » ou « très en insécurité », pensez-vous que le contenu lié à la criminalité que l'on retrouve sur les réseaux sociaux influence ce sentiment ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Veillez lire attentivement les exemples suivants...

25 juin · 🌐

⚠️ agression dans le bus en direction de Grivegnée

Un vieil homme a glissé sa main sous mon short dans le bus 35 en direction de Grivegnée. Je n'ai pas pris le temps de prendre une photo, je suis sortie directement, mais c'était un homme blanc d'environ 70 ans.

Je suis allée le signaler à la police si jamais il recommence, faites attention à vous...

👍👎👏 270

37 commentaires

13 juil. · 🌐

Bonjour à tous,

⚠️ Petit message pour vous prévenir qu'un cambrioleur a tenté de crocheter la poignée d'un de nos châssis en perçant un petit trou dans le châssis en bois pendant la nuit de jeudi à vendredi.

Méfiez-vous!

Bonne journée 😊

📍 quartier les rocailles

👍👎👏 39

13 commentaires 35 partages

9 janv. 2022 · 🌐

Faites attention à vous !

Mon petit frère a été drogué hier soir au dude (à mon avis c'était du ghb)...

Si l'une d'entre vous sait si il y a des procédures à faire je suis preneuse !

En bref faites attention à vous, vos potes et votre verre !

👍 J'aime

💬 Commenter

📧 Envoyer

👍👎👏 77

23 janv. 2022 · 🌐

Faites attention à vous Rue Godefroid svp, nous

venons de voir quelqu'un se faire agresser à la lame

😱 Heureusement, nous avons su prévenir la police qui n'était pas loin...

👍👎👏 103

23. À quelle fréquence rencontrez-vous ce genre de publications sur les réseaux sociaux ?*

- ☐ Très souvent
- ☐ Souvent
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

24. Après avoir pris connaissance des exemples ci-dessus, à quel point êtes-vous préoccupé(e) par la criminalité ? *

Indiquez votre niveau de préoccupation sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevée).

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Veillez indiquer votre degré d'approbation avec les affirmations suivantes :

25. « Ce type de publications me donne l'impression que la criminalité est en augmentation ».*

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Ni d'accord, ni pas d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

26. « Ce type de publications suscite chez moi un sentiment d'insécurité ».*

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Ni d'accord, ni pas d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Fin du questionnaire.

Merci pour votre participation !

Erinne Antoine

Janvier 2025

Réseaux sociaux numériques et insécurité. Étude de l'influence des contenus relatifs à la criminalité sur les perceptions et le sentiment d'insécurité des utilisateurs

Promoteur : Christian-Paul De Valkeneer

L'utilisation des réseaux sociaux est désormais une pratique omniprésente dans notre quotidien. Permettant un relai de l'information plus rapide et l'interaction avec une variété de contenus, souvent sans contrôle éditorial, ces plateformes favorisent une participation active des utilisateurs dans la production et la circulation de l'information. Cette dynamique soulève des interrogations quant à la fiabilité des représentations véhiculées et à leur influence sur le sentiment d'insécurité. Ce mémoire se propose d'étudier cette problématique en explorant l'impact des réseaux sociaux sur les perceptions de la criminalité et le sentiment d'insécurité des utilisateurs. Après une revue de la littérature mettant en évidence le rôle des médias traditionnels dans la surreprésentation des crimes violents, nous avons cherché à déterminer si les réseaux sociaux exerçaient une influence similaire. Pour ce faire, une enquête par questionnaire en ligne a été menée afin de recueillir les expériences et ressentis des utilisateurs face aux contenus liés à la criminalité. Nos résultats suggèrent une corrélation entre l'utilisation des réseaux sociaux et le sentiment d'insécurité, bien que cette relation reste complexe à interpréter.